

# 2023



« - Version provisoire -  
Le projet des comptes annuels d'Aéma Groupe est audité par les  
commissaires aux comptes et soumis à l'assemblée générale ordinaire. »





S O M M A I R E

7

PRÉSENTATION  
DU GROUPE

P. 4

2

RAPPORT  
DE GESTION

P. 14

3

COMPTES COMBINÉS  
D'AÉMA GROUPE

P. 52

4

COMPTES SOCIAUX  
DE LA SGAM  
AÉMA GROUPE

P. 106

## NOUS AVONS CONSTRUIT UN MODÈLE CAPABLE DE S'ADAPTER AUX NOUVEAUX ENJEUX DE PROTECTION. »

Dans ce monde imprévisible, Aéma Groupe se positionne à la fois comme un assureur engagé pour une meilleure protection des citoyens et comme un acteur mutualiste doté d'une vocation d'utilité sociale. Plus que tout, nous partageons la même vision de notre métier : notre rôle ne se limite pas à l'indemnisation, nous protégeons et accompagnons des personnes. Nous anticipons également l'avenir, et nous sommes persuadés que, pour faire face aux nouveaux risques, nous devons mettre l'économie au service du vivant. C'est ainsi qu'en 2023 nous avons réaffirmé notre engagement envers l'économie sociale et solidaire (ESS), au travers de la publication de notre plaidoyer ESS. En 2024, face aux évolutions du monde et de ses vulnérabilités, nous aurons notre rôle à jouer en tant que groupe mutualiste de protection.

*Pascal Michard*  
PRÉSIDENT D'ÂÉMA GROUPE



*Adrien Courret*  
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ÂÉMA GROUPE

## C'EST EN TEMPS DE CRISE QUE LA DIFFÉRENCE MUTUALISTE SE RÉVÈLE EFFICACE ET PORTEUSE D'ESPOIR. CAR LES RÉPONSES DEVRONT ÊTRE INCLUSIVES, SYSTÉMIQUES ET COLLECTIVES. »

En 2023, Aéma Groupe a confirmé la pertinence de son modèle, en devenant le 4<sup>e</sup> groupe d'assurance en France. Face à l'ampleur et à la succession des événements climatiques, de nouvelles vulnérabilités émergent et les besoins en protection s'accroissent. La force de notre Groupe repose sur son indépendance, sa gouvernance, ses marques et la proximité avec ses assurés. Grâce à notre modèle unique, nous n'avons pas d'actionnaires et non seulement nous disposons de plus de liberté pour protéger et être aux côtés de nos assurés, mais nous sommes également en mesure d'être agiles et créatifs face à la hausse des besoins en protection de nos assurés.

# UN GROUPE *mutualiste* DE RÉFÉRENCE EN FRANCE

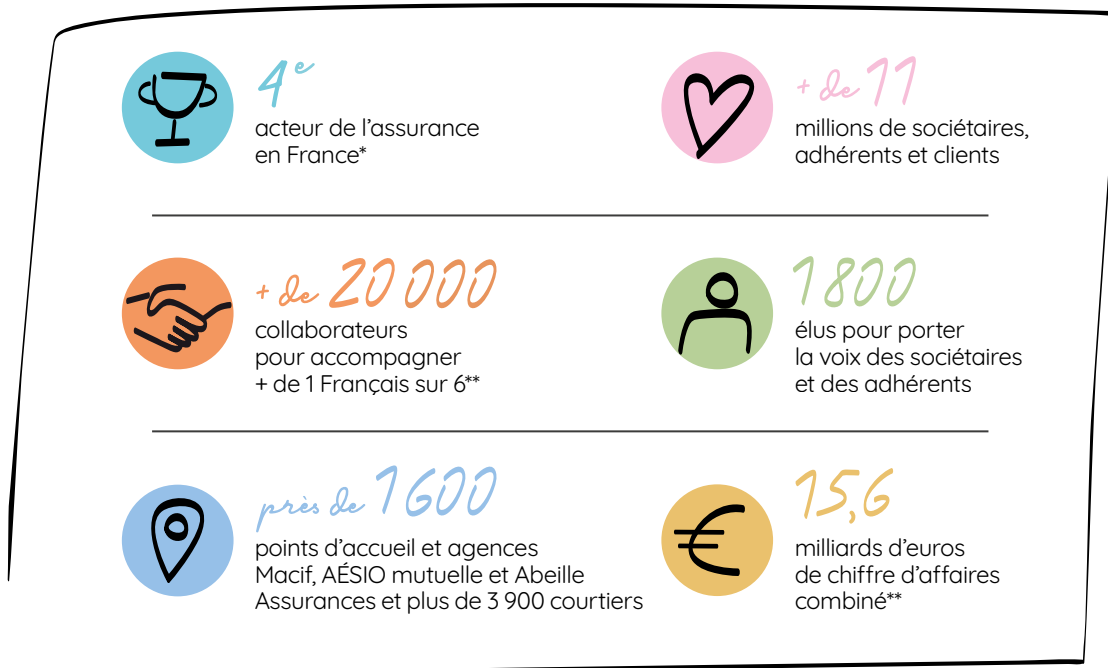
Depuis trois ans, Aéma Groupe s'est engagé dans une mission de solidarité, d'ouverture et d'action, protégeant plus de 11 millions de Français – soit 1 Français sur 6 – au quotidien. 2023 a été marquée par de belles victoires pour le Groupe, **qui continue de s'imposer comme un acteur majeur de l'assurance en France.**

Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est désormais le quatrième acteur de l'assurance en France et se positionne au cinquième rang des acteurs français de la gestion d'actifs. Il confirme son ambition de poursuivre la construction d'un acteur mutualiste de premier plan conciliant performance économique, performance sociale et performance environnementale. Aéma Groupe devient ainsi l'un des seuls acteurs mutualistes couvrant l'ensemble des besoins en assurance à travers l'étendue et la diversité de ses métiers. Grâce à la complémentarité de ses expertises (groupe multimarques, multiréseaux et multimétiers), Aéma Groupe renforce ainsi ses positions sur l'ensemble des métiers de la protection pour accompagner au mieux sa communauté (particuliers, professionnels, indépendants, entreprises). Le Groupe s'engage au quotidien pour toujours mieux défendre la protection des citoyens et répondre

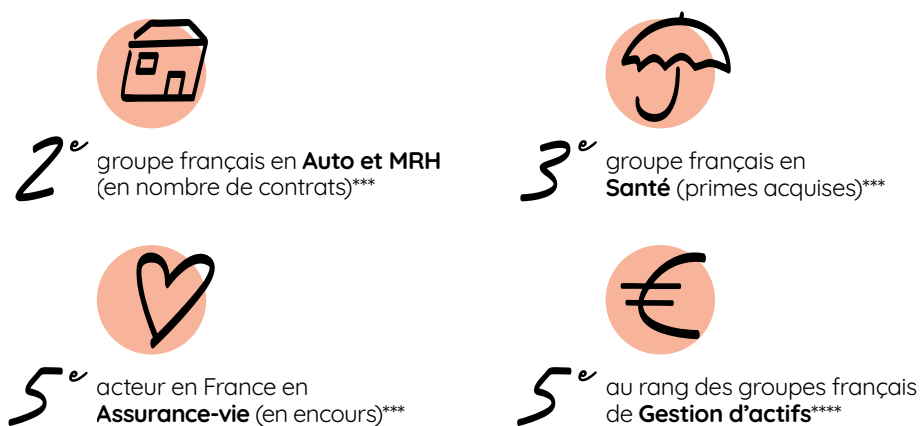
aux enjeux de celle-ci grâce à ses combats réglementaires (loi Lemoine, 100 % Santé...), à ses prises de position publiques (Cat Nat, bien vieillir...), à l'élargissement de sa chaîne de valeur (acquisition de Mondial Pare-Brise par la Macif, cession d'Egamo à Ofi Invest Asset Management...) ou encore à ses actions de lobbying en faveur d'une finance plus verte (Say On Climate, Deep Sea Mining, prises de position actionnariales...). Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.



UN GROUPE MUTUALISTE PRUDENTIEL  
DE PROTECTION



DES POSITIONS FORTES SUR SES MARCHÉS



Chiffres à fin décembre 2022.

\* Sources : chiffres issus des SFCR 2022 des principaux acteurs de l'assurance en France.

\*\* Au 31/12/2023.

\*\*\* Sur la base de l'Argus de l'assurance 2022.

\*\*\*\* Communications financières des entités concernées, au 31/12/2022.

# UN *modèle* QUI COMBINE NOS FORCES ET QUI OUVRE LES HORIZONS

## HYBRIDE

Le modèle d'Aéma Groupe n'est pas une fusion, mais un rassemblement de marques fortes qui conservent chacune leur identité propre, s'enrichissent les unes les autres et s'appuient sur leurs visions partagées pour inventer de nouvelles solutions, de nouveaux modèles.



## ACTIVISTE

Nous portons un activisme éclairé, constructif et humain. Notre indépendance nous permet d'exprimer nos opinions dans le débat public. Nous le faisons de manière choisie, et toujours avec la volonté de co-construire un avenir meilleur au service de nos assurés, de l'intérêt général et du « vivant » (les Hommes et leur environnement).

## MUTUALISTE

Fondé par deux marques emblématiques du mutualisme – Macif et AÉSIO mutuelle –, Aéma Groupe est profondément ancré dans le modèle mutualiste et l'économie sociale et solidaire. Convaincus que ce modèle est encore mal connu malgré son immense potentiel, nous voulons le faire rayonner et lui donner une voix puissante dans les débats qui agitent aujourd'hui le secteur de la protection.

## OUVERT

Aéma Groupe représente un mutualisme de valeurs, ouvert à tous les sociétaires, adhérents, clients et partenaires qui partagent notre vision. L'intégration d'Abeille Assurances ou la création d'Ofi Invest démontrent notre capacité à ouvrir nos portes à des marques qui, bien que non mutualistes, contribuent à faire grandir notre modèle.



Schéma des marques et des filiales à fin février 2024.

## L'ÉCOSYSTÈME DE MARQUES

Grâce à la complémentarité de ses expertises (groupe multimarques, multiréseaux et multimétiers), Aéma Groupe est en mesure d'accompagner au mieux sa communauté de plus de 11 millions d'assurés (particuliers, professionnels, indépendants, entreprises).

# POUR UNE SOCIÉTÉ plus solidaire, plus inclusive, plus respectueuse DE L'ENVIRONNEMENT

Aéma Groupe a défini trois combats prioritaires qui se déclinent à la fois en engagements pour le Groupe et en thématiques **à porter dans le débat public français et européen.**

## 1 Incarner une assurance responsable en mettant la prévention au cœur des enjeux

Aéma Groupe fait de l'accessibilité et de la pertinence de ses offres d'assurance une priorité : en anticipant les besoins émergents de ses clients et en leur donnant accès à une consommation durable. Via son Observatoire de la protection, Aéma Groupe étudie les préoccupations des Français et s'entoure d'experts pour identifier notamment les bons leviers de prévention pour demain. L'ensemble de ses marques travaillent sur des solutions innovantes, comme la création de pôles interconnectés du grand âge. Aéma Groupe plaide également pour une meilleure reconnaissance de la prévention dans la réglementation et pour l'ajout d'une garantie des mécanismes assurantiels dans les textes.

## 3 Affirmer la singularité mutualiste d'Aéma Groupe ainsi que son ancrage dans l'ESS

Groupe mutualiste, Aéma Groupe promeut ce modèle mutualiste et l'économie sociale et solidaire (ESS) notamment grâce à sa position dans le débat public et à sa double performance économique et sociale. Le Groupe milite également pour la mise en place d'un instrument juridique permettant aux mutuelles de se développer sur tout le territoire européen tout en conservant leur statut mutualiste, et pour la prise de participation des entreprises mutualistes en France. Par ailleurs, comprenant les risques et les opportunités de l'open data et de l'intelligence artificielle, Aéma Groupe s'est fixé des règles de gouvernance et d'éthique strictes, ainsi que des objectifs. À l'échelle européenne, le Groupe entend ainsi créer un cadre réglementaire favorable à l'assurance et ouvrir aux assureurs l'accès aux données de santé et de mobilité connectée.

## 2 Agir face au changement climatique et anticiper les transitions environnementales

Déploiement de solutions d'épargne tournées vers le financement de l'économie des territoires, réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises et du portefeuille immobilier... Aéma Groupe a pris plusieurs engagements pour accompagner la transition vers une économie durable et pour réduire son empreinte carbone. Également conscient des conséquences du dérèglement climatique, le Groupe défend la durabilité du régime « Cat Nat », milite pour des réglementations prenant en considération l'explosion du coût des sinistres et des frais de santé, et œuvre à la structuration des filières de l'économie circulaire, notamment pour le réemploi des pièces de rechange automobiles. Aéma Groupe défend également un modèle d'épargne durable et développe des modèles d'assurance-vie pour protéger le patrimoine à long terme et financer l'économie de manière responsable.

13 millions d'euros en faveur du climat et de la biodiversité

+ de 70 milliards d'euros investis dans différents actifs verts, soit 12 % des actifs du Groupe hors UC

+ de 97% des portefeuilles d'obligations d'entreprises des entités assurantielles du Groupe couverts par une analyse ESG



OFFRIR UNE  
*réponse globale  
et performante*  
À TOUS LES BESOINS  
DE PROTECTION



**La diversité des marques qui composent le Groupe  
et leur complémentarité contribuent à faire d'Aéma Groupe  
l'un des acteurs majeurs de la protection en France,**

capable d'apporter une réponse moderne, complète et performante aux besoins des Français. Aéma Groupe couvre ainsi l'intégralité des besoins essentiels en assurance : assurance dommages (automobile, deux-roues, habitation, loisirs), santé-prévoyance (individuelle et collective), épargne-retraite (crédit, épargne et assurance-vie) et, enfin, gestion d'actifs (actifs financiers cotés et non cotés, actifs immobiliers). Rassemblées par des valeurs communes, des convictions fortes et une culture de l'engagement profondément ancrée dans leur histoire, les marques d'Aéma Groupe sont entièrement tournées vers la satisfaction de leurs assurés.

# MACIF, ENSEMBLE vers l'excellence RELATIONNELLE

## 5,698

MILLIARDS D'EUROS  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES\*

## 11 000

COLLABORATEURS\*\*

## 5,8 millions

DE SOCIÉTAIRES

## 1<sup>re</sup> société d'assurance

AUTO EN FRANCE\*\*\*

Fondée en 1960, la Macif est une mutuelle d'assurance citoyenne et engagée dont le projet économique sert avant tout le projet humain.

Si l'assurance dommages à destination des particuliers constitue son cœur de métier historique, la Macif a diversifié son activité au fil du temps. Elle propose aujourd'hui des offres en assurance dommages, en épargne-retraite et en santé-prévoyance. Cette stratégie de multi-équipement lui permet d'accompagner 5,8 millions de sociétaires clients tout au long de leur vie, avec des solutions adaptées, utiles et au juste prix. Elle fait partie, avec AÉSIO mutuelle, des membres fondateurs d'Aéma Groupe.

Lancé en 2021, le plan stratégique « Ma (P)référence, Ensemble vers l'excellence relationnelle » s'est achevé à la fin de l'année 2023.

Dans un contexte marqué par de nombreuses crises, la Macif a réussi à garder le cap qu'elle s'était fixé et dresse un bilan positif de ces trois années d'action :

- 220 000 nouveaux assurés et 2 020 000 contrats produits chaque année en moyenne ;
- 1 300 recrutements nets en 3 ans ;
- 400 000 interactions mutualistes physiques et 150 millions d'euros redistribués en lien avec ses engagements sociétaux ;
- la Macif a été élue Marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022 et en 2024\*\*\*\*.



\* Chiffres à fin 2023.

\*\* Chiffre 2022, Macif, Apivia Macif Mutuelle et Macif Finance Épargne.

\*\*\* Classement de l'Argus de l'assurance paru le 5 mai 2022.

\*\*\*\* Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1 005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie Compagnies d'assurance.

# AÉSIO MUTUELLE, *c'est ça, la mutuelle* D'AUJOURD'HUI

*+ de 2 milliards*

D'EUROS DE  
COTISATIONS BRUTES HT

*+ de 3 200*

COLLABORATEURS

*2,5 millions*

D'ADHÉRENTS

*3<sup>e</sup> mutuelle  
de France*

SPÉCIALISÉE DANS LA  
PROTECTION DE LA PERSONNE

## AÉSIO mutuelle accompagne 2,5 millions de Français grâce à son offre globale de protection.

Spécialiste de la santé-prévoyance, elle agit chaque jour, avec ses parties prenantes, pour améliorer leur quotidien aujourd'hui comme demain. En tant que troisième mutuelle santé en France, elle a pour ambition de contribuer à faciliter l'accès aux soins des Français sur l'ensemble du territoire. Elle s'engage aux côtés de ses adhérents pour répondre à leurs préoccupations en matière de couverture sociale, de soins et de prévention et leur permettre d'être acteurs de leur santé. C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.

AÉSIO mutuelle est née en 2021 de la fusion de trois mutuelles (Adréa, Apréva et Eovi Mcd) historiquement implantées dans les territoires, avec l'ambition de bénéficier de la force d'une grande mutuelle tout en conservant la proximité avec ses adhérents. AÉSIO mutuelle accompagne ceux qui lui font confiance au quotidien, grâce à l'expertise de ses collaborateurs et l'engagement des délégués mutualistes, élus par les adhérents de la mutuelle, au cœur des territoires.

## Une mutuelle proche de ses adhérents

AÉSIO mutuelle fait de la proximité une exigence pour accompagner celles et ceux qu'elle protège à la hauteur de leurs besoins, au cœur des territoires, partout en France, avec :

- un large réseau d'agences ;
- une accessibilité à ses services en ligne à tout moment ;
- un accompagnement personnalisé avec ses experts, que ce soit en ligne ou en agence, et des offres adaptées ;
- une communauté d'élus mutualistes proches des adhérents et qui les représentent ;
- un engagement concret sur le terrain avec des actions d'information, de solidarité et de prévention, aux côtés de ses partenaires, à destination de ses adhérents et du grand public.

AÉSIO mutuelle s'engage à répondre aux besoins de ses adhérents avec un haut niveau d'exigence pour une relation client authentique et de qualité, tout en restant fidèlement attachée aux valeurs phares de son modèle mutualiste : solidarité, démocratie, responsabilité et liberté.

Données 2022.



ABEILLE ASSURANCES,  
*donner des ailes*  
À VOTRE AVENIR

*6,6 milliards*

D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES  
ACTIVITÉ ASSURANTIÈLE

*4 200*

COLLABORATEURS

*3,1 millions*

DE CLIENTS

*Top 3*

DES ACTEURS DE L'AGRICOLE  
EN FRANCE

*Top 5*

DES ACTEURS DE LA RETRAITE  
INDIVIDUELLE

Compagnie majeure de l'assurance en France, forte de 170 ans d'expérience et 4 200 collaborateurs dans le pays, Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et d'épargne-retraite.

Grâce à une stratégie multicanale unique, elle couvre plus de 3,1 millions de clients particuliers, agriculteurs, professionnels et artisans/commerçants, via un réseau de distribution implanté sur l'ensemble du territoire français (1 000 agents généraux, 1 630 courtiers, 110 conseillers épargne actuelle), une banque patrimoniale (UFF) et une distribution par canal direct avec 185 conseillers téléphoniques (dont Eurofil).

Abeille Assurances a par ailleurs pour partenaire historique l'Afer, première association d'épargnants en France (avec 752 000 adhérents).

Abeille Assurances est, depuis septembre 2021, une marque d'Aéma Groupe, quatrième acteur du marché de l'assurance en France.



O F I I N V E S T ,  
*une nouvelle dimension*  
P O U R L ' A V E N I R

**203,6**  
*milliards*

D'EUROS D'ACTIFS SOUS  
GESTION À FIN 2023\*

**650**

COLLABORATEURS

**5<sup>e</sup>**

GROUPE FRANÇAIS  
DE GESTION D'ACTIFS\*\*

Créé en septembre 2022, Ofi Invest est le pôle de gestion d'actifs d'Aéma Groupe. Il se positionne aujourd'hui au cinquième rang des groupes français sur ce marché avec 203,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2023. Issu du regroupement des activités du groupe Ofi, d'Abeille Asset Management, d'Abeille REIM et d'Aéma REIM, Ofi Invest constitue un acteur de référence en matière d'investissement socialement responsable (ISR) en France.

La richesse et la complémentarité des solutions d'investissement proposées à travers ce nouveau pôle répondent à la fois au besoin d'accompagner et de financer les grandes transitions sociales et environnementales, et à la volonté croissante des investisseurs et des épargnants de concilier sens et performance pour leurs placements.

**Ofi Invest est organisé selon un modèle multi-expertises répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs aussi bien sur les actifs financiers cotés et non cotés que sur les actifs immobiliers :**

- les gestions cœur de portefeuille d'Abeille Asset Management et d'Ofi AM sont regroupées sous la marque Ofi Invest Asset Management ;
- les gestions immobilières d'Ofi Pierre, d'Aéma REIM et d'Abeille REIM sont regroupées sous la marque Ofi Invest Real Estate ;
- les gestions de diversification sont connues sous les marques SWEN CP (private equity, dette mezzanine et infrastructures), Zencap AM (dette privée) et Syncicap AM (marchés émergents).

\* Ofi Invest au 31/12/2023, périmètre proforma incluant Egamo.  
\*\* Communications financières des entités concernées, au 31/12/2022.







# 2

# RAPPORT DE GESTION

- 2.1 PRÉSENTATION D AÉMA GROUPE  
ET DE SES ACTIVITÉS P.16
- 2.2 GOUVERNANCE D AÉMA GROUPE P.21
- 2.3 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE  
ET FINANCIER DE L ANNÉE 2023 P.26
- 2.4 FAITS MARQUANTS DE L ANNÉE 2023 P.30
- 2.5 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE  
ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS P.31
- 2.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS  
À LA CLÔTURE P.44
- 2.7 BILAN ET PERSPECTIVES P.47

## 2.1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

### 2.1.1 PRÉSENTATION D'AÉMA GROUPE

Le Groupe Aéma Groupe est un groupe d'assurance mutualiste dont l'entreprise mère est la SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle) Aéma Groupe, régie par le Code des assurances et à laquelle deux entreprises sont affiliées :

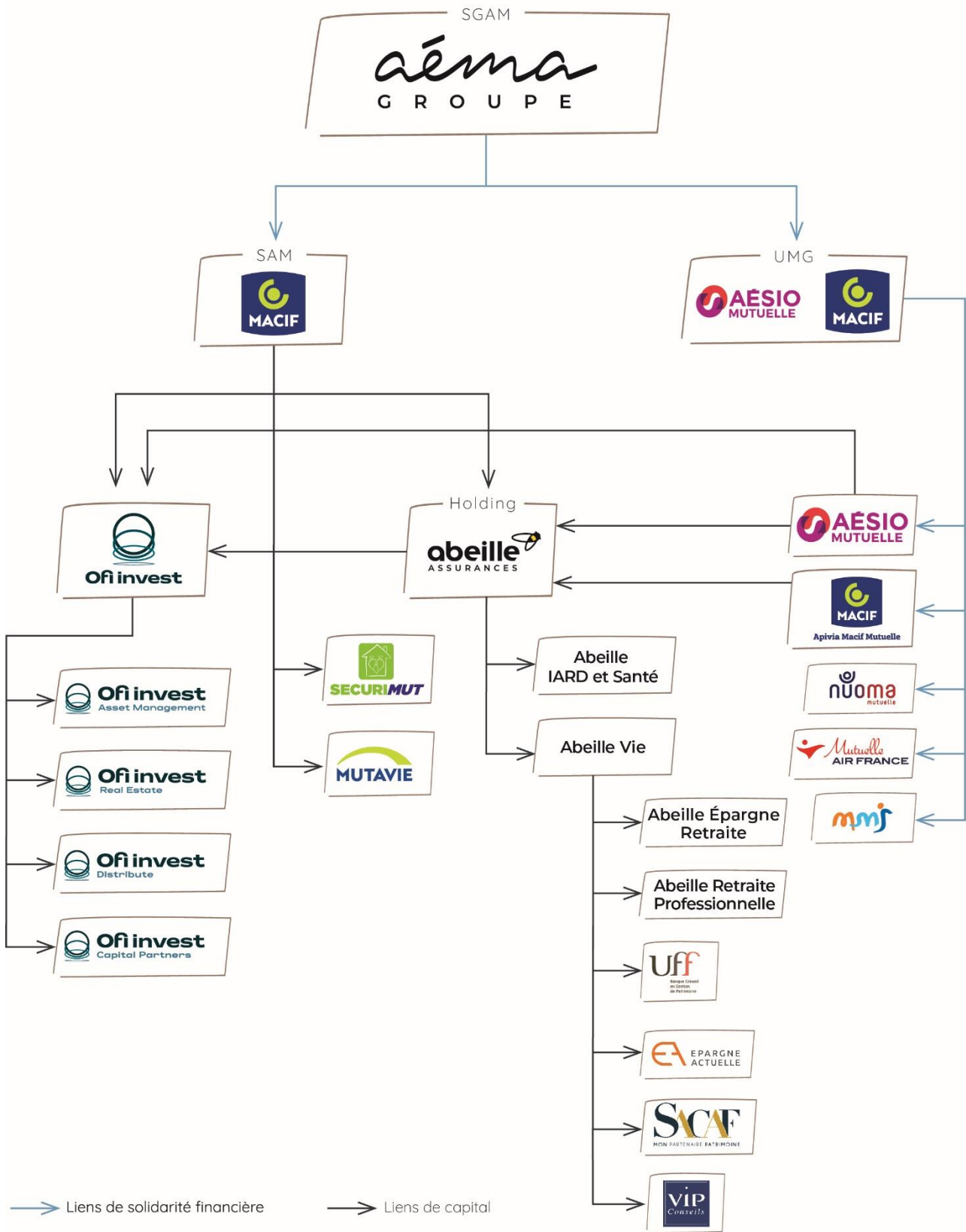
- Macif SAM, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités IARD produites par Macif SAM et Épargne-Retraite produites par Mutavie. Macif SAM est également en charge du pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif. Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de Macif SAM, sont toutes deux également en charge des activités IARD. Abeille Assurances Holding, filiale de Macif SAM, est en charge du pilotage et des performances des activités d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite de ses filiales Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé, sous le contrôle de ses actionnaires et de la tête de groupe prudentiel ;
- L'UMG Aésio Macif, Union Mutualiste de Groupe régie par le Code de la mutualité, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des

performances des activités Santé/Prévoyance. Elle regroupe les mutuelles suivantes : AÉSIO Mutuelle, Apivia Macif Mutuelle, la Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF), la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) et NUOMA.

La SGAM Aéma Groupe, en sa qualité d'entreprise mère du Groupe a notamment pour objet :

- De définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- De piloter le Groupe et notamment de suivre et de contrôler la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et l'atteinte des objectifs stratégiques et de performance définis ;
- De s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises affiliées, des entreprises sous-affiliées et des autres entreprises du Groupe avec la stratégie du Groupe ;
- D'organiser la gouvernance et le pilotage du Groupe ;
- De coordonner la solidarité financière entre ses entreprises affiliées ;
- D'exercer un contrôle effectif des entreprises affiliées au travers des reportings, des audits et des fonctions clés.





- > SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle
- > SAM : Société d'assurance mutuelle
- > UMG : Union mutualiste de groupe
- > Ofi Invest : Pôle de gestion d'actifs

Organigramme simplifié au 31 décembre 2023

## 2.1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DES ENTITÉS DU GROUPE

### 2.1.2.1 Secteur Dommages

#### MACIF SAM

Macif SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle assure par ailleurs le pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif.

#### ABEILLE IARD & SANTÉ

Abeille IARD & Santé est une société anonyme d'assurances régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Assurances Holding. Elle propose des solutions d'assurance dommage et santé par l'intermédiaire de différents réseaux de distribution : en direct sous la marque « Eurofil », par son réseau d'agents généraux et par ses courtiers partenaires.

#### GROUPE INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA)

IMA est un groupe d'assistance, composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du groupe, dont Macif SAM est actionnaire à hauteur de 29,57 %. Sa filiale Inter Mutuelle Habitat (IMH) assure également des prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation.

#### INTER MUTUELLES ENTREPRISES (IME)

IME, société anonyme régie par le Code des assurances, est une structure destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité Civile (RC) et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Macif SAM détient 40 % du capital d'IME.

### 2.1.2.2 Secteur Santé/Prévoyance

#### AÉSIO MUTUELLE

AÉSIO Mutuelle est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, qui propose des garanties d'assurance de la personne, axées sur les risques santé et prévoyance (maladie, accidents, obsèques), à destination des particuliers, des professionnels indépendants, entreprises et courtiers. AÉSIO Mutuelle est née de la fusion au 31 décembre 2020 des trois mutuelles Adréa Mutuelle, Apréva et Eovi-Mcd Mutuelle.

#### APIVIA MACIF MUTUELLE

Apivia Macif Mutuelle est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. Elle est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises. Apivia Courtage et Apivia IARD, filiales d'Apivia Macif Mutuelle, diffusent par ailleurs sous la marque commune Apivia, une large gamme santé, prévoyance et IARD, auprès des intermédiaires d'assurance. La mutuelle substitue la mutuelle MATH et la MNFCT.

#### NUOMA

NUOMA issue de la fusion entre IBAMEO et MMEI en 2021, est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches d'assurance 1 et 2. Les deux mutuelles avaient historiquement pour vocation de couvrir principalement les frais de santé des personnels des entreprises dont elles étaient issues, IBM et BULL. Aujourd'hui NUOMA propose une gamme de couvertures étendue, tant à destination des entreprises, notamment celles relevant du Syntec, que des particuliers et accompagne des collectivités dans le cadre de la mise en place de leurs mutuelles communales.

#### MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

La MNPAF est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité, dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de tous types d'entreprises du domaine de l'aérien, de la mobilité et du voyage en général, et principalement des compagnies aériennes en majorité du groupe Air France, au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoints, retraités).

### 2.1.2.3 Secteur Épargne/Retraite

#### ABEILLE VIE

Abeille Vie est une société d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme et régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Assurances Holding. Elle propose principalement des produits d'épargne, de retraite et de prévoyance, dont les produits d'assurance souscrits par l'association Afer (Association Française d'épargne et de retraite) qu'elle co-assure à 50 % avec Abeille Épargne Retraite. Abeille Vie détient des participations dans différentes entreprises liées, dont les plus importantes sont Abeille Épargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle, Union Financière de France Banque, Épargne Actuelle, VIP Conseils et SACAF.

#### ABEILLE ÉPARGNE RETRAITE (AER)

AER est une société d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme et régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Vie. Elle co-assure, à 50 % avec Abeille Vie, les produits d'assurance souscrits par l'association Afer, qui constituent l'intégralité de ses encours d'assurance.

#### ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE (ARP)

ARP est une société d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme et régie par le Code des assurances, filiale à 100 % d'Abeille Vie. ARP, qui est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) a été créée en novembre 2018 après obtention de l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'organismes dédiés à l'activité de retraite professionnelle prévue par la loi Sapin II.

#### MUTAVIE

Mutavie est une société européenne régie par le Code des assurances, exerçant son activité en assurance-vie, principalement sous forme de contrats d'épargne individuelle, en euros ou multisupports. De façon plus marginale, Mutavie couvre également des contrats de retraite collective et des garanties de prévoyance (couverture de prêts notamment). Mutavie est détenue par Macif SAM à 100 %.

#### UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE (UFF)

L'UFF est constitué d'une société Holding Union Financière de France Banque, société anonyme et de quatre filiales françaises : Uifrance Patrimoine et Uifrance Gestion, Myria Asset Management et CGP Entrepreneurs.

La société Holding, Union Financière De France Banque, est détenue à quasi 100 % directement ou indirectement par Abeille Assurances Holding depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023.

C'est un établissement de crédit agréé par l'ACPR pour fournir les services d'investissement suivants : Réception Transmission d'Ordres (RTO), Placement non garanti, conseil en investissement.

L'Union Financière de France Banque est également agréé pour fournir le service connexe de tenue de compte conservation.

Les métiers de Prestataire de Service d'Investissement de l'Union Financière de France Banque, et de services d'investissement pour son agent lié Uifrance Patrimoine, sont sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers. Uifrance Patrimoine et Uifrance Gestion exercent également le métier de courtier en assurances et sont à ce titre sous le contrôle de l'ACPR.

#### ÉPARGNE ACTUELLE

Épargne Actuelle est une société anonyme de courtage immatriculée à l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (Orias), filiale à 100 % d'Abeille Assurances Holding et d'Abeille Vie qui distribue principalement des contrats souscrits par l'association Afer. Épargne Actuelle a absorbé par voie de fusion le 29 décembre 2023 la société de courtage Les Bureaux de l'Épargne, avec, d'un point de vue fiscal et comptable, un effet retroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

#### VIP CONSEILS

VIP Conseils est une société anonyme habilitée pour exercer les activités de conseil en investissements financiers et de courtier d'assurances ou de réassurances immatriculée à l'Orias, dont Abeille Vie est actionnaire majoritaire à 92,68 %.

#### SACAF

SACAF est une société par actions simplifiée habilitée pour exercer les activités de conseil en investissements financiers et de courtier d'assurances ou de réassurances immatriculée à l'Orias, filiale à 100 % d'Abeille Vie.

#### SOCRAM BANQUE

Socram Banque est une société anonyme, établissement financier, immatriculée à l'Orias, qui porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires (comptes à vue et produits d'épargne bancaire) distribuées par ses actionnaires mutualistes auprès de leurs sociétaires. Macif SAM est actionnaire à hauteur de 35,25 %.

#### **2.1.2.4 Secteur Gestion d'actifs**

##### **OFI INVEST**

OFI Invest est une société anonyme détenue par Macif SAM à 51 %, Abeille Assurances Holding à 43 % et AÉSIO Mutuelle à 6 %.

Elle rassemble l'ensemble des métiers liés à la gestion d'actifs (actifs financiers cotés et non cotés, actifs immobiliers).

## 2.2 GOUVERNANCE D'AÉMA GROUPE

### 2.2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SGAM Aéma Groupe est administrée par un conseil d'administration qui se compose au 31 décembre 2023 de :

- Vingt-six administrateurs élus par l'assemblée générale sur candidatures proposées par chaque entreprise affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- Trois administrateurs représentant les salariés désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2023, 46 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Nom	Prénom	Statut
AUGIER	Béatrice	Membre du conseil d'administration
BARABAS	Marie-Françoise	Membre du conseil d'administration et du comité d'audit Groupe
BERENGUEL	Marc	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe
BREARD	Régis	Membre du conseil d'administration
BROTHIER	Patrick	Membre du conseil d'administration, du comité des sélections et du comité des rémunérations
CERDAN	Rémi	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe
DEFIOLLES	Florence	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des sélections
DESSEMOND	Mireille	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des sélections
FERNANDEZ	Nathalie	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe
GERARD	Clarisse	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations
GROSSE-DELSALLE	Jean-Louis	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des sélections
HANSBERGER	Elisabeth	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe
HAURY	Pascal	Membre du conseil d'administration, du comité des risques Groupe, du comité des rémunérations et du comité des sélections
LAREUR	Françoise	Membre du conseil d'administration, du comité des risques Groupe et du comité des rémunérations
LE GAC	Catherine	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe et du comité des rémunérations
LEBRUN	Alain	Membre du conseil d'administration, du comité d'audit Groupe, du comité des sélections et du comité des rémunérations
LEVEUGLE	Vianney	Membre du conseil d'administration, du comité des risques Groupe, du comité des rémunérations et du comité des sélections
LOUIS	Jean-Paul	Membre du conseil d'administration et du comité des risques Groupe représentant les salariés
MARTINEAU	Bertrand	Membre du conseil d'administration
MAYANCE	Nathalie	Membre du conseil d'administration, du comité des sélections et du comité des rémunérations
MICHARD	Pascal	Membre du conseil d'administration et du comité des sélections
NAVARRO	Catherine	Membre du conseil d'administration et du comité des rémunérations représentant les salariés
PERRIN	Yves	Membre du conseil d'administration et du comité d'audit Groupe
PHILIPPE	Denis	Membre du conseil d'administration
PINTO	Manuel	Membre du conseil d'administration et du comité d'audit Groupe représentant les salariés
PLANQUOIS	Katia	Membre du conseil d'administration et du comité des sélections
SAINTHUILLE	Dominique	Membre du conseil d'administration
SAMBUGARO	Jonathan	Membre du conseil d'administration
VERNE	Claude	Membre du conseil d'administration

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul.

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de six années. Compte tenu du renouvellement par tiers prévu par les statuts et validé par le conseil d'administration du 22 avril 2021, les administrateurs auront un premier mandat d'une durée ramenée à deux ans pour un tiers d'entre eux, jusqu'en 2023, quatre ans pour le deuxième tiers, à échéance 2025 et de six ans pour le dernier tiers, jusqu'en 2027.

La durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de trois ans.

La SGAM Aéma Groupe exerce réglementairement une influence dominante sur les entités du Groupe en ce compris les entreprises affiliées et sous-affiliées.

En ce sens, le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques et s'assure de leur mise en œuvre. Il veille à la cohérence de la stratégie des entreprises affiliées à la SGAM Aéma Groupe avec les orientations stratégiques du Groupe, y compris dans le domaine financier, et dispose à cet égard de pouvoirs de contrôle et de sanction.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il veille notamment au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

En 2023, il s'est réuni à onze reprises et le registre fait apparaître un taux de présence de 92 %.

Conformément à la charte de gouvernance de la SGAM Aéma Groupe et au règlement intérieur du conseil d'administration, celui-ci s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, des comités spécialisés, des commissions politiques « influence, lobbying & affaires publiques » et « engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et RSE - responsabilité sociétale des entreprises » et du groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire.

## 2.2.2 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les comités spécialisés du conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe ont vocation à lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions, sur des domaines relevant exclusivement de la compétence décisionnelle du conseil. Ils interviennent en qualité de comités de la SGAM Aéma Groupe sur le périmètre du Groupe.

Leurs présidents rendent compte au conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe des travaux réalisés.

Aussi, dans certains cas, ils peuvent également émettre des avis pour éclairer les décisions des conseils d'administration ou de surveillance des entités du Groupe.

### LE COMITÉ D'AUDIT GROUPE

Le périmètre de contrôle du comité d'audit groupe porte sur l'ensemble des entités du Groupe. Le comité émet un avis ou, dans certains cas, une recommandation au conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe, partagés le cas échéant aux conseils d'administration ou de surveillance des entités du Groupe sur :

- L'information financière de l'ensemble des entités du Groupe et la fiabilité des comptes notamment les comptes combinés du Groupe ;
- Les conventions réglementées de l'ensemble du Groupe ;
- Le respect du processus de sélection et d'indépendance des commissaires aux comptes conformément à la procédure du Groupe (l'appel d'offre est piloté au niveau du Groupe afin de respecter la présence d'au moins un co-commissaire aux comptes au sein de chacune des entités du Groupe) ;

### LE BUREAU

Le bureau est une émanation du conseil d'administration. Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle. Il est composé de dix membres, dont le président, cinq administrateurs proposés par Macif SAM et quatre administrateurs proposés par AÉSIO Mutuelle.

### LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte, associant dirigeants, élus et salariés, visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, et la cohésion au sein du Groupe.

Il est composé des membres du bureau du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués, ainsi que du directeur de cabinet du président. D'autres personnes peuvent, le cas échéant, être invitées au comité exécutif.

- L'efficacité du système de contrôle périodique et permanent (avec validation du plan d'audit annuel et le budget afférent) de la SGAM Aéma Groupe en s'appuyant sur les avis transmis par les comités d'audit des entreprises affiliées.

Le comité est informé :

- Des avis des commissaires aux comptes sur les éléments financiers des principales entités du Groupe ;
- De l'efficacité du système de contrôle interne, de la conformité et de l'audit des entreprises affiliées.

En outre, le comité d'audit du Groupe informe les comités d'audit des entreprises affiliées de toute information concernant les entités affiliées et sous-affiliées traitées par le comité d'audit Groupe.

Au cours de l'année 2023, il s'est réuni à dix reprises et a été sollicité trois fois par messagerie électronique. Le registre fait apparaître un taux de présence de 81 %.

### LE COMITÉ DES RISQUES GROUPE

Conformément à la directive Solvabilité II, ce comité exerce des missions complémentaires à celles du comité d'audit Groupe.

Le périmètre de contrôle du comité des risques Groupe porte sur l'ensemble des entités du Groupe.

Il a pour mission de produire des avis ou, dans certains cas, des recommandations au conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe, partagés le cas échéant aux conseils d'administration ou de surveillance des entités du Groupe sur les éléments suivants :

- Le pilotage des enjeux stratégiques du Groupe via l'examen :
- De l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment - ORSA*) annuel et ad hoc qui peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles ;
- Des études d'impacts des projets portant sur une nouvelle affiliation, en lien avec les entités concernées ;
- De toutes études d'impacts relatives aux projets stratégiques ou transverses Groupe ;
- De l'adéquation entre la stratégie et la maîtrise des risques du Groupe (stratégiques, financiers, assurantiels et opérationnels) ;
- De la stratégie de développement et des opérations financières susceptibles d'impacter la solvabilité du Groupe ;
- Des stress tests et de l'allocation stratégique des fonds propres du Groupe ;
  - L'étude des profils de risque au plan des entités du périmètre groupe ;
- Le système de gestion des risques via l'examen ;
- De l'ensemble des politiques écrites du groupe incluant les éventuelles spécificités ;
- Des rapports réglementaires Solvabilité II et des rapports des fonctions clés actuarielle, gestion des risques et vérification de la conformité réalisés au niveau groupe.
  - Les rapports réglementaires des principales entités du groupe afin de donner un avis sur la cohérence d'ensemble.

Le comité veille, en lien avec les comités des risques des entreprises affiliées du Groupe, au respect par l'ensemble des entités du Groupe des orientations communes en matière de politique des risques. Dans ce cadre, le comité des risques de la SGAM Aéma Groupe est habilité à se voir communiquer tous les éléments utiles, lui permettant d'opérer les vérifications nécessaires, le cas échéant.

Au cours de l'année 2023, il s'est réuni à dix reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 88 %.

### LE COMITÉ DES SÉLECTIONS

Ce comité a en charge de produire des avis ou recommandations au conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe, partagés aux conseils d'administration ou de surveillance des entités du Groupe sur :

- Les critères définis par le Groupe en matière de cadrage du dispositif compétence et honorabilité du Groupe applicable à l'ensemble des entités du Groupe ;

- Les critères à respecter au niveau du Groupe et par chacune des entités du Groupe en matière de compétence et honorabilité ;
- La politique Groupe en matière de sélection et nomination des mandataires sociaux et dirigeants effectifs, prenant notamment en compte les axes définis dans le cadre de la plateforme politique ;
- La conformité du déploiement du dispositif compétence et honorabilité en lien avec l'ensemble des comités des sélections des entités du Groupe ;
- Le respect du programme de formation des administrateurs de la SGAM Aéma Groupe.

Le comité participe à définir et à suivre la politique d'accompagnement des mandats telle que définie par la plateforme politique.

Ce comité a compétence sur l'ensemble des entreprises affiliées, sous affiliées, et de leurs filiales le cas échéant, dans le respect des prérogatives des conseils d'administration ainsi que des comités ou processus de sélections des entités du Groupe qui en sont dotées.

Au cours de l'année 2023, il s'est réuni à six reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 87 %.

### LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Ce comité a en charge de produire des avis ou recommandations au conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe, partagés aux conseils d'administration ou conseils de surveillance des entités du Groupe sur :

- La rémunération des mandataires sociaux et dirigeants effectifs de la SGAM Aéma Groupe et sur les modalités de leur contrat de travail s'il s'agit de dirigeants salariés de la SGAM Aéma Groupe ;
- Les éléments de communication relatifs aux rémunérations, indemnités et remboursements de frais figurant dans les rapports de gestion ou de gouvernance ;
- La proposition d'une politique de rémunération ou d'indemnité et de remboursement des frais des mandataires sociaux et des dirigeants effectifs, adaptée et cohérente au sein du Groupe prenant notamment en compte les axes définis dans le cadre de la plateforme politique.

Ce comité a compétence sur l'ensemble des entreprises affiliées, sous-affiliées, et de leurs filiales le cas échéant, dans le respect des prérogatives des conseils d'administration ainsi que des comités ou processus de rémunération des entités du Groupe qui en sont dotées.

Au cours de l'année 2023, il s'est réuni à six reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 81 %.



## 2.2.3 LA COMITOLOGIE ISSUE DE LA PLATEFORME POLITIQUE

### LA COMMISSION INFLUENCE, LOBBYING & AFFAIRES PUBLIQUES DU GROUPE

Cette commission est destinée à faire valoir les intérêts du Groupe auprès des pouvoirs publics, organismes professionnels et tous interlocuteurs nationaux et internationaux adéquats et susceptibles d'être sensibles aux messages et sujets d'influence élaborés par cette commission.

Elle contribue à positionner le Groupe en tant que leader français de la protection, pesant dans le débat public et la société. Elle vient renforcer la capacité du Groupe à défendre, d'une part, les intérêts de ses sociétaires et adhérents et de ses mutuelles, et d'autre part, ses intérêts économiques, réglementaires, politiques, de réputation et plus généralement la pertinence et la spécificité de son modèle.

La commission a pour rôle de proposer les orientations stratégiques et un plan d'action consolidé Groupe en matière d'influence et de lobbying.

Après validation par le conseil d'administration, elle coordonne le déploiement de ces orientations politiques en lien avec les entreprises affiliées.

Elle capitalise sur la capacité d'influence des délégués et élus territoriaux, innove en explorant des alternatives aux moyens traditionnels d'influence.

En lien avec la direction des affaires publiques de la SGAM Aéma Groupe et les responsables des entreprises affiliées, elle s'assure de l'adéquation des moyens et expertises pour accomplir les objectifs définis. Elle privilégie l'inclusion et les rencontres à tous les niveaux.

Au cours de l'année 2023, elle s'est réunie à quatre reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 72 %.

### LA COMMISSION ENGAGEMENTS, RÔLE DES ÉLUS DANS LE CYCLE DES AFFAIRES ET RSE DU GROUPE

Cette commission est chargée d'élaborer la réflexion stratégique sur les sujets de l'engagement, du rôle des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe et de

coordonner la mise en œuvre en lien avec les entreprises affiliées sous le contrôle du conseil d'administration.

Afin de répondre à l'ambition mutualiste du Groupe, cette commission a la responsabilité de formaliser et coordonner la réflexion autour des feuilles de route des entreprises affiliées, avec les administrateurs des entreprises affiliées et de facto membres du conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe, sur les trois thèmes évoqués ci-dessus. Elle est ainsi chargée de développer un engagement transversal au Groupe, de favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du Groupe, et de soutenir le Groupe dans la réalisation de son projet mutualiste.

La commission a ainsi pour objectif de guider les réalisations mutualistes et de favoriser le développement économique du Groupe, tout en lui assurant d'avoir un impact social, sociétal et environnemental correspondant à son modèle.

Au cours de l'année 2023, elle s'est réunie à quatre reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 72 %.

### LE GROUPE DE TRAVAIL ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Ce groupe de travail formalise l'ambition du Groupe d'identifier et de coordonner les actions menées respectivement par Macif SAM et l'UMG Aésio Macif, dans le but de mieux identifier les enjeux d'innovation sociale qui contribuent à une société meilleure.

Ce groupe de travail encourage également les initiatives et partenariats sur les territoires, permettant ainsi au Groupe de s'insérer utilement auprès des acteurs de l'ESS.

De plus, il assure la transposition des engagements ESS du Groupe en actions concrètes, ce qui lui permet de répondre aux besoins émergents de ses sociétaires et adhérents, et plus largement à la société.

Il porte ainsi un enjeu de coordination des initiatives des entités sur le champ de l'ESS, tout en étant respectueux de leurs histoires, de leurs identités et de leurs autonomies d'action, source de richesse et d'innovation.

Au cours de l'année 2023, il s'est réuni à quatre reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 67 %.

## 2.2.4 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La SGAM Aéma Groupe a mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Cette politique doit permettre la mise en œuvre d'un processus visant à identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts potentiels ou avérés. À ce titre, elle doit comprendre *a minima* :

- Les circonstances qui donnent lieu ou peuvent donner lieu à un conflit d'intérêts risquant de porter atteinte aux intérêts du Groupe ;

- Les mesures et procédures visant à prévenir les conflits d'intérêts ;
- Les procédures à suivre et les mesures à prendre en vue de gérer de tels conflits et de les empêcher de nuire aux intérêts du Groupe.

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités et opérations du Groupe.



## 2.2.5 DIRECTION GÉNÉRALE – DIRIGEANTS EFFECTIFS

M. Adrien Couret est le directeur général de la SGAM Aéma Groupe depuis sa nomination le 7 janvier 2021 par le conseil d'administration. Conformément à l'article 26 des statuts, il assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de la SGAM Aéma Groupe qu'il représente dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la SGAM Aéma Groupe pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration. Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Dans l'exercice de ses responsabilités stratégiques, opérationnelles et managériales, le directeur général s'appuie sur des instances techniques placées sous son autorité. Sous l'impulsion et le contrôle du conseil d'administration, il instruit la stratégie du Groupe qu'il soumet au conseil d'administration.

MM. Jean-Philippe Dogneton et Olivier Brenza sont les deux directeurs généraux délégués de la SGAM Aéma Groupe

depuis leur nomination par le conseil d'administration respectivement le 7 janvier 2021 et le 14 décembre 2022 :

- M. Jean-Philippe Dogneton, directeur général délégué IARD et Vie et président du conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding, a pour mission de porter les ambitions stratégiques du Groupe au sein de Macif SAM, de Mutavie, d'Abeille Assurances Holding et de leurs filiales et de contribuer auprès du directeur général au bon pilotage et fonctionnement du Groupe ;
- M. Olivier Brenza, directeur général délégué Santé Prévoyance, a pour mission de porter les ambitions stratégiques du Groupe au sein de l'UMG Aésio Macif et de contribuer auprès du directeur général au bon pilotage et fonctionnement du Groupe.

Le directeur général et les directeurs généraux délégués sont dirigeants effectifs de la SGAM Aéma Groupe.

Le nombre de dirigeants effectifs permet d'organiser des remplacements en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs dirigeants, afin de garantir la continuité de la direction effective.

## 2.2.6 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Applicable à la SGAM Aéma Groupe et à l'ensemble de ses entreprises affiliées et sous-affiliées et leurs filiales (hors Abeille Assurances Holding), la politique de rémunération Aéma Groupe privilégie une gestion saine et efficace des risques, en prenant en compte les intérêts à long terme du Groupe et de ses entités tels que les perspectives de croissance durable, et est adaptée aux activités des entités du Groupe.

Cette politique permet sur le long terme :

- De garantir l'engagement et la fidélisation des collaborateurs en assurant une gestion appropriée des risques et de la conformité ;
- De reconnaître, pour les dirigeants, la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1 qui dispose que les fonctions d'administrateur sont gratuites, le conseil

d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts d'Aéma Groupe (article 24). L'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et des frais remboursés aux administrateurs. Pour ce faire, le conseil d'administration s'appuie principalement sur l'avis du comité des rémunérations de la SGAM Aéma Groupe.

Lors de la séance du 22 juin 2023, l'assemblée générale, conformément à l'article R. 322-55-1 du Code des assurances et à l'article 24 des statuts, a décidé que le montant des indemnités versées aux administrateurs, au titre de l'année 2023, sera limité à un montant maximum global de 2 % du montant annuel du budget de fonctionnement de la SGAM Aéma Groupe au titre de l'exercice 2023.

## 2.3 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNÉE 2023

### 2.3.1 CONJONCTURE MONDIALE, UNE INFLATION EN REPLI ET UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE

L'inflation en zone euro et celle aux États-Unis ont fortement reculé en 2023 en raison du resserrement des politiques monétaires de la BCE et de la Fed. Dans ce contexte de hausse inédit des taux directeurs, la croissance mondiale a ralenti l'année dernière mais le scénario de récession envisagé un temps ne s'est pas matérialisé. L'activité aux États-Unis s'est montrée particulièrement résiliente et a même surpris par sa vigueur, dans le même temps la croissance en zone euro a été plus poussive.

#### L'INFLATION

En 2023, la décrue de l'inflation s'est confirmée et amplifiée. La crainte des investisseurs en 2022 était que la hausse des prix soit auto-entretenu par des pressions salariales et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Cette crainte ne s'est finalement pas matérialisée. Les politiques de hausse des taux des banques centrales ont au contraire permis un reflux de l'inflation. Après avoir dépassé 10 % en rythme annualisé, l'inflation (IPC) est retombée à 2,9 % en zone euro en décembre 2023. Aux États-Unis, l'inflation (IPC) est passée de 6,4 % à 3,4 % entre janvier et décembre 2023. Les derniers chiffres d'inflation de l'année de la zone euro et des États-Unis sont cependant mitigés. L'inflation dans la zone euro pour le mois de décembre s'est accélérée, à 2,9 %, après 2,4 % en novembre. Cette augmentation s'explique par des effets de base liés notamment aux prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) a décéléré à 3,4 % sur un an en décembre, après 3,6 % en novembre. L'inflation totale et l'inflation sous-jacente de décembre aux États-Unis ont évolué dans la même direction. Ces hausses des inflations totales de la zone euro et des États-Unis en fin d'année n'inquiètent cependant pas outre mesure les marchés, qui restent optimistes quant à la baisse durable des taux d'inflation en 2024.

#### LA CROISSANCE

Le monde a échappé à la récession tant redoutée en 2023 grâce à la vigueur inattendue de l'économie américaine et malgré les conséquences négatives sur l'activité des politiques monétaires restrictives des banques centrales. La croissance du PIB américain a atteint près de 5 % au troisième trimestre 2023. Deux facteurs ont joué : la consommation des ménages puisant l'épargne de précaution accumulée durant le Covid et les dépenses du gouvernement avec un déficit qui a dépassé 1700 milliards de dollars sur l'année fiscale 2023, représentant près de

6,3 % du PIB américain. Cette résistance inattendue de l'économie américaine a permis de limiter les dégâts pour les entreprises européennes, qui ont quant à elles été confrontées à un fort ralentissement de l'économie européenne en 2023 (l'activité s'est contractée de -0,1 % au troisième trimestre).

Les PMI manufacturiers (baromètre économique qui mesure le niveau d'activité des entreprises dans le secteur manufacturier) de fin d'année de la zone euro sont ressortis à nouveau nettement dans le rouge à 44 points, bien en deçà des 50 points marquant la limite entre croissance et contraction. Ces éléments laissent peu de place aux doutes quant à une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre 2023 en Europe. Les marchés continuent de privilégier un scénario de ralentissement en douceur des économies des pays développés. Dans ce contexte, les profits des entreprises se sont avérés élevés en 2023 comme en 2022 des deux côtés de l'Atlantique. Les entreprises ont su protéger leurs marges, malgré les chocs subis depuis deux ans (énergétiques, monétaires et de chaînes d'approvisionnement).

#### LES BANQUES CENTRALES

Les banques centrales américaine et européenne ont continué, en 2023, leur politique de lutte contre l'inflation en augmentant leurs taux directeurs. Au regard de la baisse rapide et importante de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) et la Fed ont marqué une pause dans leur politique de hausse des taux fin 2023. Le taux de refinancement au 31 décembre 2023 est de 5,5 % aux États-Unis et de 4,5 % en zone euro. Ces banques centrales se sont néanmoins engagées à maintenir leurs taux à des niveaux élevés suffisamment longtemps pour permettre à l'inflation de revenir aux alentours de 2 %. La banque centrale américaine avait surpris mi-décembre en évoquant trois baisses de ses taux directeurs en 2024. Cette perspective avait créé un véritable mouvement d'euphorie sur les marchés obligataires et actions. Les marchés misaient fin 2023 sur six baisses des taux en 2024, soit le double de celles annoncées par la Fed. La BCE a, quant à elle, adopté un ton beaucoup plus neutre ces derniers mois. Les anticipations du marché concernant les taux de la BCE étaient néanmoins, à fin décembre, similaires à celles de la Fed. Ce très fort décalage entre les anticipations de marché et les messages des banques centrales peut cependant interroger.

## 2.3.2 DES MARCHÉS FINANCIERS EN PLEINE EUPHORIE, UN MARCHÉ IMMOBILIER EN PLEIN MARASME

### LES MARCHÉS OBLIGATAIRES ET ACTIONS

Les marchés obligataires et actions ont réalisé une excellente année 2023. Cette performance s'explique d'abord par la désinflation, mais aussi par la résilience de la croissance mondiale, les bénéfices des entreprises toujours élevés et le discours accommodant de la Fed mi-décembre :

- Les taux d'intérêt ont baissé de manière importante en 2023 en raison des anticipations de baisse des taux directeurs. Le taux OAT 10 ans était de 2,97 % le 02 janvier 2023 et de 2,55 % le 29 décembre 2023 ;
- Les marchés actions ont fortement progressé sur la période, en raison de la baisse des taux et de la bonne tenue des bénéficiers. Le CAC 40 a ainsi établi un nouveau record de clôture à 7 600 points mi-décembre. L'indice Eurostoxx 50 a progressé de 17 % sur l'année. L'indice S&P 500 a gagné 25 %, et le Nasdaq, à plus forte composante en valeurs de croissance, notamment technologiques, a rebondi de 45 %. Aux États-Unis, les « *Magnificent Seven* » (Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Tesla, Meta et Nvidia) qui bénéficient de l'engouement pour l'intelligence artificielle ont dominé le marché boursier américain en 2023, en augmentant leur valeur en moyenne de plus de 100 %. L'indice S&P 500, excluant ces 7 titres, n'a progressé en 2023 que de 15 % ;
- Les marchés obligataires, en particulier le marché du *High Yield* (obligations de moindre qualité), affichent des gains très importants sur 2023. Dans la zone euro, l'indice *High Yield* a progressé de 12 %, l'indice *Investment Grade* (obligations de bonne qualité) de 8 %.

### LE MARCHÉ IMMOBILIER

La hausse des taux d'intérêts, débutée en 2022, a augmenté le coût de la dette et mécaniquement abaissé les capacités d'emprunt des investisseurs, réduisant drastiquement les volumes investis en immobilier. Cela s'est traduit par une remontée brutale des taux de rendement immobiliers et a par ailleurs incité les investisseurs à se tourner vers d'autres classes d'actifs, redevenues ponctuellement plus attractives. Ces hausses de taux de rendement immobilier ont des conséquences importantes sur la valorisation des actifs immobiliers, qui voient leurs valeurs diminuer de manière parfois sensible. Sur un an, la baisse des montants engagés en immobilier d'entreprise s'est avérée majeure en Europe, de -53 % par rapport à une année 2022 certes solide. L'activité locative a de son côté évolué très différemment selon les localisations. Dans les quartiers centraux des marchés européens, les taux de vacance sont restés faibles et la demande soutenue, entraînant une hausse des loyers. À l'inverse, les zones secondaires sont délaissées et voient leurs taux d'occupation diminuer, tout comme le niveau moyen des loyers. Le fort ajustement des taux de rendements immobiliers entamé durant l'été 2022 est toujours actuellement à l'œuvre et affecte l'intégralité des marchés immobiliers, suivant des vitesses et amplitudes différenciées selon les spécificités de chaque sous-secteur. Les bureaux et la logistique, actifs immobiliers ayant bien résisté aux confinements des dernières années, subissent désormais les baisses de prix les plus brutales, tandis que le commerce et l'hôtellerie, déjà corrigés auparavant, sont moins affectés. Les marchés résidentiels, qui s'appuient sur des tendances démographiques et sociétales longues, subissent donc des corrections de prix plus mesurées.

## 2.3.3 PERSPECTIVES 2024, L'INCERTITUDE RESTE DE MISE

Les perspectives pour 2024 sont incertaines.

Parmi les risques économiques, financiers, politiques ou géopolitiques qui pourraient faire dérailler le processus de normalisation des marchés et des économies en cours, les suivants apparaissent les plus importants :

- Le risque d'inflation persistante :  
L'inflation a nettement diminué en 2023 en Europe et aux États-Unis. L'inflation sous-jacente qui se situe à 3,9 % aux États-Unis et à 3,4 % en Europe reste toutefois sur des niveaux supérieurs à l'objectif de 2 % fixé par les banques centrales. Le chemin qui reste à parcourir pour atteindre cet objectif est encore long et semé d'embûches. La pression sur les salaires et la volatilité des prix de l'énergie pourraient en particulier faire déraiper l'inflation.
- Le risque de détérioration de l'économie européenne et de hausse des défauts d'entreprises :  
La zone euro se dirige vers sa première récession depuis la pandémie. Le risque d'une récession profonde ne peut pas être écarté (la hausse sans précédent des taux de la BCE pourrait encore impacter négativement l'économie pendant plusieurs mois). Les entreprises les plus fragiles ont été maintenues et portées par les financements bon marché de ces dix dernières années. Avec la hausse des taux et dans un contexte récessif, le risque que les défauts se multiplient dans les prochains mois est important.
- Le risque d'un krach de l'immobilier commercial :  
Le marché de l'investissement immobilier est bloqué depuis de nombreux mois. Le risque de dépréciations significatives de certains actifs de bureaux (en particulier en périphérie de Paris) est important, en grande partie en raison de la hausse inédite des taux d'intérêt et du télétravail.
- Le risque d'élargissement du conflit au Moyen-Orient :  
Après l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre, de nombreux observateurs s'inquiètent d'une escalade du conflit impliquant d'autres nations du Moyen-Orient. Cela pourrait avoir un impact sur les

marchés de l'énergie, provoquant des chocs sur les prix du pétrole, qui, à leur tour, pourraient accroître le risque de récession pour les économies les plus vulnérables.

- Le risque de conflit prolongé entre l'Ukraine et la Russie :  
Un conflit prolongé entre l'Ukraine et la Russie pourrait de nouveau avoir un impact sur les marchés de l'énergie et de l'alimentation, ce qui pourrait accroître.
- Le risque de ralentissement de l'économie chinoise :  
L'économie chinoise a fortement ralenti en 2023 en raison de la crise de l'immobilier et de la faiblesse de la reprise post-Covid. Une nouvelle dégradation de la situation pourrait avoir des effets néfastes. Si

l'économie chinoise stagnait ou se contractait, le risque de récession augmenterait également pour ses partenaires commerciaux, en particulier européens.

- Les risques liés aux élections présidentielles américaines :  
Les élections présidentielles américaines sont fixées au 5 novembre 2024. Les sondages prédisent une répétition du duel serré entre Joe Biden et Donald Trump de 2020. Quel que soit le vainqueur des élections, la question du plafond de la dette et celle de la réduction du gigantesque déficit public américain ont toutes les chances de revenir rapidement sur le devant de la scène. Ces élections devraient avoir un impact important sur les marchés en 2024 (risque de volatilité importante des marchés).

## 2.3.4 MARCHÉ DE L'ASSURANCE

### 2.3.4.1 Assurance de biens et de responsabilité

Le marché de l'assurance a de nouveau été impacté par la conjoncture mondiale. L'inflation soutenue sur l'énergie et les matières premières a impacté les coûts de la réparation. La forte augmentation des taux d'intérêt a modéré l'appétit des français pour l'acquisition de nouveaux biens, tels que les véhicules et l'immobilier.

Pour autant, le marché français de l'automobile enregistre une reprise des immatriculations de 3,5 %, portée par un rebond de 16,0 % des ventes de voitures particulières neuves par rapport à 2022. Après une année record en 2021, le marché français de l'occasion s'est replié et stagne par rapport à 2022.

Sur le marché immobilier, la situation s'est empirée, avec un recul des autorisations de construire de l'ordre de 24 % par rapport à 2022, en raison du durcissement des conditions de crédit et l'augmentation des coûts de la construction.

La reprise de la matière assurable automobile conduit à une progression plus soutenue des cotisations qui varient de 5,2 % sur l'ensemble de la branche et de 4,6 % pour les véhicules de 1<sup>ère</sup> catégorie ; la croissance du parc étant estimée à 1,3 % après 0,4 % à fin 2022. En dommages aux biens des particuliers, la croissance des cotisations de 2023 dépasse celle de 2022 : 5,2 % contre 4,2 %. La tendance est

similaire pour les cotisations MRH, contrairement au nombre de contrats qui s'essoufle de nouveau (+1,3 % après +1,8 %).

Sur le front de la sinistralité, l'année a encore été marquée par plusieurs épisodes climatiques. Les tempêtes de début et de fin d'année, les orages de grêle qui ont touché à nouveau la France et les inondations qui ont affecté plusieurs bassins conduisent à un volume conséquent de dossiers, moindre qu'en 2022, mais supérieur à ceux des exercices précédents.

En Automobile, la sinistralité globale affiche un recul de 4,1 % sur un an, grâce à l'évolution très favorable de la garantie climatique. Concernant les autres garanties, la profession peut se réjouir d'une baisse, notamment sur la RC corporelle avec 3 %.

Le constat n'est pas partagé en Habitation avec une sinistralité qui s'est détériorée de +5,1 % sur l'année. Cette augmentation dissimule des évolutions contrastées au sein des différentes garanties. L'année 2023 se conclut à nouveau sur une hausse de fréquence en Tempête-Grêle-Neige (+16,0 %), suivie dans une moindre mesure par le Dégâts des eaux (+8,7 %) ; les autres garanties sont en retrait.

### 2.3.4.2 Santé/Prévoyance

Le marché de l'assurance santé observe des équilibres techniques tendus, avec une hausse des prestations qui se poursuit face à une pression des pouvoirs publics et de l'opinion qui restent réfractaires aux augmentations de tarif.

L'équilibre économique des Organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) est bousculé par plusieurs facteurs :

- Un contexte inflationniste pesant sur les frais d'exploitation ;
- Un marché de l'assurance santé-prévoyance ultra concurrentiel ;

- Une augmentation constante de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) depuis 30 ans ;
- Des réformes impactant directement l'activité comme le 100 % santé sur les postes dentaire, audiologie et optique, ou la prise en charge des consultations de psychologue. Mais aussi des transferts de charge du régime obligatoire vers le régime complémentaire sur certains postes comme, par exemple, le ticket modérateur dentaire.

### 2.3.4.3 Épargne/Retraite

L'année 2023 s'inscrit dans un contexte toujours marqué par une inflation élevée à presque +5 % depuis le début de l'année. Ce contexte atypique a affecté mécaniquement la capacité d'épargne des ménages français tout au long de l'année. De plus, après des années de collecte nette positive record depuis la crise de la Covid, les éléments de contexte actuel amènent à une redistribution de l'allocation de l'épargne des ménages.

En effet, sur le marché de l'épargne en 2023, les placements des ménages en France enregistrent un flux net de +16,0 milliards d'euros contre +74,2 milliards d'euros en 2022 ; un montant historiquement faible depuis 2013, principalement généré par une décollecte massive sur les PEL et sur les livrets.

Ce nouvel environnement a ramené en l'espace d'un an, les versements d'épargne des ménages au plus bas depuis trois ans, soit au niveau précédent la crise de la Covid. L'activité d'assurance vie est directement impactée par ces effets et par un contexte concurrentiel développé, avec des produits comme les comptes à terme qui sont de nouveau plébiscités par les ménages ainsi que l'épargne réglementée dont le rendement est impacté par l'inflation.

Ainsi, le livret A a vu son taux se relever de 2 % à 3 % en février 2023. Les ménages privilégiant, encore dans ce contexte, la liquidité et la sécurité de ce type de placements.

Sur l'ensemble de l'année 2023, les cotisations des contrats d'assurance vie et de capitalisation sont en hausse de 5 %, à 153,3 milliards d'euros.

Les versements sur les supports en unités de compte sont en hausse (+8 %, à 62,2 milliards d'euros) ainsi que les versements sur les supports euros (+4 %, à 91,1 milliards d'euros). La part des supports en unités de compte dans l'ensemble des cotisations s'établit à 41 % pour l'année 2023 (contre 40 % pour l'année 2022).

Pour l'ensemble de l'année 2023, la collecte nette s'établit à +2,4 milliards d'euros, en retrait de 83 % par rapport à 2022. Elle est positive pour les supports en unités de compte (+30,0 milliards d'euros) et négative pour les supports euros (-27,6 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 923,0 milliards d'euros à fin décembre 2023, en progression de 4 % sur un an (+66,0 milliards d'euros).

Sur le marché de la retraite, le plan d'épargne retraite (PER), instauré par la loi Pacte, continue de croître avec une collecte nette de 8,4 milliards d'euros, soit une hausse de 15 % et des encours d'environ 74,6 milliards d'euros à fin 2023, soit une augmentation de 23 %. Le nombre d'assurés atteint 5,5 millions, en hausse de 22 % sur un an.

## 2.4 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

### 2.4.1 UNE ANNÉE MARQUÉE PAR L'INCERTITUDE

En 2023, une série d'évolutions significatives a marqué le contexte générant un climat d'incertitude. Les conflits régionaux persistants, notamment en Ukraine et au Proche-Orient, et les tensions croissantes dans plusieurs régions du monde ont eu des répercussions sur les paramètres macro-économiques mondiaux et locaux. Malgré un ralentissement depuis mi-2023, l'inflation continue à constituer un défi pour les économies, dont les réponses, notamment en termes de politiques monétaires, ont bouleversé certains marchés.

#### Immobilier

Le marché immobilier français a connu des évolutions majeures en 2023. La hausse des taux directeurs a entraîné une baisse des transactions ainsi qu'une pression à la baisse

sur le prix de l'immobilier. Les fluctuations des prix immobiliers peuvent influencer la valeur des portefeuilles, modifiant ainsi les profils de risque et de rendement.

#### Assurance vie

En France, le marché de l'assurance vie a vécu une année marquée par la volatilité des flux de cotisations et de prestations en lien avec le contexte macro-économique. La collecte nette enregistre un recul par rapport à l'année 2022 pour les assureurs. Celui-ci s'explique principalement par une hausse des rachats, portée par le besoin de liquidités des ménages en relation avec le contexte d'inflation et les évolutions de taux, introduisant une concurrence avec les livrets réglementés.

### 2.4.2 UN ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE PRÉOCCUPANT

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes sur le territoire français avec une sinistralité exceptionnelle. Les tempêtes Ciaran et Domingos, qui ont balayé à l'automne l'ouest et le nord de l'hexagone, constituent les événements annuels les plus critiques suivis par la sécheresse et les inondations.

En dépit d'une année moins sinistrée que la précédente, les répercussions du changement climatique affectent

diversément les territoires français avec globalement une progression significative du nombre et de l'intensité de certains phénomènes naturels majeurs. Cela provoque inévitablement une modification du marché de la réassurance qui perturbe les équilibres de partage entre réassureurs et assureurs en défaveur de ces derniers, les contraignant ainsi à une plus forte exposition au risque.

### 2.4.3 REMBOURSEMENT D'UNE DETTE SUBORDONNÉE - TSR (TITRE SUBORDONNÉ REMBOURSABLE)

Le 8 mars 2023, Macif SAM a procédé au remboursement d'une dette subordonnée d'un montant de 400 millions d'euros, classifiée en capital Tier 2 sous Solvabilité II. Le taux d'intérêt annuel de cette dette s'élevait à 5,5 %. Comptabilisée en fonds propres Solvabilité II à la fois au

niveau de Macif SAM et du Groupe, elle était soumise à une obligation de remboursement à maturité. L'impact négatif du remboursement sur la solvabilité a été limité dans la mesure où cette obligation subordonnée a fait l'objet d'un refinancement quelques mois auparavant.



## 2.5 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES ENTITÉS

### 2.5.1 ACTIVITÉS

Les cotisations acquises du Groupe Aéma Groupe s'établissent à 15 582 millions d'euros en 2023, en baisse de 502 millions d'euros.

Les secteurs Dommages et Santé prévoyance progressent respectivement de 4 % et 3 %, le secteur Épargne Retraite ressort en baisse de 11 %.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
<b>Dommages</b>	<b>5 702 450</b>	<b>37 %</b>	<b>5 473 577</b>	<b>34 %</b>	<b>228 873</b>	<b>4 %</b>
Automobile	3 064 181		2 949 987		114 194	
Habitation	1 310 567		1 256 994		53 573	
Autres	1 327 702		1 266 595		61 107	
<b>Épargne/Retraite</b>	<b>6 552 634</b>	<b>42 %</b>	<b>7 371 223</b>	<b>47 %</b>	<b>-818 589</b>	<b>-11 %</b>
Supports en euros	4 153 363		4 652 755		-499 392	
Supports en Unités de compte (UC)	2 128 464		2 466 954		-338 490	
Autres	270 807		251 514		19 293	
<b>Santé/Prévoyance</b>	<b>3 327 129</b>	<b>21 %</b>	<b>3 239 882</b>	<b>20 %</b>	<b>87 247</b>	<b>3 %</b>
Santé	2 954 412		2 893 358		61 054	
Prévoyance	372 717		346 524		26 193	
<b>Cotisations acquises</b>	<b>15 582 213</b>	<b>100 %</b>	<b>16 084 682</b>	<b>100 %</b>	<b>-502 469</b>	<b>-3 %</b>

**En Dommages :** Les cotisations acquises s'élèvent à 5 702 millions d'euros, en hausse de 4,2 % sur l'exercice.

Les cotisations Automobile représentent l'essentiel du stock avec un volume de cotisations acquises de 3 064 millions d'euros, en hausse de 3,9 %. Cette progression traduit la forte croissance du portefeuille de contrats Macif SAM et la hausse de la tarification en lien avec l'inflation.

L'Habitation représente, avec 23 %, le second poste des cotisations acquises du secteur Dommages, en progression de 4,3 %.

Enfin, la catégorie « Autres » représente un montant de cotisations de 1 328 millions d'euros. Elle regroupe un ensemble de contrats parmi lesquels les contrats Garantie Accident de la vie, les contrats spécifiques pour des publics dédiés (professionnels, acteurs de l'ESS, loisirs, chasse, etc.) et les couvertures complémentaires en extension des principaux produits. La croissance enregistrée sur ce segment s'appuie principalement sur les contrats en garantie des accidents de la vie (+8 %) et ceux concernant le dommage aux biens des professionnels (+11 %).

**En Épargne/Retraite :** Le Groupe Aéma Groupe a réalisé une collecte brute de 6 553 millions d'euros, en baisse de 11,1 % sur l'exercice. Cette diminution se répartit de la manière suivante : -10,7 % sur les supports en euros et -13,7 % sur les supports en Unités de Comptes (UC). La collecte brute en euros représente 67,5 % de la collecte globale, contre 32,5 % pour la collecte en UC.

La collecte nette est négative à hauteur de -1 715 millions d'euros.

Le montant de l'épargne gérée s'élève à 113,3 milliards d'euros, en hausse de 0,4 %, dont 29,8 milliards d'euros en UC.

**En Santé/Prévoyance :** Les cotisations acquises atteignent 3 327 millions d'euros, en hausse de 2,7 % par rapport à 2022. Cette croissance s'explique en partie par l'entrée dans le périmètre de consolidation de la Mutuelle du Ministère de la Justice qui contribue à hauteur de 67 millions d'euros sur la période.

Pour le Groupe Aéma Groupe, le détail des cotisations acquises par entité juridique s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Domages	5 702 450	37 %	5 473 577	34 %	228 873	4 %
Macif SAM	3 767 452		3 627 639	0 %	139 813	
Abeille IARD et Santé	1 933 723		1 844 536		89 187	
Macifilia	-		1		-1	
Thémis	1 275		1 401		-126	
Épargne/Retraite	6 552 634	42 %	7 371 223	46 %	-818 589	-11 %
Mutavie	1 897 445		2 190 990		-293 545	
Abeille Vie	2 699 983		3 080 201		-380 218	
Abeille Épargne Retraite	1 067 034		1 213 213		-146 179	
Abeille Retraite Professionnelle	888 172		886 819		1 353	
Santé/Prévoyance	3 327 129	21 %	3 239 882	20 %	87 247	3 %
AÉSIO Mutuelle	2 077 360		2 074 085		3 275	
Apivia Macif Mutuelle	1 018 491		1 006 387		12 104	
NUOMA	53 017		52 552		465	
MNPAF	111 600		106 858		4 742	
MMJ	66 661		-		66 661	
<b>Cotisations acquises</b>	<b>15 582 213</b>	<b>100 %</b>	<b>16 084 682</b>	<b>100 %</b>	<b>-502 469</b>	<b>-3 %</b>

## 2.5.2 RÉSULTATS

Au 31 décembre 2023, le Groupe Aéma Groupe enregistre un résultat net - part du groupe de 51 millions d'euros contre 122 millions d'euros en 2022.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Cotisations acquises	15 582 213	16 084 682	-502 468	
Charges des prestations*	-13 447 669	-14 352 620	904 951	
Marge brute	2 134 545	1 732 062	402 483	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-126 784	367 855	-494 639	
Marge nette	2 007 760	2 099 916	-92 156	
Charges de gestion	-2 408 788	-2 306 269	-102 519	
Autres charges et produits opérationnels courants	152 946	117 498	35 448	
<b>Marge technique</b>	<b>-248 082</b>	<b>-88 855</b>	<b>-159 227</b>	<b>179 %</b>
Revenus des placements	2 432 611	1 810 038	622 574	
Charges des placements	-422 281	-228 187	-194 094	
Plus et moins-values de cessions	-309 566	-889 255	579 690	
Variation des dépréciations sur placements	-313 345	-276 855	-36 490	
Participation aux résultats	-1 027 158	-115 201	-911 957	
<b>Marge financière</b>	<b>360 262</b>	<b>300 539</b>	<b>59 723</b>	<b>20 %</b>
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	112 180	211 684	-99 504	-47 %
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-7 227	-7 228	1	
Autres produits nets non techniques	-27 863	-26 790	-1 072	
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>77 090</b>	<b>177 666</b>	<b>-100 575</b>	<b>-57 %</b>
Résultat exceptionnel	-36 269	17 146	-53 415	
Impôts sur les résultats	2 574	-63 743	66 318	
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>43 396</b>	<b>131 069</b>	<b>-87 673</b>	<b>-67 %</b>
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	11 067	4 195	6 872	
<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>	<b>54 463</b>	<b>135 263</b>	<b>-80 800</b>	<b>-60 %</b>
Intérêts minoritaires	3 551	13 348	-9 797	
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>50 912</b>	<b>121 915</b>	<b>-71 003</b>	<b>-58 %</b>

\* Inklus les ajustements ACAV.



Les principaux soldes contributifs aux résultats du Groupe Aéma Groupe sont les suivants :

**La marge technique** est négative à hauteur de -248 millions d'euros, contre -89 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce déficit traduit un contexte technique marqué par une sinistralité climatique forte (la seconde après le niveau

exceptionnel de l'année 2022). Le désengagement des réassureurs et l'inflation significative des coûts moyens expliquent cette dégradation. Les charges de gestion progressent d'un niveau proche de l'inflation.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Cotisations acquises	15 582 213	16 084 682	-502 468	
Charges des prestations	-13 447 669	-14 352 620	904 951	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-126 784	367 855	-494 639	
Charges de gestion	-2 408 788	-2 306 269	-102 519	
Autres charges et produits opérationnels courants	152 946	117 498	35 448	
<b>Marge technique</b>	<b>-248 082</b>	<b>-88 855</b>	<b>-159 227</b>	<b>179 %</b>

**La marge financière** s'élève à 360 millions d'euros, elle progresse de 60 millions d'euros sur l'exercice. Les produits financiers courants progressent logiquement en lien avec la remontée des taux. Les moins-values de cessions sont en forte diminution par rapport à l'année 2022 marquée par

la réalisation de programmes de cessions obligataires destinées à repositionner les portefeuilles. Les dépréciations des placements progressent dans un contexte de baisse du marché immobilier. La participation aux résultats ressort à -1 027 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Produits des placements	2 432 611	1 810 038	622 574	
Charges des placements	-422 281	-228 187	-194 094	
Plus et moins-values de cessions nettes d'amortissements	-309 566	-889 255	579 690	
Variation des dépréciations sur placements	-313 345	-276 855	-36 490	
Participation aux résultats	-1 027 158	-115 201	-911 957	
<b>Marge financière</b>	<b>360 262</b>	<b>300 539</b>	<b>59 722</b>	<b>20 %</b>

**Le résultat de l'exploitation courante** traduit les niveaux des marges technique et financière. Il ressort à 112 millions d'euros, en baisse de 100 millions d'euros sur l'exercice.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
<b>Marge technique</b>	<b>-248 082</b>	<b>-88 855</b>	<b>-159 227</b>	<b>179 %</b>
<b>Marge financière</b>	<b>360 262</b>	<b>300 539</b>	<b>59 723</b>	<b>20 %</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>112 180</b>	<b>211 684</b>	<b>-99 504</b>	<b>-47 %</b>

**Le résultat exceptionnel** est négatif à hauteur de 36 millions d'euros contre +17 millions d'euros en 2022. Il intègre la

provision liée au plan de restructuration opéré par AÉSIO Mutuelle.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Produits sur cessions d'actifs	3 314	47 559	-44 245	
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	7 830	43 662	-35 832	
Autres produits exceptionnels	35 041	3 177	31 864	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>46 185</b>	<b>94 398</b>	<b>-48 212</b>	<b>-51 %</b>
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-1 277	-48 354	47 077	
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-7 117	-6 496	-621	
Autres charges exceptionnelles	-74 060	-22 401	-51 658	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-82 454</b>	<b>-77 251</b>	<b>-5 202</b>	<b>7 %</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-36 269</b>	<b>17 146</b>	<b>-53 415</b>	<b>-312 %</b>

**Les impôts sur les résultats** représentent un produit de 3 millions d'euros contre une charge de 64 millions d'euros en 2022. Ils regroupent les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés.

La diminution de la charge d'impôts résulte essentiellement de la baisse du résultat net avant impôts.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Impôts exigibles	-47 526	-22 573	-24 953	
Impôts différés	50 100	-41 170	91 270	
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>2 574</b>	<b>-63 743</b>	<b>66 317</b>	<b>-104 %</b>

**La quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence** ressort à 11 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2022. Elle progresse pour les entités IMA et IME.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	7 295	3 677	3 618	
Axe France	2 419	1 987	432	
Socram Banque	-751	574	-1 325	
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	2 103	-2 043	4 146	
<b>Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence</b>	<b>11 067</b>	<b>4 195</b>	<b>6 872</b>	<b>NS</b>

**La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition** représente une charge de 7 millions d'euros. Elle reste stable dans son montant et sa répartition.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Apivia Courtage	-1 755	-1 755	-	
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	-2 931	-2 931	-	
Groupe OFI	-2 541	-2 541	-	
<b>Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition</b>	<b>-7 227</b>	<b>-7 228</b>	<b>-</b>	<b>0 %</b>

Le résultat net - part du groupe s'établit à 51 millions d'euros, contre 122 millions d'euros en 2022.

Les intérêts minoritaires s'établissent à 4 millions d'euros. Ils concernent principalement les entités du secteur Gestion d'actifs.

Leur diminution est liée à la fois à la baisse du résultat contributif du Groupe OFI Invest, au rachat des minoritaires du Groupe OFI Invest courant 2022 et au rachat des minoritaires intervenu chez UFF et Mutavie en 2023.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	112 180	211 684	-99 504	-47 %
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-7 227	-7 228	1	
Autres produits nets non techniques	-27 863	-26 790	-1 072	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	77 090	177 666	-100 575	-57 %
Résultat exceptionnel	-36 269	17 146	-53 415	
Impôts sur les résultats	2 574	-63 743	66 318	
Résultat net des entités intégrées	43 396	131 069	-87 673	-67 %
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	11 067	4 195	6 872	
Résultat net de l'ensemble combiné	54 463	135 263	-80 800	-60 %
Intérêts minoritaires	3 551	13 348	-9 797	
Résultat net - part du groupe	50 912	121 915	-71 003	-58 %

L'analyse sectorielle du compte de résultat permet de mettre en évidence la contribution de chaque secteur d'activité au résultat net - part du groupe.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023				31 déc. 2022	
	Dommages	Épargne/ Retraite	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total	Total
Cotisations acquises	5 702 450	6 552 633	3 327 130	-	15 582 213	16 084 682
Charges des prestations*	-4 808 282	-5 894 763	-2 744 625	-	-13 447 669	-14 352 620
Marge brute	894 168	657 871	582 506	-	2 134 545	1 732 062
Charges/produits nets des cessions en réassurance	-108 032	-11 865	-6 888	-	-126 784	367 855
Marge nette	786 136	646 006	575 618	-	2 007 760	2 099 916
Charges de gestion	-1 123 101	-755 312	-530 375	-	-2 408 788	-2 306 269
Autres charges et produits opérationnels	-31 198	219 731	-76 075	40 488	152 946	117 498
Marge technique	-368 163	110 426	-30 833	40 488	-248 082	-88 855
Revenus des placements	274 461	2 064 644	64 180	29 326	2 432 611	1 810 038
Charges des placements	-51 360	-384 173	15 882	-2 631	-422 281	-228 187
Plus et moins-values de cessions	115 421	-441 377	3 325	13 065	-309 566	-889 255
Variation des dépréciations sur placements	-52 276	-250 705	-10 364	-	-313 345	-276 855
Participation aux résultats	-	-1 016 353	-10 805	-	-1 027 158	-115 201
Marge financière	286 246	-27 963	62 219	39 760	360 262	300 539
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-81 916	82 463	31 386	80 247	112 180	211 684
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-2 931	-	-1 755	-2 541	-7 227	-7 228
Autres produits nets non techniques	-15 135	388	-13 115	-	-27 863	-26 790
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-99 983	82 850	16 516	77 706	77 090	177 666
Résultat exceptionnel	2 065	9 366	-36 373	-11 327	-36 269	17 146
Impôts sur les résultats	21 898	7 257	-10 388	-16 192	2 574	-63 743
Résultat net des entités intégrées	-76 019	99 473	-30 246	50 187	43 396	131 069
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	9 399	1 668	-	-	11 067	4 195
Résultat net de l'ensemble combiné	-66 620	101 142	-30 246	50 187	54 463	135 263
Intérêts minoritaires	118	302	-	3 131	3 551	13 348
Résultat net - part du groupe	-66 738	100 840	-30 246	47 056	50 912	121 915

\*Inclus les ajustements ACAV.

**En Dommages**, la marge technique s'établit à -368 millions d'euros contre -203 millions d'euros en 2022. Elle est marquée par une sinistralité climatique d'intensité décennale, la seconde après l'année exceptionnelle 2022. Elle est également pénalisée par une progression des coûts moyens constatés sur le segment Automobile.

Malgré une sinistralité défavorable, le solde de réassurance est négatif pour 108 millions d'euros, traduisant le désengagement des réassureurs. En 2022, le solde de réassurance était positif à hauteur de 385 millions d'euros. Le ratio de sinistres sur primes ressort à 86,2 % après réassurance. Le taux de frais généraux est en hausse en lien avec l'inflation, principalement avec la progression des frais de personnel et des coûts immobiliers. Tous contrats confondus, le ratio combiné net ressort à 105,6 % (contre 103,0 % l'exercice précédent).

La marge financière s'établit à 286 millions d'euros en 2023 contre 186 millions d'euros en 2022. Elle s'appuie simultanément sur la progression des revenus courants et des plus-values de cessions.

La contribution au résultat net - part du groupe ressort à -67 millions d'euros en 2023, contre -33 millions d'euros en 2022.

**En Épargne/Retraite**, la marge technique s'établit à 110 millions d'euros. Elle est dotée des prélèvements de frais de gestion sur les souscriptions et sur l'épargne gérée, desquels sont déduits les frais généraux nécessaires à la distribution et à la gestion des contrats. Sur l'année 2023, les ressources issues des contrats diminuent, en corrélation avec la baisse des versements. Les charges de gestion, nettes de produits, sont stables.

La marge financière ressort négative pour 28 millions d'euros. Les produits de placements progressent en lien avec la hausse des taux, le montant des moins values dégagées diminue fortement après une année 2022

exceptionnelle, les charges de placement sont impactées par le coût en année pleine de l'émission de titres subordonnés émis par Abeille Vie en septembre 2022. L'ajustement de la participation aux résultats ne compense que partiellement ces évolutions.

La contribution au résultat net - part du groupe s'élève à 101 millions d'euros, contre 137 millions d'euros en 2022.

**En Santé/Prévoyance**, la marge technique est négative pour 31 millions d'euros, en amélioration de 71 millions d'euros par rapport à l'année 2022. Ce rebond traduit les effets de redressement tarifaire opérés fin 2022. Les frais généraux sont en baisse à 22 % des primes acquises contre 23,2 % en 2022. Le ratio combiné passe de 103,0 % à 100,9 %.

La marge financière ressort à 62 millions d'euros. Les produits financiers courants sont orientés à la hausse en lien avec l'évolution du contexte économique.

La contribution au résultat net - part du groupe s'élève à -30 millions d'euros, contre -66 millions d'euros en 2022.

**Pour le secteur Gestion d'actifs**, la marge technique s'établit à 40 millions d'euros, contre 55 millions d'euros l'année précédente. Cette évolution est principalement liée à la baisse des ressources sur les activités liées à l'immobilier (réduction des transactions) et la hausse des charges d'exploitation dans le cadre de la création d'OFI Invest. Les encours sous gestion s'élèvent à 203,6 milliards d'euros en incluant Egamo.

La marge financière est stable à 40 millions d'euros.

La contribution au résultat net - part du groupe est de 47 millions d'euros contre 84 millions d'euros l'exercice précédent, exercice marqué par un résultat exceptionnel de +18 millions d'euros.

### 2.5.3 ÉLÉMENTS BILANTIELS

Au 31 décembre 2023, le total du bilan du Groupe Aéma Groupe s'élève à 142 113 millions d'euros contre 141 546 millions d'euros en 2022.

Cette légère augmentation traduit la compensation partielle opérée entre les mouvements suivants :

- L'augmentation de la valeur des provisions techniques ;
- La baisse des dettes de financement avec le remboursement à l'échéance d'une dette subordonnée.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Placements des entités d'assurance	103 784 701	73 %	104 106 706	74 %	-322 004	0 %
Placements représentant les engagements en UC	29 762 662	21 %	28 277 870	20 %	1 484 792	5 %
Autres actifs	8 565 301	6 %	9 161 368	6 %	-596 068	-7 %
<b>Total actif</b>	<b>142 112 664</b>	<b>100 %</b>	<b>141 545 944</b>	<b>100 %</b>	<b>566 719</b>	<b>0 %</b>
Capitaux propres du groupe	5 198 918	4 %	5 099 496	4 %	99 422	2 %
Provisions techniques € et UC	127 821 610	90 %	126 862 712	90 %	958 898	1 %
Dettes de financement	2 532 222	2 %	3 007 858	2 %	-475 636	-16 %
Autres passifs	6 559 914	5 %	6 575 878	5 %	-15 964	0 %
<b>Total passif</b>	<b>142 112 664</b>	<b>100 %</b>	<b>141 545 944</b>	<b>100 %</b>	<b>566 719</b>	<b>0 %</b>

À l'actif, la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance et de ceux représentant les engagements en UC s'établit à 133 547 millions d'euros soit près de 94 % du total du bilan. La structure des encours de placements reste largement orientée vers les placements

obligataires, avec un nouveau renforcement des parts d'OPC obligataires en 2022. Les produits de taux détenus en direct et par le biais d'OPC représentent 74 % du total des placements. Les placements en actions sont en léger retrait, au profit des placements immobiliers.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Placements immobiliers	11 954 447	9 %	12 232 180	9 %	-277 732	-2 %
Actions et titres à revenus variables	1 345 768	1 %	1 426 884	1 %	-81 116	-6 %
Parts d'OPC actions	19 787 700	15 %	19 381 229	15 %	406 470	2 %
Parts d'OPC obligataires	27 870 746	21 %	24 529 454	19 %	3 341 292	14 %
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 564 960	53 %	72 627 478	55 %	-2 062 517	-3 %
Autres placements	2 023 741	2 %	2 187 351	2 %	-163 610	-7 %
<b>Placements des entreprises d'assurance et représentant les engagements en UC - valeurs nettes</b>	<b>133 547 363</b>	<b>100 %</b>	<b>132 384 576</b>	<b>100 %</b>	<b>1 162 787</b>	<b>1 %</b>

Les plus et moins-values latentes ressortent à -5 527 millions d'euros, en repli de 3 896 millions d'euros. Cette tendance traduit principalement l'impact de la baisse des taux longs. Elle génère une diminution des moins-values latentes sur les portefeuilles obligataires. La baisse du marché immobilier

entraîne une diminution des plus values latentes sur les placements immobiliers à hauteur de 748 millions d'euros. Les plus values latentes des autres classes d'actifs sont orientées à la hausse.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Placements immobiliers	146 026		894 394		-748 368	
Actions et titres à revenus variables	266 847		253 779		13 069	
Parts d'OPC actions	1 476 843		748 846		727 997	
Parts d'OPC obligataires	-189 028		-577 889		388 861	
Obligations et autres titres à revenus fixes	-7 505 218		-10 876 036		3 370 817	
Autres placements	277 777		133 798		143 979	
<b>Placements des entreprises d'assurance - plus-values latentes</b>	<b>-5 526 753</b>	<b>NA</b>	<b>-9 423 108</b>	<b>NA</b>	<b>3 896 355</b>	<b>41 %</b>

**Au passif**, les provisions techniques brutes en euros et UC s'élèvent à 127 822 millions d'euros, soit près de 90 % du total du bilan au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Provisions techniques vie	83 433 216	84 554 179	-1 120 963	
Provisions techniques non-vie	14 487 349	14 057 383	429 966	
<b>Provisions techniques brutes en euros</b>	<b>97 920 565</b>	<b>98 611 562</b>	<b>-690 997</b>	<b>-1 %</b>
Provisions techniques en UC	29 901 045	28 251 150	1 649 895	6 %
<b>Provisions techniques brutes et UC</b>	<b>127 821 610</b>	<b>126 862 712</b>	<b>958 898</b>	<b>1 %</b>

Les provisions en lien avec l'assurance-vie représentent l'essentiel du stock des provisions techniques. La variation sur l'exercice est impactée par une collecte nette négative, compensée par une hausse des provisions sur les UC. Les provisions pour participation aux bénéficiaires sont également orientées à la baisse (solde progressif des participations aux bénéficiaires différées constatées lors de l'acquisition « Abeille » et rattachées à des actifs cédés dans l'année).

Pour les secteurs non-vie (principalement Dommages et Santé/Prévoyance), l'exercice est marqué par la progression des provisions pour sinistres à payer (441 millions d'euros) en lien avec les niveaux exceptionnels de sinistralité climatique observés en 2022 et 2023, ainsi que la hausse des coûts moyens. Les variations des provisions pour primes non acquises et des autres provisions sont en ligne avec la progression du portefeuille de contrats.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	Non-vie	Vie	Non-vie	Vie	Non-vie	Vie
Provisions pour cotisations non acquises	1 694 246	-	1 593 718	-	100 529	-
Provisions pour sinistres à payer	10 352 213	754 502	9 911 125	801 909	441 088	-47 407
Provisions d'assurance-vie	-	76 958 346	-	76 885 177	-	73 168
Provisions pour participation aux bénéficiaires	128 842	5 693 449	131 316	6 841 986	-2 473	-1 148 537
Provisions pour égalisation	37 412	5 100	32 828	432	4 584	4 668
Autres provisions techniques	2 274 635	21 820	2 388 397	24 675	-113 762	-2 856
<b>Provisions techniques brutes en euros</b>	<b>14 487 349</b>	<b>83 433 217</b>	<b>14 057 383</b>	<b>84 554 179</b>	<b>429 966</b>	<b>-1 120 963</b>

## 2.5.4 SOLVABILITÉ

Les **capitaux propres du Groupe** s'élèvent à près de 5 199 millions d'euros, en progression de 2 % sur l'exercice. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation	%
Capital social et fonds équivalents	886 586	883 217	3 369	
Réserves	4 398 944	4 155 398	243 546	
Résultat net - part du groupe	50 912	121 915	-71 003	
Autres	-137 524	-61 034	-76 491	
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>5 198 918</b>	<b>5 099 496</b>	<b>99 422</b>	<b>2 %</b>

La variation des capitaux propres du Groupe s'élève à 99 millions d'euros fin 2023.

Elle s'appuie principalement sur le résultat net de l'exercice à hauteur de 51 millions d'euros et sur les variations de périmètre pour 48 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres *	Total
<b>Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2021</b>	<b>881 656</b>	<b>4 010 528</b>	<b>103 531</b>	<b>-19 065</b>	<b>4 976 649</b>
Droits d'adhésion	1 332	-229	-	835	1 938
Variations de périmètre	-	-664	-	-	-664
Affectation du résultat N-1	-	146 342	-103 531	-42 811	-
Autres variations	229	-579	-	7	-343
Résultat net	-	-	121 915	-	121 915
<b>Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2022</b>	<b>883 217</b>	<b>4 155 398</b>	<b>121 915</b>	<b>-61 034</b>	<b>5 099 496</b>
Droits d'adhésion	1 462	-	-	-	1 462
Variations de périmètre	1 859	45 724	-	-	47 583
Affectation du résultat N-1	-	198 406	-121 915	-76 491	-
Autres variations	50	-584	-	-1	-536
Résultat net	-	-	50 912	-	50 912
<b>Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2023</b>	<b>886 586</b>	<b>4 398 944</b>	<b>50 912</b>	<b>-137 525</b>	<b>5 198 918</b>

\* Comprend l'affectation du résultat en report à nouveau

Au 31 décembre 2023, **les dettes de financement** s'élèvent à 2 532 millions d'euros, contre 3 008 millions d'euros fin 2022.

Les passifs subordonnés sont en baisse suite à l'échéance en mars 2023 de 400 millions de titres subordonnés. La dette subordonnée représente, avec 2 397 millions d'euros, l'essentiel des dettes de financement du Groupe Aéma Groupe (95 % du total).

Les dettes envers les établissements du secteur bancaire sont en baisse à 135 millions d'euros contre 193 millions traduisant le remboursement des emprunts bancaires.

Globalement, rapportées aux fonds propres du Groupe, les dettes de financement représentent un ratio de 49 %, contre 59 % fin 2022.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Passifs subordonnés	2 396 776	95 %	2 814 773	94 %	-417 997	-15 %
Dettes envers les entités du secteur bancaire	135 446	5 %	193 085	6 %	-57 639	-30 %
<b>Dettes de financement</b>	<b>2 532 222</b>	<b>100 %</b>	<b>3 007 858</b>	<b>100 %</b>	<b>-475 636</b>	<b>-16 %</b>
Capitaux propres du groupe	5 198 918		5 099 496		99 422	
<b>Ratio (dettes de financement/capitaux propres du groupe)</b>		<b>49 %</b>		<b>59 %</b>		

En matière de solvabilité, Aéma Groupe est soumis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la réglementation européenne **Solvabilité II**. Cette réglementation définit un ensemble de règles prudentielles qui vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le Groupe, l'évaluation de la solvabilité réglementaire à respecter (Solvency Capital Requirement ou SCR) et celle des fonds propres Solvabilité II. Ces évaluations sont réalisées tous les

trois mois, et communiquées à l'ACPR. Elles ne sont pas auditées par les commissaires aux comptes.

Au 31 décembre 2023, pour le Groupe Aéma Groupe, le SCR s'élève à 6 255 millions d'euros, contre 6 149 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les fonds propres Solvabilité II du Groupe Aéma Groupe au 31 décembre 2023 sont de 11 112 millions d'euros, dont 2 176 millions d'euros de passifs subordonnés (en valorisation Solvabilité II). Le taux de couverture est de 178 % contre 188 % au 31 décembre 2022.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
SCR groupe	6 254 660		6 148 851		105 809	
<b>Fonds propres Solvabilité II</b>	<b>11 112 308</b>	<b>178 %</b>	<b>11 565 948</b>	<b>188 %</b>	<b>-453 640</b>	<b>-10 pts</b>
Fonds propres Solvabilité II, hors passifs subordonnés externes	8 936 124		9 077 851		-141 726	
Passifs subordonnés externes	2 176 184		2 488 098		-311 914	

## 2.5.5 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE

Ces résultats reprennent les éléments sociaux des principales entités du Groupe Aéma Groupe.

### 2.5.5.1 Secteur Dommages

**Abeille IARD & Santé** réalise près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires à fin 2023, en progression de 6,1 % par rapport à 2022. Le résultat net de l'exercice 2023 est déficitaire de -93 millions d'euros contre un déficit de -127 millions d'euros en 2022.

**Macif SAM** compte 5,854 millions de sociétaires au 31 décembre 2023, soit une progression de 1,9 % du nombre de sociétaires par rapport au 31 décembre 2022, pour un portefeuille de 15,7 millions de contrats. Le chiffre d'affaires s'élève à 3 799 millions d'euros (+3,9 %) et se décline de la manière suivante sur les principaux contrats :

- 2 322 millions d'euros pour l'automobile (+3,7 %) ;
- 939 millions d'euros pour l'habitation (+4,5 %) ;
- 362 millions d'euros pour la Garantie Accident (+4 %).

Le résultat net de Macif SAM s'élève à 43 millions d'euros.

En 2023, les produits d'exploitation courants du Groupe **IMA** atteignent 951 millions d'euros contre 1 004 millions d'euros en 2022, en diminution de 5 %. Le résultat consolidé du groupe IMA (résultat net part du groupe) s'élève à 25,6 millions d'euros en 2023.

Pour **IME**, les cotisations acquises de l'exercice 2023 s'élèvent à 70 millions d'euros, contre 66 millions d'euros à fin 2022 (+5,9 %). Le résultat net social est de 2,7 millions d'euros.

### 2.5.5.2 Secteur Santé/Prévoyance

**AÉSIO Mutuelle** compte 2,5 millions de personnes protégées à fin 2023. Son chiffre d'affaires est proche de 2,1 milliards d'euros, en progression de 0,2 % par rapport à 2022. Le résultat net de l'exercice 2023 est déficitaire à hauteur de 39,7 millions d'euros contre un déficit de 70,1 millions d'euros en 2022.

**Apivia Macif Mutuelle** compte, au 31 décembre 2023, 1 153 millions de personnes protégées en santé et 1 046 millions en prévoyance.

Le chiffre d'affaires (affaires directes et acceptations) atteint 1 061 millions d'euros en 2023 et se répartit de la manière suivante :

- 702 millions d'euros en santé des particuliers ;
- 213 millions d'euros en prévoyance des particuliers ;
- 102 millions d'euros en santé des entreprises ;
- 44 millions d'euros en prévoyance des entreprises.

Pour l'exercice 2023, Apivia Macif Mutuelle présente un résultat net bénéficiaire de 20,4 millions d'euros.

**NUOMA** compte environ 48 000 personnes protégées. Le montant des cotisations acquises s'établit à 53 millions d'euros en 2023,

La **MNPAF** compte plus de 152 000 personnes protégées dans le cadre de contrats santé individuels et collectifs. Le montant des cotisations acquises s'établit à 112 millions d'euros en 2023, en hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent. La MNPAF présente un résultat net 2023 déficitaire de 0,9 millions d'euros.

La **MMJ** compte 92 924 personnes protégées dans le cadre de contrats santé individuels et collectifs. Le montant des cotisations acquises s'établit à 67 millions d'euros en 2023.



### 2.5.5.3 Secteur Épargne/Retraite

**Abeille Vie** réalise 2,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires à fin 2023, en baisse de 12,3 % par rapport à 2022. Le résultat net comptable est de 108 millions d'euros contre 230 millions d'euros en 2022.

**ARP** réalise 0,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires à fin 2023, en hausse de 0,2 % par rapport à 2022. Le résultat net de l'exercice 2023 est très légèrement déficitaire à hauteur de 0,5 millions d'euros contre un déficit de 4,5 millions d'euros en 2022.

**AER** réalise près de 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires à fin 2023, en baisse de 12 % par rapport à 2022. L'exercice 2023 se traduit par un résultat net comptable de 82,4 millions d'euros, contre 60 millions d'euros en 2022.

**Mutavie** compte 1 385 127 clients et gère plus de 25 milliards d'euros de provisions techniques au 31 décembre 2023, en progression de 0,5 % par rapport à 2022. La collecte brute est en diminution de 13,4 % par rapport à 2022 et atteint 1 897 millions d'euros. La collecte des multisupports s'élève à 770 millions d'euros, soit -18 % par rapport à 2022. L'exercice 2023 se traduit par un résultat net comptable de 48,9 millions d'euros en hausse de 16,1 % par rapport à 2022.

### 2.5.5.4 Gestion d'actifs

**Groupe OFI** réalise un résultat net de 39 millions d'euros en 2023, soit une baisse de -7 millions d'euros par rapport à 2022. Cette diminution provient :

- D'une activité en baisse sur le marché de l'immobilier ;

**Épargne actuelle** réalise un résultat net de 13,1 millions d'euros en 2023, il intègre la contribution de l'entité Les Bureaux de l'Épargne fusionné avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**UFF Banque** réalise un résultat net de 2,2 millions d'euros en 2023, alors qu'il était de 4,4 millions d'euros à fin 2022.

**Socram Banque** compte au 31 décembre 2023 les montants d'encours suivants :

- 1 352 millions d'euros pour les crédits (+10,3 % sur un an) ;
- 1 070 millions d'euros sur les comptes à vue et épargne bancaire (-6,3 % sur un an).

Au 31 décembre 2023, Socram Banque compte près de 116 189 clients bancarisés parmi les sociétaires de Macif SAM.

- De coûts de transformation en lien avec l'opération Paname réalisée l'année précédente ;
- Un résultat exceptionnel négatif en 2023 alors qu'il contribuait positivement en 2022.

## 2.5.6 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Au 31 décembre 2023, le solde des factures reçues non réglées est nul. Celui des factures émises non réglées dont le terme est échu, atteint 4,12 milliers d'euros.

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues, non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(en milliers d'euros et TTC)</i>						
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	-
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours date de facture					

	Article D. 441 I.-2° : Factures émises, non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(en milliers d'euros et TTC)</i>						
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	2
Montant total des factures concernées	-	-	-	4.11	0.01	4.12
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	0.12%	-	0.12%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours fin de mois <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					



## 2.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### 2.6.1 ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU GROUPE AÉMA GROUPE

L'évolution de l'organisation du Groupe Aéma Groupe a été autorisée par le collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) lors de sa séance du 12 octobre 2023.

Cette évolution entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

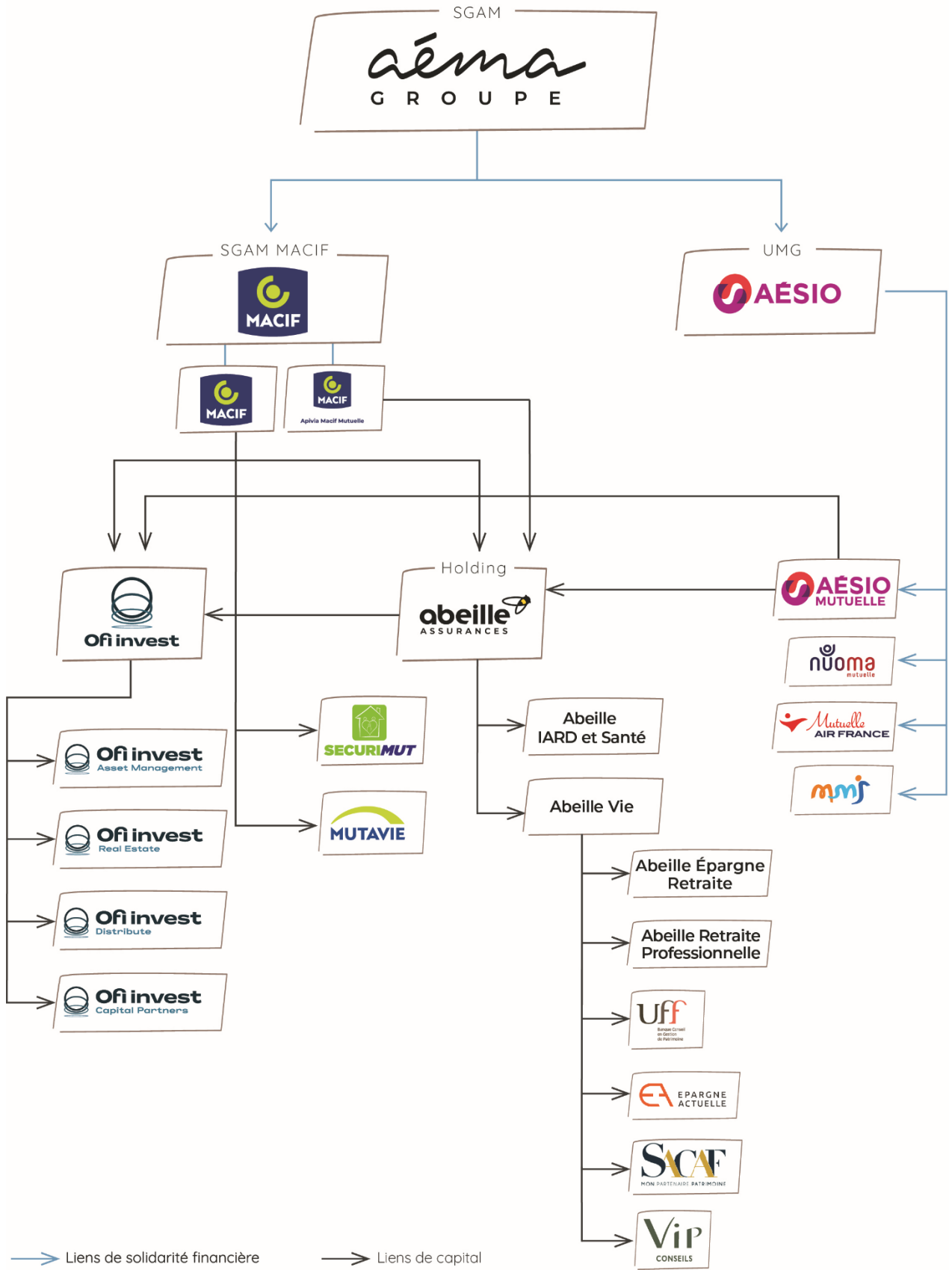
Seront affiliées à la SGAM Aéma Groupe :

- La SGAM Macif qui regroupe Macif SAM et Apivia Macif Mutuelle ;
- L'UMG Aésio qui regroupe les quatre mutuelles du Groupe : la Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF), NUOMA, la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) et AÉSIO Mutuelle.

L'assemblée générale mixte de la SGAM Macif du 20 décembre 2023 a élu, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Jean-Louis Grosse-Delasalle en qualité de Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la SGAM Macif du 4 janvier 2024 a procédé à la désignation de :

- M. Jean-Philippe Dogneton (Directeur Général) et de M. Nicolas Bouffard (Directeur Général Délégué) en qualité de dirigeants effectifs de la SGAM Macif ;
- M. Fabrice Pomel en qualité de responsable de fonction clé Audit interne de la SGAM Macif ;
- M. Nathan Ragot en qualité de responsable de fonction clé Actuarielle de la SGAM Macif ;
- M. Frédéric Prompt en qualité de responsable de fonction clé Gestion des risques de la SGAM Macif ;
- Mme Sophie Guilbaud-Maury en qualité de responsable de fonction clé Vérification de la conformité de la SGAM Macif.



> SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle  
 > UMG : Union mutualiste de groupe  
 > Ofi Invest : Pôle de gestion d'actifs

Organigramme simplifié au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### 2.6.2 ACQUISITION D'EGAMO

En janvier 2024, Ofi Invest Asset Management a franchi une étape stratégique en acquérant la filiale de gestion d'actifs du groupe VYV, EGAMO. Ofi Invest Asset Management détient désormais son contrôle à 100 %.

Fondée en 2008, EGAMO est une société de gestion spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés et ouverts (OPC) pour le compte de clients institutionnels.

Elle propose une offre sur mesure à destination des institutionnels avec une spécialité auprès des acteurs assurantiels à travers une relation client privilégiée bâtie sur la proximité et la compréhension mutuelle.

Cette opération stratégique permet à Ofi Invest d'être mieux positionnée pour répondre aux enjeux complexes du secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs, tout en saisissant de nouvelles opportunités de croissance et de développement sur le marché.

### 2.6.3 CYBERATTAQUE DES PRESTATAIRES DE TIERS PAYANT

Les prestataires de tiers payant Viamedis et Almerys, auxquels AÉSIO Mutuelle et Apivia Macif Mutuelle soustraient la gestion du tiers payant, ont subi une cyberattaque via l'usurpation d'identité d'un compte d'un professionnel de santé entre les 21 et 29 janvier 2024. Des données personnelles de bénéficiaires et de professionnels de santé ont été exposées à cette occasion, sans que les flux de paiement intervenant vis-à-vis des deux opérateurs n'aient été interrompus.

Le déploiement, par AÉSIO Mutuelle et Apivia Macif Mutuelle, d'une cellule de crise et d'un dispositif de sécurisation dédiés a permis :

- D'établir l'absence de compromission des systèmes d'information ;
- D'initier une information des parties prenantes et adhérents potentiellement concernés ;
- De mettre en œuvre les actions adéquates d'information et de signalement aux autorités compétentes.

L'incidence de cet évènement est, à ce stade, considérée comme nulle d'un point de vue financier et fera l'objet d'un suivi régulier pour ce qui concerne les adhérents et partenaires des mutuelles.

## 2.7 BILAN ET PERSPECTIVES

### 2.7.1 BILAN

2023 a été une année charnière pour le Groupe. En effet, elle a marqué la fin d'un premier cycle stratégique pleinement réussi grâce au déploiement du plan CAP 2023 « Construire pour conquérir », qui a permis de créer les conditions d'existence et de fonctionnement d'Aéma Groupe et de construire un socle solide et résilient. Elle a également été l'année de construction et de préparation du prochain cycle qui devra permettre au Groupe de poursuivre son ambition et d'exprimer pleinement son potentiel.

#### **CAP 2023 « CONSTRUIRE POUR CONQUÉRIR », UN PREMIER PLAN STRATÉGIQUE RÉUSSI POUR AÉMA GROUPE**

Le premier plan stratégique d'Aéma Groupe Cap 2023 « Construire pour conquérir » a été lancé début 2021, dans un contexte perturbé par la crise sanitaire du Covid 19, autour de 3 piliers stratégiques :

- L'ouverture pour grandir ;
- La performance mutualiste ;
- La priorité à la personne.

Dès septembre 2021, la volonté d'ouverture du Groupe s'est manifestée avec l'acquisition d' Abeille Assurance Holding (ex-Aviva France). Cette opération a permis au Groupe d'atteindre une taille conséquente dans son secteur d'activité en protégeant ainsi près de 11 millions de sociétaires, adhérents et clients. Suite à l'intégration d'Abeille Assurances Holding, le Groupe a fait le choix de regrouper toutes ses activités de gestion d'actifs pour créer Ofi Invest en septembre 2022. Pari là encore réussi : Ofi Invest est désormais le 5<sup>ème</sup> acteur de la gestion d'actifs en France. Cette ambition s'est poursuivie et concrétisée avec d'autres rapprochements et intégrations, notamment celles de la Mutuelle du Ministère de la Justice, de Mondial Pare-Brise, de VIP Conseils, ou encore celle des Bureaux de l'Épargne.

Durant ces trois premières années, la performance mutualiste du Groupe lui a permis de dépasser son objectif de développement de sa communauté d'assurés. En complément, le Groupe a alloué plus de 100 millions d'euros à des actions mutualistes produisant des résultats concrets, grâce notamment aux initiatives des Fondations de ses Marques ou de leurs dispositifs de solidarité.

Toutefois, créer un nouveau groupe mutualiste de protection multi-marques et multi-métiers constitue également un défi : celui de faire entendre sa voix. À l'externe, bien sûr, avec une identité commune afin de peser dans le débat public. Aéma Groupe a illustré cette démarche en plaidant pour l'ouverture du marché de l'assurance emprunteur, démontrant ainsi la nécessité d'une voix forte dans des discussions cruciales. C'est aussi assumer pleinement sa position d'assureur et d'investisseur activiste via les adhésions de place du Groupe pour une

finance plus responsable ou encore au travers du dépôt de résolutions climatiques lors des assemblées générales de certains grands groupes. Créer un groupe mutualiste de référence, c'est enfin agir sur les grands enjeux de la société, comme l'a fait Aéma Groupe en publiant son premier plaidoyer en faveur de l'économie sociale et solidaire, en initiant les rencontres Aéma ou encore en lançant l'Observatoire de la protection.

En trois ans, le Groupe et ses Marques ont donc réussi à « Faire Groupe » en partageant des valeurs communes fondées sur des expertises reconnues et l'attention apportée à leurs clients, sociétaires et adhérents. De premières synergies se sont matérialisées avec par exemple, la mise en place d'un opérateur de tiers payants et d'un réseau de soins communs, la signature de traités de réassurance communs sur les activités dommages ou encore le déploiement de la démarche de massification des achats au sein du Groupe. Ces actions concrètes ont été menées tout en gardant à cœur de répondre aux besoins des sociétaires, adhérents et clients du Groupe comme de ceux de ses collaborateurs. Les Marques du Groupe ont été reconnues et récompensées pour la qualité de leur offre et de leur relation client, mais aussi en leur qualité d'employeur.

La réussite de ce premier plan a permis au Groupe de construire un socle solide et résilient qui devra lui permettre de relever sereinement les défis de demain.

#### **MACIF, « MA (P)RÉFÉRENCE »**

Le plan stratégique 2021-2023 « Ma (P)référence, Ensemble vers l'excellence relationnelle » de Macif SAM arrive à son terme. Il a été lui aussi lancé dans un environnement mouvant, en pleine crise sanitaire et a connu depuis une succession de crises : économique, énergétique, climatique. Le contexte est donc profondément différent d'il y a trois ans et « Ma (P)référence » a fixé un cap permettant de traverser cette période.

Le bilan de ce plan est riche et les réalisations sont nombreuses :

- Macif SAM a posé les socles de l'excellence relationnelle. Les parcours ont été facilités et fluidifiés, grâce notamment à des processus unifiés entre ses trois métiers ; le nouveau territoire de marque Macif est déployé ; de nouvelles offres ont été lancées pour répondre aux besoins des sociétaires et des avancées majeures ont été réalisées dans la transformation des systèmes d'information. Ainsi, avec une moyenne de plus de 2 millions de contrats produits chaque année, la croissance a été continue tout au long du plan ;

- Concernant l'accompagnement des salariés, de nombreux projets ont été menés. La qualité de vie au travail, l'expérience collaborateur et l'accompagnement de nouveaux modes de travail ont été au cœur de ce plan stratégique. Engagée dans l'amélioration continue de sa politique RH, la Macif a reçu sur deux années consécutives la certification « *Top Employer* » ;
- Fidèles aux valeurs mutualistes, solidaires et engagées de la Macif, de nombreuses actions ont également été menées en faveur de la jeunesse, de l'environnement et des publics fragiles. Le recours aux dispositifs de solidarité par les sociétaires a aussi été facilité.

Ces réalisations permettent à Macif SAM de conserver et de gagner la confiance de nombreux Français, qui en ont fait leur marque préférée depuis deux années consécutives. Plus de 223 000 sociétaires supplémentaires ont rejoint la Macif, soit 5,85 millions de sociétaires et adhérents fin 2023.

### **ABEILLE, « PERSPECTIVES 2024 »**

Avec l'entrée d'Abeille Assurances Holding au sein d'Aéma Groupe en septembre 2021, des travaux structurants ont été lancés afin de transformer l'entreprise et ainsi la préparer à la mise en œuvre de son plan stratégique 2024-2026 dans un contexte économique, géopolitique, financier et climatique particulièrement volatil et adverse en 2023.

En mars 2023, un jalon important a été franchi avec succès : celui de la suppression complète des liens de dépendance technique et opérationnelle avec Aviva Plc, associée à une totale internalisation des services précédemment fournis par le groupe britannique. Projet d'envergure, la (re)naissance de la marque Abeille Assurances Holding a été amplifiée en 2023, se traduisant par une augmentation de sa notoriété, appuyée par des campagnes de communication primées. Signe de sa parfaite intégration dans Aéma Groupe et du renouvellement du projet d'entreprise, la raison d'être d'Abeille Assurances Holding, développée en étroite collaboration avec ses différentes parties prenantes, dont ses collaborateurs, a été déployée dans le courant de l'année 2023.

Le plan d'action à 18 mois, « Perspectives 2024 », lancé fin 2022 et courant jusqu'à la fin de l'année 2023, a permis de matérialiser les premières mesures d'évolution du modèle d'Abeille Assurances Holding, au service de la création de valeur et d'une croissance durable et rentable.

Ainsi, le redressement technique des activités dommages a été initié, à travers la mise en œuvre de mesures de surveillance du portefeuille, de mesures renforcées de sélection de la souscription, d'évolution des offres et de mesures d'ajustements tarifaires. L'intégration de programmes de réassurance communs avec les Marques Aéma Groupe matérialise de manière concrète les pistes d'optimisation et de synergies identifiées avec le Groupe.

Pour l'activité d'assurance de personnes (vie, épargne, retraite et prévoyance), dans un contexte marqué à la fois par une remontée rapide des taux et par des évolutions réglementaires à venir, Abeille Assurances Holding s'est

attachée à faire évoluer son offre (animation de la gamme avec le lancement de produits structurés et produits datés) et ses services (gestion sous mandat, valorisation quotidienne), notamment en lien avec son partenaire historique l'Afer (Association Française d'épargne et de retraite), tout en oeuvrant à délivrer le meilleur service pour ses épargnants.

En 2023, l'accent a également été mis sur la maîtrise et le pilotage des capacités de distribution d'Abeille Assurances Holding en assurance de personnes. Le retrait de la cotation de l'Union Financière de France en mars 2023, rendu possible par le succès de l'offre publique d'achat simplifiée lancé en novembre 2022 par Abeille Assurances Holding sur UFF d'une part, et l'acquisition du courtier spécialisé en assurance-vie et retraite Les Bureaux de l'Épargne d'autre part, illustrent la démarche volontariste d'Abeille Assurances Holding dans ce registre.

Abeille Assurances Holding a également continué à soutenir et à accompagner les initiatives à impact positif (7<sup>ème</sup> édition du concours d'entrepreneuriat à impact « La Fabrique Abeille Assurances »). Abeille Assurances Holding a pris des engagements forts en termes d'investissements socialement responsables. Ses choix d'investissements ont également été primés par le prix de la meilleure initiative en matière d'impact sur la transition sociale et sociétale (AGEFI) et par le prix de la Finance Durable (AGEFI). Abeille Assurances Holding s'est enfin illustrée tout au long de l'année par l'engagement de ses collaborateurs, contributeurs actifs dans le déploiement de la Fresque du Climat. Les collaborateurs se sont également engagés au travers de nombreuses actions solidaires et marches ou courses en soutien de causes sociétales.

### **AÉSIO, LANCEMENT DU PLAN DE TRANSFORMATION « ÉLAN 2025 »**

AÉSIO Mutuelle a déployé en 2023 son plan de transformation « Élan 2025 » afin d'assurer son redressement économique et de relancer une dynamique de croissance rentable, en transformant son modèle opérationnel.

Le programme Élan a vocation à contribuer à l'atteinte des 4 ambitions stratégiques poursuivies par AÉSIO Mutuelle. La première vise à simplifier l'organisation et améliorer l'engagement des collaborateurs. La seconde consiste à offrir une expérience simple et omnicanale aux adhérents. La troisième tend à favoriser un développement rentable et choisi et enfin la quatrième est celle de la diversification.

Le retour à l'équilibre implique l'activation de quatre leviers complémentaires les uns des autres : la réduction du niveau de frais d'exploitation, l'optimisation de la masse sociale et l'organisation opérationnelle, l'amélioration de la marge technique et le développement commercial rentable.

Dans le cadre de ce plan, qui comprend un volet social, AÉSIO Mutuelle a présenté en avril 2023 aux instances représentatives du personnel, le projet de réorganisation de l'entreprise et ses incidences sur l'emploi qui en découlent, dans le cadre d'une procédure d'information consultation. Ce projet de réorganisation vise à contribuer à sauvegarder sa compétitivité et au retour à l'équilibre à horizon 2025 pour préserver l'entreprise, ses compétences et sa position de marché. Après plusieurs mois de dialogue



constructif, un accord a été signé en fin d'année, entre la direction générale et les organisations syndicales, donnant corps à la mise en place de la réorganisation de l'entreprise en 2024.

## OFI INVEST, BILAN D'UNE PREMIÈRE ANNÉE D'EXISTENCE RÉUSSIE

L'année 2023 a été celle de la naissance d'Ofi Invest, issu du regroupement des activités d'Abeille Asset Management, d'Abeille REIM, d'Aéma REIM et des sociétés du groupe Ofi. Avec 182,1 milliards d'encours gérés au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Ofi Invest se positionne au 5<sup>ème</sup> rang des groupes français de gestion d'actifs.

Sur le plan macroéconomique, le changement de contexte économique a affecté le modèle d'affaires des gestionnaires d'actifs. Le maintien des taux à un niveau élevé a induit une forte collecte sur les produits obligataires et monétaires et induit une baisse des valeurs des actifs immobiliers. Le contexte inflationniste a par ailleurs, pesé sur les structures de coûts. Enfin, le ralentissement du marché immobilier ainsi que celui des actifs privés, a pesé sur la performance financière de ces activités. Malgré le changement de contexte, Ofi Invest est parvenu à maintenir sa trajectoire financière.

Dans ce contexte adverse, après dix ans de croissance ininterrompue du marché, des mouvements de consolidation du marché de la gestion d'actifs apparaissent. Les acquisitions se concentrent notamment sur les plus petits acteurs n'ayant pas la taille critique pour maintenir leurs performances dans ce contexte économique. Ofi Invest a confirmé sa position de consolidateur naturel du marché de la gestion d'actifs et d'interlocuteur de référence pour les acteurs assurantiers en procédant à l'acquisition d'Egamo.

D'un point de vue opérationnel, l'année 2023 a été consacrée à la finalisation du projet d'installation d'Ofi Invest, à l'anticipation et à la préparation de son avenir avec l'élaboration du premier plan stratégique et de transformation de l'entreprise dans le cadre d'Aéma Groupe.

Les principales réalisations d'Ofi Invest en 2023 sont les suivantes :

- L'unification des organisations et des ressources humaines ;
- La sécurisation opérationnelle et la convergence des processus et des systèmes d'informations ;
- Le développement commercial et le lancement de nouveaux produits (« *Ofi Invest High Yield 2027* », « *Ofi Invest Biodiversity Global Equity* », ... ) ;
- L'anticipation et la préparation de l'avenir d'Ofi Invest avec la définition de la cible d'Ofi Invest à 2030 (vision, mission, ambitions et valeurs) et l'élaboration du premier plan stratégique et de transformation COPERNIC 24-26 dans le cadre du plan stratégique d'Aéma Groupe.

## AÉMA, UN GROUPE ENGAGÉ AUPRÈS DE SES PARTIES PRENANTES

Le plan stratégique d'Aéma Groupe, Cap 2023, fixait notamment comme objectif de décliner en actions

concrètes la plateforme politique issue de la vision partagée par les élus des deux fondatrices, Macif SAM et AÉSIO Mutuelle. Le but étant d'affirmer et d'incarner la différence du modèle mutualiste porté par Aéma Groupe à travers ses engagements et ses activités d'influence. Ainsi, en poursuivant les travaux et impulsions initiés en 2022, le Groupe a pu en 2023, concrétiser des chantiers importants portés notamment par les trois commissions politiques du conseil d'administration :

- La commission influence, lobbying et affaires publiques ;
- La commission engagements, rôles des élus dans le cycle des affaires et RSE ;
- Le groupe de travail économie sociale et solidaire.

Ces réalisations se sont matérialisées tant au niveau de la tête de groupe qu'au niveau des Marques qui le composent et ont contribué à créer des synergies fortes à l'intérieur du groupe entre ses différentes entités. Des réussites qui, en favorisant l'émergence de visions et de pratiques partagées, ont permis d'accélérer l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes internes aux valeurs du groupe et au-delà, à installer le leadership institutionnel d'Aéma Groupe, dont les engagements et partenariats n'ont été que renforcés.

### **Une entreprise au plus proche de ses parties prenantes :**

Après sa création, Aéma Groupe a su rapidement définir son ambition : celle d'accompagner les parcours de vie de ses sociétaires, adhérents et clients, par l'excellence opérationnelle et par la diversité des savoir-faire, qui incarnent la vision et les valeurs portées par le Groupe. Après trois ans d'existence, Aéma Groupe repose désormais sur quatre Marques fortes, ce qui a rendu nécessaire de fédérer l'ensemble des parties prenantes du groupe autour de communs. Aéma Groupe, au travers du chantier « Sens et Identité », s'est adressé pendant près d'un an à ses 20 000 salariés et élus dans le but de bâtir collectivement l'identité du groupe, sa culture commune et ses projets pour l'avenir.

La grande consultation « Sens et Identité » qui a été conduite auprès de tous les administrateurs, du collectif dirigeant et des salariés de toutes les Marques et entités du groupe, a ainsi rassemblé près de 4 000 participants produisant près de 61 000 contributions. Cela a permis de mettre des mots partagés sur le socle des valeurs et des ambitions communes du Groupe. Le référentiel inspirant qui en a résulté a contribué à poser les bases de la stratégie Aéma Groupe 2024-2026 et les fondations d'une culture du « faire groupe ».

### **Une entreprise ancrée dans la société et active en matière de RSE :**

Entreprise responsable par sa nature même, Aéma Groupe s'engage à agir concrètement sur les problématiques sociales et environnementales. Ainsi, en 2023, Aéma Groupe a fait preuve d'un activisme résolu et s'est notamment imposé comme une voix ferme lors des assemblées générales des entreprises dont il est actionnaire, au travers de la campagne *Say on climate*.

Cette année aura également été marquée par le déploiement de politiques d'exclusion fortes pour ce qui est

de ses investissements (huile de palme et biocides), par son adhésion au Forum de l'Investissement Responsable (FIR) ou encore par l'entrée d'Aéma Groupe au sein du conseil d'administration de l'Observatoire de la RSE (ORSE).

En interne, Aéma Groupe a déployé des moyens importants pour sensibiliser l'ensemble des dirigeants, administrateurs et opérationnels, face aux enjeux de durabilité avec d'une part, une formation à destination des administrateurs sur la RSE relative aux métiers et entités du groupe ainsi qu'au rôle des élus et d'autre part, une prise en considération plus importante de la performance extra financière dans la part variable de la rémunération des dirigeants d'Aéma Groupe en 2023.

Par ailleurs, et en vue de l'harmonisation des pratiques de l'ensemble de ses Marques en matière de RSE, Aéma Groupe a lancé en 2023 le programme de préparation et d'anticipation de la CSRD. Le projet de production du premier bilan de gaz à effet de serre du groupe a également vu le jour cette année.

De même, il s'est engagé au travers d'actions concrètes avec l'affirmation de la dynamique groupe de sobriété énergétique. C'est par exemple à ce titre que les collaborateurs du groupe ont pu être sensibilisés à l'impact du numérique sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le cadre du *Digital Cleanup Aéma*.

Enfin, la course des Héros 2023, dynamique bien-être et santé, a pu être promue à l'échelle de l'ensemble des Marques du groupe.

### **Une entreprise ancrée dans l'ESS :**

Aéma Groupe, groupe mutualiste de protection, revendique avec fierté son appartenance à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cela s'est matérialisé cette année avec la rédaction de son premier plaidoyer ESS Groupe qui a été porté avec conviction.

Cette année a également été marquée par le renforcement et l'enrichissement des partenariats ESS du groupe et la formation des administrateurs aux enjeux de l'ESS en recevant notamment Benoît Hamon, ancien Ministre délégué à l'ESS. Ceci s'opère dans la perspective d'une année dédiée aux 10 ans de la Loi ESS de 2014.

Partenaire fidèle et impliqué de ce rendez-vous, le mois de l'ESS a donné l'occasion à Aéma Groupe de partager son ADN mutualiste et son positionnement au sein de l'écosystème de l'ESS et au-delà : via notamment l'organisation du premier *LinkedIn Live* du groupe portant sur le sujet de l'entrepreneuriat ESS au féminin, ou encore grâce à la participation active du groupe, de ses élus, de ses salariés ainsi que de son directeur général, Adrien Couret, lors des Journées de l'Économie Autrement 2023, à Dijon.

### **Une entreprise au service de la protection, au plus proche de ses adhérents, sociétaires et clients :**

Fort de son expertise suite aux deux années successives de consultation des Français sur leur sentiment global de protection et leurs attentes dans le cadre des travaux menés par son Observatoire de la protection, Aéma Groupe a tenu à valoriser à plus grande échelle cette prise de pouls annuelle des Français. L'année 2023 a donc fait l'objet d'une nouvelle consultation des Français ainsi que

des citoyens de cinq pays européens sur la « culture de la prévention », des données qui permettront d'alimenter une feuille de route particulièrement dense sur ce sujet, définie en 2023 pour 2024. Cette dernière sera également nourrie du regard des nouveaux partenaires de l'Observatoire.

Enfin, l'année 2023 a également été celle de la rédaction du premier livrable de l'Observatoire consacré à la perception du mutualisme et des assureurs mutualistes par les Français.

### **Une entreprise engagée dans les territoires :**

La force d'Aéma Groupe, c'est aussi l'ancrage territorial de ses Marques et la proximité qu'incarnent notamment ses élus mutualistes. Dans la perspective de renforcer les liens entre les fondateurs au plus près des sociétaires, adhérents et clients, l'année 2023 a été caractérisée par le rapprochement des élus issus des différentes Marques sur les territoires et la mise à disposition d'outils favorables à la connaissance mutuelle. Il en résulte d'ores et déjà divers échanges ainsi que la mise en place de premières initiatives porteuses, notamment lors des Journées de l'Économie Autrement 2023.

### **Une entreprise mobilisée au quotidien pour défendre sa singularité mutualiste et l'intérêt général :**

Après le lancement en 2021 de la structuration des actions d'influence et en 2022 de leur consolidation, 2023 a permis de valider la pertinence de la stratégie d'Aéma Groupe pour agir en véritable activiste de la défense de ses sociétaires et ses assurés ainsi que du modèle de protections et d'économie défendu par Aéma Groupe.

La représentativité de la société française qu'incarnent les parties prenantes des entités et la taille d'Aéma Groupe ont ainsi permis d'inscrire le Groupe comme acteur de référence sur tous les dossiers qui concernent ses activités d'assurance et de financement de l'économie.

La taille systémique du groupe, assureur de près de 11 millions de français, lui a permis de jouer un rôle prépondérant tout au long de l'année 2023 sur de nombreux enjeux d'actualité afférents aux activités du groupe, et d'ainsi défendre ses valeurs, sa vision singulière et les intérêts de ses sociétaires, adhérents et clients.

Après des pouvoirs publics et de la représentation nationale, les positions d'Aéma Groupe ont pu être portées et exprimées dans les plaidoyers produits en interne au sein des Cercles affaires publiques, en matière de Santé, d'assurance IARD, de lutte contre le changement climatique et du financement de l'économie.

Sur le champs européen, l'implication du groupe au sein de la commission numérique de France Assureurs a permis d'être en première ligne dans des échanges avec les principaux décideurs (Commission Européenne, ELOPA, parlementaires européens) sur des sujets comme l'Intelligence artificielle ou le projet de *Financial Data Access* ("FiDA").

Ces prises de contacts permettront de faire entendre la voix portée par Aéma Groupe afin de toujours mieux protéger celles et ceux qui lui font confiance lors du déploiement du Livret de propositions Aéma Groupe dans le cadre des élections européennes de 2024.

## 2.7.2 PERSPECTIVES

C'est dans un contexte économique, social et environnemental, durablement perturbé (tensions géopolitiques, paramètres macro-économiques très fortement volatiles, manifestation plus violente de la crise climatique) au sein duquel des tendances de fond continuent à accroître la pression (cadre réglementaire inflationniste et imprévisible, amplification des attentes vis-à-vis des assureurs, transformation des usages clients, apparition de technologies disruptives, ...) que débute la nouvelle séquence stratégique d'Aéma Groupe : celle de la maturité et de l'amplification.

La priorité essentielle à échéance 2026 est de garantir aux clients un service et une protection de qualité et accessibles face aux difficultés économiques, sociales et environnementales actuelles et à venir.

Pour ce faire, les Marques fortes et consolidées, pourront prendre appui sur le poids économique, mais aussi politique du Groupe, en vue de continuer à démontrer la pertinence du mutualisme au regard des grandes transitions et enjeux auxquels notre monde fait face. Et, dans une même impulsion, Aéma Groupe continuera, grâce à ses Marques, à porter haut et loin, la voix d'un mutualisme activiste et d'une économie sociale et solidaire.

En effet, l'ensemble des Marques du Groupe fait face à de nombreux défis communs en matière de relation client et d'excellence opérationnelle, d'attractivité pour les collaborateurs, d'engagements et d'influence pour accompagner les transitions et enfin de maîtrise de la chaîne de valeur sur leurs écosystèmes cœur, voire de diversification.

Pour répondre à ces enjeux, Aéma 2026 « À vos Marques », le nouveau plan stratégique, s'est construit autour des quatre valeurs ajoutées apportées par le Groupe à ses Marques : solidité, attractivité, impact et ouverture.

- La Solidité qui vise à exploiter pleinement le potentiel de synergies pour faire progresser chacune des Marques en matière d'excellence relationnelle et opérationnelle ;
- L'Attractivité : attirer, révéler et retenir les talents en développant des parcours de carrières, en valorisant la mobilité interne et les opportunités supplémentaires que le Groupe peut offrir ;
- L'Impact : défendre les intérêts des clients et sociétaires auprès des pouvoirs publics et assumer la position et les engagements d'Aéma Groupe en faveur d'une finance et d'une assurance responsables ;
- L'Ouverture : sécuriser le positionnement du Groupe sur les écosystèmes cœur de ses Marques et favoriser les leviers de diversification pour explorer de nouvelles activités qui font sens en complémentarité des métiers existants, et pour anticiper les futurs besoins en matière de protection.

C'est en restant unis autour de valeurs communes, excellents et complémentaires dans ses métiers et expertises, proches des personnes à protéger que le Groupe et ses Marques vont se mobiliser afin de concrétiser ces ambitions durant les trois prochaines années.



A large, stylized black number '3' is centered within a white circular shape that is partially cut off by the top edge of the page. The background of the page is a mix of light blue and gold geometric shapes, with several green leaf-like shapes scattered around.

# COMPTES COMBINÉS D' AÉMA GROUPE

**3.1** COMPTES COMBINÉS P. 54

**3.2** RAPPORTS DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
COMBINÉS P. 102

## 3.1 COMPTES COMBINÉS

### 3.1.1 BILAN

#### ACTIF

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Notes</b>		
1 Actifs incorporels	803 953	599 491
2 dont écarts d'acquisition	243 802	89 009
3 Placements des entités d'assurance	103 784 701	104 106 706
<i>Terrains et constructions</i>	8 440 527	6 603 161
<i>Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation</i>	627 744	576 235
<i>Autres placements</i>	94 716 431	96 927 310
4 Placements représentant les engagements en UC	29 762 662	28 277 870
Placements des entités du secteur bancaire	-	-
<i>Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation</i>	-	-
<i>Autres placements</i>	-	-
5 Placements des autres entités	280 497	291 467
6 Titres mis en équivalence	234 888	222 328
7 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 539 203	2 547 684
8 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	2 196 716	2 109 248
Créances sur la clientèle des entités du secteur bancaire	-	-
9 Créances sur les entités du secteur bancaire	722 075	733 480
10 Autres créances	1 139 255	1 125 129
11 Autres actifs	207 682	203 965
<i>Immobilisations corporelles</i>	206 759	202 971
<i>Autres</i>	923	994
12 Comptes de régularisation - actif	1 441 031	1 328 577
<i>Frais d'acquisition reportés</i>	582 523	452 956
<i>Autres</i>	858 509	875 621
Différences de conversion	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>142 112 664</b>	<b>141 545 944</b>

## PASSIF

(en milliers d'euros)		31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Notes</b>			
13	Capitaux propres du groupe	5 198 918	5 099 496
	<i>Capital social ou fonds équivalents</i>	886 586	883 217
	<i>Primes</i>	0	0
	<i>Réserves et résultat combinés</i>	4 449 856	4 277 313
	<i>Autres</i>	-137 524	-61 034
14	Intérêts minoritaires	20 458	71 169
15	Passifs subordonnés	2 396 776	2 814 773
16	Provisions techniques brutes	97 920 565	98 611 562
	<i>Provisions techniques vie</i>	83 433 216	84 554 179
	<i>Provisions techniques non-vie</i>	14 487 349	14 057 383
	<i>Provisions techniques en UC</i>	29 901 045	28 251 150
17	Provisions pour risques et charges	388 813	349 793
18	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	668 375	1 508 353
	<i>Dettes envers la clientèle des entités du secteur bancaire</i>	-	-
	<i>Dettes représentées par des titres</i>	-	-
19	Dettes envers les entités du secteur bancaire	135 446	193 085
20	Autres dettes	5 379 319	4 569 897
21	Comptes de régularisation - passif	102 949	76 667
	<i>Différences de conversion</i>	-	-
<b>Total du passif</b>		<b>142 112 664</b>	<b>141 545 944</b>

## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)		31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Notes</b>			
<b>22</b>	<b>Engagements reçus</b>	<b>1 398 957</b>	<b>698 323</b>
	<i>Ent reprises d'assurance</i>	1 398 957	660 203
	<i>Ent reprises du secteur bancaire</i>	-	-
	<i>Autres entités</i>	-	38 120
<b>22</b>	<b>Engagements donnés</b>	<b>2 367 661</b>	<b>3 595 454</b>
	<i>Ent reprises d'assurance</i>	2 367 721	3 595 454
	<i>Ent reprises du secteur bancaire</i>	-	-
	<i>Autres entités</i>	-60	-

## 3.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)		31 déc. 2023				31 déc. 2022
		Non-vie	Vie	Autres	Total	Total
<b>Notes</b>						
	Primes émises	9 071 938	6 611 931	-	15 683 869	16 130 977
	Variation des primes non acquises	-100 541	-1 115	-	-101 656	-46 295
23	Primes acquises	8 971 397	6 610 816	-	15 582 213	16 084 682
	Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	434 307	434 307	458 387
	Autres produits d'exploitation	-90 196	202 653	-	112 457	67 802
24	Produits financiers nets de charges	353 755	2 941 960	39 897	3 335 611	-2 909 932
	Total des produits d'exploitation	9 234 956	9 755 428	474 204	19 464 588	13 700 939
25	Charges des prestations d'assurance	-7 579 822	-8 843 196	-	-16 423 018	-11 142 149
26	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-116 256	-10 529	-	-126 784	367 855
27	Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
	Charges des autres activités	-	-	-393 818	-393 818	-408 691
27	Charges de gestion	-1 626 418	-782 370	-	-2 408 788	-2 306 269
	Total des charges d'exploitation	-9 322 495	-9 636 095	-393 818	-19 352 408	-13 489 255
	<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-87 539</b>	<b>119 334</b>	<b>80 385</b>	<b>112 180</b>	<b>211 684</b>
2	Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				-7 227	-7 228
	Autres produits nets non techniques				-27 863	-26 790
	<b>Résultat de l'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>				<b>77 090</b>	<b>177 666</b>
28	Résultat exceptionnel				-36 269	17 146
29	Impôts sur les résultats				2 574	-63 743
	<b>Résultat net des entités intégrées</b>				<b>43 396</b>	<b>131 069</b>
	Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence				11 067	4 195
	<b>Résultat net de l'ensemble combiné</b>				<b>54 463</b>	<b>135 263</b>
	Intérêts minoritaires				3 551	13 348
	<b>Résultat net - part du groupe</b>				<b>50 912</b>	<b>121 915</b>



### 3.1.3 ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

#### 3.1.3.1 Informations générales

##### PRÉSENTATION D'ÁÉMA GROUPE

Aéma Groupe, société de groupe d'assurance mutuelle, est la structure combinante du Groupe Aéma Groupe. Elle est régie par le Code des assurances, dont le siège social se situe 17/21 place Etienne Pernet – 75015 Paris, identifiée sous le numéro unique 493 754 261 RCS Paris.

Pour répondre aux besoins des sociétaires-clients, le Groupe Aéma Groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de l'assurance santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque. Il exerce également des activités dans le secteur de la gestion d'actifs.

Les états financiers combinés comprennent les comptes sociaux d'Aéma Groupe et ceux des entités faisant partie du périmètre de combinaison.

##### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Au 31 décembre 2023, les états financiers combinés du Groupe Aéma Groupe sont établis en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les groupes d'assurance.

Les principaux textes applicables sont :

- La loi n° 94-679 du 8 août 1994 et son décret d'application n° 95-883 du 31 juillet 1995 ;
- L'ordonnance n° 2015-900 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n° 2015-903 du 23 juillet 2015 ;
- Le Code des assurances ;
- Le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés, modifié par le règlement 2023-02 du 7 juillet 2023, par le règlement n° 2023-03 du 7 juillet 2023 et par le règlement n° 2023-05 du 10 novembre 2023.

Sous réserve des dispositions particulières prévues dans les textes précités :

- La recommandation ANC n°2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises ;
- Le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, dans sa version consolidée au 31 décembre 2018 ;
- Le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes annuels des entreprises bancaires ;

- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, pour les autres entités.

##### PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Aéma Groupe présente ses états financiers conformément aux états modèles prévus par le règlement ANC n° 2020-01 du 6 mars 2020 relatif aux comptes consolidés.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

##### ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes combinés, Aéma Groupe doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Aéma Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2023, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements, sont les suivants :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- Les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- Les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- Les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec l'application des contrats de réassurance à chacun des exercices de survenance concernés.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

### 3.1.3.2 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

#### FAITS MARQUANTS

##### *Une année marquée par l'incertitude*

En 2023, une série d'évolutions significatives a marqué le contexte générant un climat d'incertitude. Les conflits régionaux persistants, notamment en Ukraine et au Proche-Orient, et les tensions croissantes dans plusieurs régions du monde ont eu des répercussions sur les paramètres macro-économiques mondiaux et locaux. Malgré un ralentissement depuis mi-2023, l'inflation continue à constituer un défi pour les économies, dont les réponses, notamment en termes de politiques monétaires, ont bouleversé certains marchés.

- Immobilier

Le marché immobilier a connu des évolutions majeures en 2023. La hausse des taux directeurs a entraîné une baisse des transactions ainsi qu'une pression à la baisse sur le prix de l'immobilier. Les fluctuations des prix immobiliers peuvent influencer la valeur des portefeuilles, modifiant ainsi les profils de risque et de rendement.

- Assurance vie

Le marché de l'assurance vie a vécu une année marquée par la volatilité des flux de cotisations et de prestations en lien avec le contexte macro-économique. La collecte nette enregistre un recul par rapport à l'année 2022 pour les assureurs. Celui-ci s'explique principalement par une hausse des rachats, portée par le besoin de liquidités des ménages en relation avec le contexte d'inflation et les évolutions de taux, introduisant une concurrence avec les livrets réglementés.

##### *Un environnement climatique préoccupant*

Dans la continuité de 2022, l'année 2023 se classe au deuxième rang des années les plus chaudes sur le territoire français avec une sinistralité exceptionnelle. Les tempêtes Ciaran et Domingos, qui ont balayé à l'automne l'ouest et le nord de l'hexagone, constituent les événements annuels les plus critiques suivis par la sécheresse et les inondations.

En dépit d'une année moins sinistrée que la précédente, les répercussions du changement climatique affectent diversement les territoires français avec globalement une progression significative du nombre et de l'intensité de certains phénomènes naturels majeurs. Cela provoque inévitablement une modification du marché de la réassurance qui perturbe les équilibres de partage entre réassureurs et assureurs en défaveur de ces derniers, les contraignant ainsi à une plus forte exposition au risque.

##### *Remboursement d'une dette subordonnée – TSR*

Le 8 mars 2023, Macif SAM a procédé au remboursement d'une dette subordonnée d'un montant de 400 millions d'euros, classifiée en capital Tier 2 sous Solvabilité II. Le taux d'intérêt annuel de cette dette s'élevait à 5,5 %. Comptabilisée en fonds propres Solvabilité II à la fois au niveau de Macif SAM et du Groupe, elle était soumise à une obligation de remboursement à maturité. L'impact négatif du remboursement sur la solvabilité a été limité dans la mesure où cette obligation subordonnée a fait l'objet d'un refinancement quelques mois auparavant.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### Évolution de l'organisation du Groupe Aéma Groupe

L'évolution de l'organisation du Groupe Aéma Groupe a été autorisée par le collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) lors de sa séance du 12 octobre 2023.

Cette évolution entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Seront affiliées à la SGAM Aéma Groupe :

- La SGAM Macif qui regroupe Macif SAM et Apivia Macif Mutuelle ;
- L'UMG Aésio qui regroupe les quatre mutuelles du Groupe : la Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF), NUOMA, la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ) et AÉSIO Mutuelle.

L'assemblée générale Mixte de la SGAM Macif du 20 décembre 2023 a élu, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024, un nouveau conseil d'administration qui a désigné M. Jean-Louis Grosse-Delasalle en qualité de Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la SGAM Macif du 4 janvier 2024 a procédé à la désignation de :

- M. Jean-Philippe Dogneton (Directeur Général) et de M. Nicolas Bouffard (Directeur Général Délégué) en qualité de dirigeants effectifs de la SGAM Macif ;
- M. Fabrice Pomel en qualité de responsable de fonction clé Audit interne de la SGAM Macif ;
- M. Nathan Ragot en qualité de responsable de fonction clé Actuarielle de la SGAM Macif ;
- M. Frédéric Prompt en qualité de responsable de fonction clé Gestion des risques de la SGAM Macif ;
- Mme Sophie Guilbaud-Maury en qualité de responsable de fonction clé Vérification de la conformité de la SGAM Macif.

### Acquisition d'EGAMO

En janvier 2024, Ofi Invest Asset Management a franchi une étape stratégique en acquérant la filiale de gestion d'actifs du groupe VYV, EGAMO. Ofi Invest Asset Management détient désormais son contrôle à 100 %.

Fondée en 2008, EGAMO est une société de gestion spécialisée dans la gestion sous mandat et la gestion de fonds dédiés et ouverts (OPC) pour le compte de clients institutionnels.

Elle propose une offre sur mesure à destination des institutionnels avec une spécialité auprès des acteurs assurantiels à travers une relation client privilégiée bâtie sur la proximité et la compréhension mutuelle.

Cette opération stratégique permet à Ofi Invest d'être mieux positionnée pour répondre aux enjeux complexes du secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs, tout en saisissant de nouvelles opportunités de croissance et de développement sur le marché.

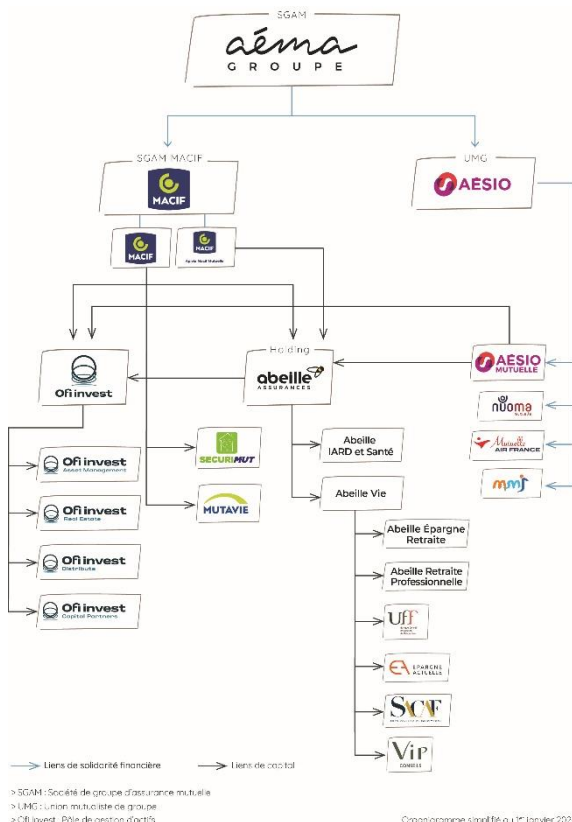
### Cyberattaque des prestataires de tiers payant

Les prestataires de tiers payant Viamedis et Almerys, auxquels AÉSIO Mutuelle et Apivia Macif Mutuelle sous-traitent la gestion du tiers payant, ont subi une cyberattaque via l'usurpation d'identité d'un compte d'un professionnel de santé entre les 21 et 29 janvier 2024. Des données personnelles de bénéficiaires et de professionnels de santé ont été exposées à cette occasion, sans que les flux de paiement intervenant vis-à-vis des deux opérateurs n'aient été interrompus.

Le déploiement, par AÉSIO Mutuelle et Apivia Macif Mutuelle, d'une cellule de crise et d'un dispositif de sécurisation dédiés a permis :

- D'établir l'absence de compromission des systèmes d'information ;
- D'initier une information des parties prenantes et adhérents potentiellement concernés ;
- De mettre en œuvre les actions adéquates d'information et de signalement aux autorités compétentes.

L'incidence de cet événement est, à ce stade, considérée comme nulle d'un point de vue financier et fera l'objet d'un suivi régulier pour ce qui concerne les adhérents et partenaires des mutuelles.



### 3.1.3.3 Périmètre

#### DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes combinés regroupent les états financiers d'Aéma Groupe et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- Des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- Et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Les entreprises dont la contribution est non significative sont exclues du périmètre de consolidation même si Aéma Groupe dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes combinés, la contribution des participations concernées restant non significative à l'échelle des comptes combinés du groupe.

#### MÉTHODES DE CONSOLIDATION

##### Combinaison

Sont consolidées selon la méthode dite de combinaison les entreprises liées entre elles en vertu d'accords prévoyant :

- Soit une direction commune ;
- Soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- Soit des relations de réassurance importantes et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

Cette méthode consiste à agréger les comptes des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison après retraitement aux normes du groupe. Cela conduit à additionner les fonds propres des entités combinées dans ceux du groupe. Pour Aéma Groupe, cette méthode est appliquée pour la combinaison :

- Des sociétés d'assurance mutuelle relevant du Code des assurances ;
- Des mutuelles relevant du Code de la mutualité.

Au 31 décembre 2023, le Groupe Aéma Groupe rassemble 51 structures consolidées comme suit :

<i>(en nombre d'entités)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022	Variation
Structures combinées	9	8	1
Structures consolidées par intégration globale	38	37	1
Structures consolidées par intégration proportionnelle	-	-	-
Structures consolidées par mise en équivalence	4	4	-
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>2</b>

#### Intégration globale

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe :

- Dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés ;
- Dispose de droits (ou est exposé) à des rendements variables ;
- A la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir dont il dispose.

#### Intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de façon conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entité exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- Un nombre limité d'associés partageant le contrôle : le partage suppose qu'aucun associé n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ;
- Un accord contractuel qui prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun et établit les décisions essentielles nécessitant le consentement des associés participant au contrôle conjoint.

#### Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles Aéma Groupe exerce une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « Résultat », tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition, est comptabilisée en « Autres réserves ».

## LISTE DES ENTITÉS COMBINÉES

Dénomination sociale	Pays	Méthode*	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
			% contrôle	% Intérêts	% contrôle	% Intérêts
Aéma Groupe	France	Combinante	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
<b>Dommages</b>						
Macif SAM	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Abeille IARD & Santé	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Solutions	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Macifilia	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Thémis	France	IG	99.95%	99.95%	99.95%	99.95%
Compagnie Foncière Macif	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Foncière de Lutèce	France	IG	97.84%	97.84%	97.71%	97.71%
Lesseps Promotion	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
M. A&S	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Marseille Grand Littoral	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Siem	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
SNC Paranjou	France	IG	100.00%	97.84%	100.00%	97.71%
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	France	MEE	29.57%	29.57%	29.57%	29.57%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	MEE	40.00%	40.00%	40.00%	40.00%
Macif Participations	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Macif Innovation	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Macif Impact ESS	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
<b>Épargne/Retraite</b>						
GIE Macif Finance Épargne	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	99.31%
Mutavie	France	IG	100.00%	100.00%	98.47%	98.47%
Abeille Vie	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Développement Vie	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Assurances	France	IG	99.99%	99.99%	99.99%	99.99%
Abeille Épargne Retraite (AER)	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Assurances Ventures	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Investissements	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Abeille Impact Investing France	France	IG	92.71%	92.70%	91.97%	91.96%
Abeille Retraite Professionnelle (ARP)	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Épargne Actuelle	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Sacaf	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Union Financière de France Banque (UFF)	France	IG	99.97%	99.96%	79.75%	79.74%
VIP Conseils	France	IG	92.68%	92.67%	-	-
GIE d'Abeille Assurances	France	IG	100.00%	99.99%	100.00%	99.99%
Socram Banque	France	MEE	35.25%	35.25%	33.72%	33.72%
AXE France	France	MEE	50.00%	50.00%	50.00%	49.24%
<b>Santé/Prévoyance</b>						
UMG Aésio Macif	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
AÉSIO Mutuelle	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Apivia Macif Mutuelle	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF)	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
NUOMA	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFTCT)	France	Combinée	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ)	France	Combinée	100.00%	100.00%	-	-
Sécurimut	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Apivia Courtage	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
<b>Gestion d'actifs</b>						
OFI Invest (ex OFI Holding)	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
OFI Invest Asset Management	France	IG	95.00%	95.00%	95.00%	95.00%
OFI Invest Capital Partners	France	IG	95.00%	95.00%	95.00%	95.00%
OFI Invest Distribute	France	IG	95.00%	95.00%	95.00%	95.00%
OFI Invest Real Estate SGP (ex OFI Pierre)	France	IG	100.00%	95.00%	100.00%	95.00%
Zencap AM	France	IG	64.78%	61.54%	64.78%	61.54%
OFI Invest Real Estate SAS (ex Aéma REIM)	France	IG	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

\* IG : Intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

**ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE****Acquisitions et entrées dans le périmètre**

- VIP Conseils : cette structure entre dans le périmètre de combinaison à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Mutuelle du Ministère de la Justice : cette structure entre dans le périmètre de combinaison à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, suite à son adhésion à l'UMG Aésio Macif.

**Cessions et sorties du périmètre**

- Au cours de l'exercice 2023, il n'y a ni cession d'entité, ni sortie de périmètre.

**Autres mouvements**

- UFF Banque : Le pourcentage d'intérêt du Groupe Aéma Groupe dans cette entité passe de 79,74 % à 99,96 % par rachats des parts détenues par les minoritaires. Cette acquisition génère un écart d'acquisition de 34 918 milliers d'euros inscrit à l'actif du bilan.
- Épargne Actuelle : Cette entité a absorbé le 29 décembre 2023 (à effet rétroactif du 01/10/2023) la société Les Bureaux de l'Épargne, acquise le 5 juillet 2023 par Abeille Assurances Holding.

Les mouvements non cités ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du groupe.

## ENTITÉS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES À PLUS DE 20 %

Le tableau ci-dessous présente les principales entités détenues directement ou indirectement à plus de 20 %.

Ces entités ne sont pas retenues dans le périmètre de combinaison car leurs contributions aux comptes du groupe ne sont pas significatives.

	Siège social	Quote-part du capital détenu en %	
		31 déc. 2023	31 déc. 2022
Groupe Forestier des Balgueries	France	100,00 %	100,00 %
Mondial Pare-Brise	France	100,00 %	-
SCI Nouvelle clinique mutualiste	France	100,00 %	100,00 %
Tangram	France	99,99 %	-
OPCI Logiprime	France	99,99 %	-
AI2 DANEMARK	France	99,99 %	-
SCI 50 Anjou	France	99,99 %	-
MPur	France	99,99 %	-
SAS Courcelles	France	99,99 %	-
SAS Voltaire	France	99,99 %	-
SC Afer Pierre	France	99,99 %	-
SCI AferImmo	France	99,99 %	-
SCI AferImmo 2	France	99,99 %	-
SCI Jeux Neufs	France	99,99 %	-
SCI Montaigne	France	99,99 %	-
SCI Val d'Esquières	France	99,99 %	99,99 %
ZELMIS SAS	France	99,99 %	-
SCI Charles Hermite	France	99,99 %	-
SCI Sélectipierre	France	99,99 %	-
SCI Aviva Patrimoine Immobilier (ex CP)	France	99,99 %	-
SCI Victoire Immo	France	99,99 %	-
OPCI ACE (Aviva Commerce Europe)	France	99,99 %	-
SCI Spektrum	France	99,99 %	-
SCI Reiwa	France	99,99 %	-
SCI Aviva Immo Sélection	France	99,99 %	-
SA Croissance Pierre 2	France	99,99 %	-
SCI Port of Twente	France	99,99 %	-
SCI Chadwick	France	99,99 %	-
SCI Prevanor	France	99,71 %	99,71 %
Primotel Europe	France	99,38 %	99,38 %
SCI Parnasse Square Invest	Belgique	99,38 %	-
SCI KEIKO 2021	France	99,26 %	99,14 %
SCS MUTAVIE 2	France	98,52 %	98,27 %
SCI Pesaro	France	79,48 %	-
SCPI Pierrevenus	France	74,68 %	-
Pierre Impact	France	71,48 %	-
France Forêts 1	France	50,50 %	50,50 %
France Forêts 2	France	50,50 %	50,50 %
SCI Thomas Edison	France	50,00 %	-
SCI Omega 16	France	49,26 %	49,14 %
SCI Carpe Diem	France	43,31 %	-
Pythagore	France	42,62 %	-
SCSp Perpetual captal	France	36,51 %	-
SCI Campus Médicis	France	30,00 %	-
SCI Campus Rimbaud	France	30,00 %	-
SCI Batignolles	France	28,29 %	-
Ofivalmo Partenaires	France	27,11 %	28,77 %
Esfm	France	23,61 %	23,61 %
OPCI Résidial	France	22,84 %	-
SCPI UFI France Immobilier	France	20,40 %	-

**ENTITÉS DÉTENUES ENTRE 10 % ET 20 %**

Sont présentées ci-dessous les principales entités détenues, directement ou indirectement, entre 10 % et 20 %.

	Siège social	31 déc. 2023		
		Quote-part du capital détenu (%)	Capitaux propres*	Résultat net*
<i>(en milliers d'euros)</i>				
SCI Hémisphère	France	20,00 %	53 257	2 878
OPPCI Les Miroirs	France	19,69 %	130 414	5 811
OPCI Primavera	France	19,48 %	55 129	1 671
Synetéristiki Asfalistiki	Grèce	18,73 %	28 225	-2 673
SRS Holding (Sagesse Retraite Santé)	France	18,45 %	95 717	2 599
SCPI Logipierre 3	France	16,10 %	38 968	3 265
OPCI Preim Santé	France	16,07 %	697 481	44 777
Infravia Capital Partners	France	14,25 %	43 709	39 969
SCI Capimmo	France	13,69 %	6 751 874	115 739
New Alpha Asset Management	France	12,66 %	10 577	3 091
SAS Chronolife	France	12,41 %	-11 275	-4 835
HPFE	France	12,33 %	597 487	-14 545
SCI Palais de la Mutualité	France	12,27 %	48 344	2 722
DomPlus Groupe	France	11,72 %	11 361	40
Coopest	Belgique	11,48 %	18 882	323
Crystal Holding	France	10,50 %	50 003	-8 839
OPCI Club France Hôtels Invest	France	10,13 %	205 995	6 907

\*Données au 31 décembre 2022



### 3.1.3.4 Principes et méthodes de consolidation

#### DATE DE CLÔTURE

Toutes les entités présentes dans le périmètre de combinaison d'Aéma Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat combiné intègre ceux des entités nouvellement consolidées, à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de combinaison. Il intègre également les comptes de résultat des entités cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

#### CONVERSION MONÉTAIRE

##### Conversion des comptes

La devise d'établissement des comptes combinés d'Aéma Groupe est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers combinés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire celle du système économique dans lequel l'entité se situe) n'est pas l'euro.

##### Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis au cours de clôture. Les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

#### OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupes sont éliminées à hauteur de la quote-part du groupe dans l'entité considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

#### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

##### Évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés à la valeur d'utilité à la date d'acquisition, à l'exception des passifs d'assurance qui sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si celle-ci est conforme aux principes comptables du groupe.

La date d'acquisition à partir de laquelle le Groupe consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective.

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale ne remettent pas en cause les évaluations des actifs et passifs identifiés, déterminées à la date de la prise de contrôle. L'écart dégagé est affecté en totalité en écart d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués. L'ajustement correspondant est comptabilisé en réserves avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

##### Écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition est constaté lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison. Il représente la différence entre le prix de revient de l'activité (ou des titres) de la société acquise et la valeur d'utilité nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondant à la date d'acquisition. Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels ou incorporels identifiables. Le solde non affecté est maintenu en écart d'acquisition.

Si l'écart d'acquisition est négatif, cela correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition est alors rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

Sauf cas exceptionnels dûment justifiés dans l'annexe, la constatation d'écarts d'évaluation positifs ne peut générer un écart d'acquisition négatif.

Si l'écart d'acquisition est positif, il est présenté à l'actif du bilan dans la rubrique « Actifs incorporels ». Si l'écart d'acquisition est négatif, il est présenté au passif dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels est affecté le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

##### Amortissement et dépréciation

Les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur dix ans.

Les écarts d'acquisition pour lesquels il n'existe pas une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe ne font pas l'objet d'un amortissement.

Tous les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation, réalisés au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Ces tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable de l'entité à sa valeur actuelle. La valeur

actuelle est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie de l'entité concernée. Si sa valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées sur un écart d'acquisition ont un caractère irréversible. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession de l'entité concernée. La dépréciation est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'entité (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans la rubrique « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

### Décomptabilisation

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des actifs ou entités auxquels ils se rattachent.

Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

### SEGMENTATION SECTORIELLE

Dans l'annexe, l'information sectorielle est présentée conformément au règlement ANC n° 2020-01. Elle propose une ventilation des données financières selon trois activités :

- Assurance non-vie ;
- Assurance-vie ;
- Autres.

Dans le rapport d'activité, l'information sectorielle reflète la structure d'organisation interne et de gestion du Groupe Aéma Groupe. Chaque entité du groupe est affectée à un secteur donné en fonction de son activité. Quatre secteurs d'activité sont identifiés :

- Dommages ;
- Épargne/Retraite ;
- Santé/Prévoyance ;
- Gestion d'actifs.

Le tableau ci-après détaille l'affectation des entités du groupe aux activités présentées dans le rapport d'activité et dans les états financiers. Il permet de mettre en

évidence que certaines entités du Groupe sont agréées pour réaliser simultanément des opérations d'assurance non-vie et vie.

Entités du Groupe	Ventilation présentée dans l'annexe			Ventilation présentée dans le rapport de gestion			
	Non vie	Vie	Autres	Dommages	Épargne/Retraite	Santé/Prévoyance	Gestion d'actifs
Aéma Groupe	X			X	X	X	X
<b>Dommages</b>							
Macif SAM	X			X			
Abeille IARD & Santé	X			X			
Abeille Solutions	X			X			
Macifilia	X			X			
Thémis	X			X			
Compagnie Foncière Macif	X			X			
Foncière de Lutèce	X			X			
Lesseps Promotion	X			X			
M. A&S	X			X			
Marseille Grand Littoral	X			X			
Siem	X			X			
SNC Paranjou	X			X			
Inter Mutuelles Assistance (IMA)*							
Inter Mutuelles Entreprises (IME)*							
Macif Participations	X			X			
Macif Innovation	X			X			
Macif Impact ESS	X			X			
<b>Épargne/Retraite</b>							
GIE Macif Finance Épargne		X			X		
Mutavie		X			X		
Abeille Vie	X	X			X		
Abeille Développement Vie		X			X		
Abeille Assurances		X			X		
Abeille Épargne Retraite (AER)		X			X		
Abeille Assurances Ventures		X			X		
Abeille Investissements	X	X			X		
Abeille Impact Investing France		X			X		
Abeille Retraite Professionnelle (ARP)	X	X			X		
Épargne Actuelle		X			X		
Sacaf		X			X		
Union Financière de France Banque (UFF)		X			X		
VIP Conseils		X			X		
GIE d'Abeille Assurances		X			X		
Socram Banque*							
AXE France*							
<b>Santé/Prévoyance</b>							
UMG Aésio Macif	X					X	
AÉSIO Mutuelle	X	X				X	
Apivia Macif Mutuelle	X	X				X	
Mutuelle Nationale des Personnels Air France (MNPAF)	X					X	
NUOMA	X					X	
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFTCT)	X					X	
Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ)	X					X	
Sécurimut	X					X	
Apivia Courtage	X					X	
<b>Gestion d'actifs</b>							
OFI Invest (ex OFI Holding)			X				X
OFI Invest Asset Management			X				X
OFI Invest Capital Partners			X				X
OFI Invest Distribute			X				X
OFI Invest Real Estate SGP (ex OFI Pierre)			X				X
Zencap AM			X				X
OFI Invest Real Estate SAS (ex Aéma REIM)			X				X

\* Les entités mises en équivalence contribuent uniquement sur la ligne quote-part dans les résultats des entités mise en équivalence.

### 3.1.3.5 Principes et méthodes d'évaluation

#### ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

#### Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par le Groupe Aéma Groupe sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- Disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de cinq ans.

#### Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de trois ans pour les logiciels bureautiques et de cinq à huit ans pour les autres logiciels.

#### Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de cinq ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

#### PLACEMENTS

##### Placements immobiliers

Au bilan, les placements immobiliers sont présentés dans la rubrique « Terrains et constructions ». Ils regroupent les terrains non construits, les immeubles bâtis et parts/actions de sociétés immobilières non cotées, les parts/actions de sociétés foncières non cotées et les stocks/avances sur acomptes des sociétés immobilières.

##### Valorisation

La valeur brute de ces placements correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat net de frais relatifs à l'acquisition ou de production). Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

Pour les immeubles bâtis, la valeur brute est répartie selon cinq composants. Les composants des immeubles (hors terrain) sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable. Les durées d'utilisation majoritairement retenues sont les suivantes :

	Bureaux standing	Bureaux exploitation	Bureaux placements
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Centres commerciaux	Autres bâtiments	Entrepôts
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	50 ans	50 ans	30 ans
Façades et étanchéité	25 ans	20 ans	25 ans
Installations techniques	20 ans	15 ans	15 ans
Agencements	15 ans	10 ans	10 ans

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée à la clôture en fonction d'expertises indépendantes ou, entre chaque expertise, d'une actualisation de la valeur précédente s'appuyant sur plusieurs critères (notamment la valeur de rendement, la valeur de reconstruction, la valeur de marché).

##### Dépréciation

Lors de chaque clôture, Aéma Groupe apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs.

La valeur d'usage des immeubles d'exploitation détenus à long terme est généralement égale à leur valeur comptable, sauf si le bien doit être cédé à brève échéance.

Concernant l'immobilier de placement, toute baisse de la valeur vénale en dessous de la valeur comptable générant une moins-value latente supérieure à 20 % (30 % en cas de forte volatilité) de la valeur nette comptable est réputée durable et un test de dépréciation est alors nécessaire. Si cette perte de valeur est confirmée à horizon de détention du bien immobilier, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener sa valeur comptable à la date de clôture à sa valeur recouvrable ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée.

La valeur recouvrable des placements immobiliers correspond :

- À la valeur vénale, telle qu'elle ressort de l'expertise obligatoire, pour les placements devant être cédés à brève échéance ;
- À la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus, pour les placements devant être conservés.

Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

### Crédit-bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « Dettes envers les entités du secteur bancaire ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

### Placements dans les entités liées et les entités avec lesquelles existe un lien de participation

Les placements dans les entités liées et entités avec lesquelles existe un lien de participation sont principalement composés de valeurs mobilières et de prêts.

Ces placements figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction de critères appropriés (notamment dernier cours pour les titres cotés, valeur d'utilité pour les titres non cotés).

Les modalités de détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable sont identiques à celles décrites pour les autres placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances.

### Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Les valeurs amortissables énumérées aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> bis et 2<sup>o</sup> ter de l'article R. 332-2 du Code des assurances, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R. 343-9 du Code des assurances. Il s'agit principalement des obligations.

Les autres valeurs relèvent de l'article R. 343-10 du Code des assurances. Elles regroupent principalement les actions, les parts d'OPC et les prêts.

### Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote). Le calcul de l'amortissement des surcotes décotes est principalement réalisé selon la méthode actuarielle.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Une dépréciation de ces actifs est constituée s'il existe un risque de crédit avéré résultant d'événements survenus après la comptabilisation initiale du titre. Un risque de crédit est considéré avéré s'il est probable que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal. Le simple constat d'une moins-value latente ne constitue pas un risque de crédit avéré dans la mesure où la baisse de la valeur de marché peut résulter de la hausse des taux sans risque. La dépréciation comptabilisée reflète l'ensemble des pertes prévisionnelles.

### Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- OPC relevant de la directive UCITS IV et Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA) relevant de la directive AIFM : dernière valeur liquidative connue au jour de l'inventaire.

À chaque arrêté, ces placements font l'objet d'un examen afin de déterminer si les moins-values latentes ont un caractère durable. Le caractère durable de la perte de valeur est présumé notamment dans les cas suivants :

- Existence d'une dépréciation à l'arrêté précédent ;
- Moins-value de plus de 20 % sur six mois consécutifs (taux porté à 30 % en cas de marchés volatils). Un taux de 20 % a été retenu au 31 décembre 2023.

Les dépréciations sont évaluées conformément au règlement n°2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et à l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002. Elles sont comptabilisées ligne à ligne, en tenant compte de l'intention et de la capacité de détention :

- Si l'entité n'a pas l'intention ou la capacité de détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur vénale (si cette dernière est inférieure à la valeur comptable) ;

- Si l'entité à l'intention et la capacité de détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur recouvrable. Cette valeur recouvrable, sauf cas exceptionnels, ne saurait être inférieure à la valeur de marché et n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention.

### TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le cas échéant de l'écart d'acquisition.

Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du groupe.

### CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes sociétaires et les cotisations acquises non émises.

Les autres actifs se composent principalement des actifs corporels d'exploitation. Ils comprennent également les stocks et les encours.

Les actifs corporels d'exploitation sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre trois et vingt ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction.

### IMPÔTS

#### Intégration fiscale

Les groupes fiscaux présents au sein du Groupe Aéma Groupe sont régis selon les principes de neutralité définis par l'administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales versent à la tête de groupe fiscal, le montant des impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

L'entité intégrante conserve les économies d'impôts générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

### Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les déficits reportables donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés par réserve.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

### Taxation minimale

Le 14 décembre 2022, l'Union Européenne a adopté la directive 2022/2523 qui intègre les règles GloBE publiées par l'OCDE fin 2021.

Elle pose le principe d'une taxation minimale au taux minimal de 15 % dans chaque pays où une ou plusieurs entités du groupe exercent une activité.

Le Groupe Aéma sera assujéti à ces nouvelles règles fiscales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et procédera dans les 18 mois à une 1<sup>ère</sup> déclaration.

Un chantier visant à préparer ce nouveau reporting fiscal a été ouvert en 2023.

Les travaux portent notamment sur l'identification des activités à l'étranger et la mise en place des modalités de calcul du résultat imposable et du taux de taxation supporté, ainsi que la possibilité de se placer dans le cadre des mesures transitoires.

Compte tenu du caractère non significatif des activités du groupe à l'étranger, l'application de ces nouvelles règles fiscales ne devrait pas générer d'impact significatif sur les comptes du Groupe Aéma Groupe.

### COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

#### Frais d'acquisition reportés

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste « Autres actifs ». La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis en fonction du rythme



d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice, et sur une durée appropriée aux portefeuilles de contrats. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

### Autres comptes de régularisation actif

Les autres comptes de régularisation actif regroupent notamment les intérêts courus non échus.

## CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

### Capital social et fonds équivalents

La ligne « Capital social et fonds équivalents » correspond aux soldes comptables sociaux d'Aéma Groupe et des entités consolidées selon la méthode de la combinaison.

### Réserves

Les réserves sont composées des éléments suivants :

- Les réserves sociales des entités combinées ;
- L'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part du groupe dans l'annulation de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance-vie. Elle est neutralisée dans les comptes combinés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;
- L'incidence des changements de méthodes comptables.

### Autres

Cette rubrique présentée dans les fonds propres groupe est composée des subventions d'investissements, des reports à nouveau des entités combinées et des autres mouvements.

### Gestion des capitaux propres

Aéma Groupe est soumis à la réglementation européenne en matière de solvabilité (Solvabilité II). Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité d'assurance, qu'au niveau combiné pour Aéma Groupe, les calculs d'un ratio de solvabilité minimum (en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique) et d'un ratio de solvabilité cible (en fonction des risques supportés).

L'évaluation de la solvabilité est réalisée tous les trois mois, et communiquée à l'ACPR.

## INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'Aéma Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe.

### Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les entités d'Aéma Groupe disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies :

- Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie ;
- Pour les régimes à prestations définies, Aéma Groupe constate des provisions pour l'ensemble de ses avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière), conformément aux dispositions de la méthode 2 de la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Ceci conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle des engagements à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture hors du groupe (pour certains contrats) et des écarts actuariels non comptabilisés. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation. Les écarts actuariels sont inscrits au compte de résultat de manière étalée selon la méthode du corridor.

### Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que ceux postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice. Ils relèvent des dispositions spécifiques de la section 7 de la recommandation CNC n° 2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003. Les modalités de provisionnement sont proches de celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies; la principale différence résidant dans l'absence d'application de la méthode du corridor.

## PROVISIONS TECHNIQUES

### Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant à indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré.

Un risque :

- D'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;
- Financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

### Contrats d'assurance non-vie

#### Provisions pour cotisations non acquises

Les provisions pour cotisations non acquises constatent la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elles sont calculées prorata temporis en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

#### Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés à la clôture précédente.

#### Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur sinistres non clos. Cette prévision est évaluée distinctement de la provision pour sinistre à payer (articles 143-10 et 143-11 de l'ANC n° 2015-11).

#### Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation conservées dans les comptes combinés sont celles constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire

élevé (catastrophes naturelles, événements naturels, risques attentats) ou à un risque macroéconomique.

### Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- Provisions mathématiques des rentes : elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les taux techniques et tables considérés comme adéquats localement ;
- Provisions pour risques en cours : elles sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants et augmentées des produits financiers qu'elles auront potentiellement générés. Le calcul est effectué en fonction d'un taux de sinistralité normalisé pour chaque branche de manière à refléter l'équilibre technique et financier des garanties considérées. Les techniques de normalisation justifiées, branche par branche, reposent sur un lissage de la sinistralité observée sur une période de 2 à 5 ans ;
- Provisions pour risques croissants : elles sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

### Contrats d'assurance-vie

#### Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur. Elles intègrent les intérêts garantis crédités chaque jour et les intérêts complémentaires distribués chaque année.

Pour les contrats en UC, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant de support à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

#### Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément aux articles 142-6 de l'ANC 2015-11 et R 343-3 du Code des assurances, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date.



### Provisions pour participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elles regroupent une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée :

- La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes combinés ;
- La provision pour participation aux bénéfices différée peut être calculée dans les cas prévus par le règlement ANC n° 2020 -01, sur les retraitements de consolidation. Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique entre 85 % et 100 %).

### RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits dans les engagements hors bilan et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

### COTISATIONS ET PRIMES

Les cotisations et primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes

d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

### SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et des frais de règlement des sinistres.

### FRAIS DE GESTION

- Frais de règlement des sinistres : compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations d'assurance » ;
- Frais d'acquisition : sur la ligne « Charges de gestion » ;
- Frais d'administration : sur la ligne « Charges de gestion » ;
- Autres charges techniques sur la ligne « Autres produits d'exploitation » ;
- Charges des placements : incluses dans le résultat financier sur la ligne « Produits financiers nets de charges ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration. En l'absence d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, c'est la date de présentation des comptes aux instances qui est retenue.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

### 3.1.3.6 Comparabilité des comptes

#### CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Aucun changement de réglementation comptable n'impacte significativement les comptes d'Aéma Groupe au 31 décembre 2023.

#### CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET CORRECTIONS D'ERREURS

Aucun changement de méthode comptable, d'estimations comptables, ou correction d'erreurs n'impacte significativement les comptes d'Aéma Groupe au 31 décembre 2023.

#### CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

Aucun changement de présentation comptable n'est intervenu au 31 décembre 2023.

#### CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les changements liés aux effets de variation de périmètre sont induits par les entrées des entités VIP Conseils et de la Mutuelle du Ministère de la Justice. Les impacts de ces opérations sur les comptes du groupe sont décrits ci-dessous :

	31 déc. 2023			
	Cotisations acquises brutes	Résultat net - part du groupe	Réserves du groupe	Total bilan
(en milliers d'euros)				
Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ)	66 661	-4 863	40 791	66 630
VIP Conseils	-	1 735	-444	7 315
<b>Total</b>	<b>66 661</b>	<b>-3 128</b>	<b>40 347</b>	<b>73 946</b>

### 3.1.3.7 Notes complémentaires sur les comptes

NOTE 1	Actifs incorporels hors écarts d'acquisition	76	NOTE 17	Provisions pour risques et charges	89
NOTE 2	Écarts d'acquisition	76	NOTE 18	Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	89
NOTE 3	Placements des entités d'assurance	77	NOTE 19	Dettes envers les entités du secteur bancaire	90
NOTE 4	Placements représentant les engagements en unités de compte	78	NOTE 20	Autres dettes	91
NOTE 5	Placements des autres entreprises	78	NOTE 21	Comptes de régularisation - passif	92
NOTE 6	Titres mis en équivalence	79	NOTE 22	Engagements reçus et donnés	93
NOTE 7	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	80	NOTE 23	Cotisations et primes acquises	94
NOTE 8	Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	80	NOTE 24	Produits financiers nets de charges	94
NOTE 9	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	81	NOTE 25	Charges des prestations d'assurance	95
NOTE 10	Autres créances	82	NOTE 26	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	95
NOTE 11	Autres actifs	83	NOTE 27	Charges de gestion et charges des autres activités	96
NOTE 12	Comptes de régularisation - actif	83	NOTE 28	Résultat exceptionnel	96
NOTE 13	Capitaux propres du groupe	84	NOTE 29	Impôts sur les résultats	96
NOTE 14	Intérêts minoritaires	85	NOTE 30	Personnel	97
NOTE 15	Passifs subordonnés	86	NOTE 31	Honoraires des commissaires aux comptes	98
NOTE 16	Provisions techniques brutes	88	NOTE 32	Présentation sectorielle	99

## NOTE 1 ACTIFS INCORPORELS HORS ÉCARTS D'ACQUISITION

## Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	994 634	-484 152	510 482	683 492	-429 119	254 373
Augmentation	80 343	-55 494	24 850	80 655	-73 616	7 039
Diminution	-15 026	4 207	-10 818	-22 349	16 594	-5 755
Autres mouvements	56 849	-21 212	35 638	252 836	1 989	254 825
<b>Total</b>	<b>1 116 801</b>	<b>-556 650</b>	<b>560 151</b>	<b>994 634</b>	<b>-484 152</b>	<b>510 482</b>

## Détail

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			Variations		Clôture Net
	Brut	Ouverture Amort.	Net	Brut	Amort.	
Portefeuilles de contrats	270 327	-27 212	243 115	41 585	-18 449	266 251
Frais de recherche et de développement	2 785	-2 633	152	8 655	-4 988	3 819
Logiciels développés en interne	326 611	-240 746	85 865	66 999	-23 007	129 857
Autres logiciels	249 921	-193 816	56 105	28 458	-22 295	62 268
Droits au bail	11 592	-9 081	2 511	-319	-83	2 109
Fonds de commerce	788	-377	411	-0	-	410
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	119 415	1 330	120 745	-24 099	-3 676	92 970
Autres actifs incorporels	13 194	-11 616	1 578	889	-	2 467
<b>Total</b>	<b>994 634</b>	<b>-484 152</b>	<b>510 482</b>	<b>122 167</b>	<b>-72 498</b>	<b>560 151</b>

La valeur des portefeuilles de contrats a progressé de 41 585 milliers d'euros sur l'exercice, en lien principalement avec les variations de périmètre.

## NOTE 2 ÉCARTS D'ACQUISITION

## Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Ouverture	158 768	-69 759	89 009	82 524	-62 531	19 993
Augmentation	162 020	-7 227	154 793	76 435	-7 228	69 207
Diminution	-	-	-	-191	-	-191
Autres mouvements	-	0	0	-	-	-
<b>Clôture</b>	<b>320 788</b>	<b>-76 986</b>	<b>243 802</b>	<b>158 768</b>	<b>-69 759</b>	<b>89 009</b>

En 2023, des écarts d'acquisition ont été activés :

- Suite à la prise de contrôle des Bureaux de l'Épargne (le 5 juillet 2023 par Abeille Assurances Holding) ;
- Suite à l'entrée de périmètre de VIP conseils ;
- Suite au rachat des minoritaires chez UFF par Abeille Assurances.

## Détail par société

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023					
	Brut	Ouverture Amort.	Net	Variations Brut	Amort.	Clôture Net
Abeille Impact Investing France	-	-	-	64	-	64
Apivia Courtage	17 549	-12 501	5 048	-	-1 755	3 293
Epargne actuelle	-	-	-	120 067	-	120 067
Inter Mutuelles Entreprises	29 311	-25 405	3 906	-	-2 931	975
OFI Invest Asset Management	25 219	-21 599	3 620	-	-2 541	1 079
OFI Invest	78 834	-10 254	68 580	-	-	68 580
UFF	7 855	-	7 855	27 063	-	34 918
VIP Conseils	-	-	-	14 826	-	14 826
<b>Total</b>	<b>158 768</b>	<b>-69 759</b>	<b>89 009</b>	<b>162 020</b>	<b>-7 227</b>	<b>243 802</b>

Les écarts d'acquisition déla constatés se rapportent aux opérations suivantes :

- Inter Mutuelles Entreprises : en mai 2014, Macif SAM est entrée dans le capital d'IME à hauteur de 40 %. Elle est consolidée par mise en équivalence. Au 31 décembre 2023, l'écart d'acquisition net s'élève à 975 milliers d'euros ;
- OFI : Macif SAM a pris le contrôle d'OFI Holding en juin 2014. Une opération d'acquisition complémentaire est intervenue en 2022. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire (Cf supra). Au 31 décembre 2023, l'écart d'acquisition net s'élève à 68 580 milliers d'euros ;
- Apivia Courtage : en novembre 2015, Smam Mutuelle a fusionné avec la Smip. Cette fusion a donné naissance à une nouvelle dénomination sociale de la Smip : Apivia Mutuelle. Cette opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 17 549 milliers d'euros, rattaché à

Apivia Courtage. Au 31 décembre 2023, l'écart d'acquisition net s'élève à 3 293 milliers d'euros.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 3.1.3.4 « Regroupements d'entreprises », Aéma Groupe :

- Amortit ses écarts d'acquisition antérieurs au 31 décembre 2016 ;
- Soumet tous ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs (ou entités concernées) à leur valeur recouvrable. Celle-ci est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché, des business plans des entités concernées et des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2023, sur la base des valorisations obtenues, aucun écart d'acquisition n'a été déprécié.

## NOTE 3 PLACEMENTS DES ENTITÉS D'ASSURANCE

### État récapitulatif des placements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	9 167 693	-727 166	8 440 527	8 586 553	146 026
Actions et titres à revenus variables	1 377 096	-41 560	1 335 536	1 602 383	266 847
Parts d'OPC actions	7 682 179	-56 342	7 625 838	9 102 681	1 476 843
Parts d'OPC obligataires	13 812 992	-18 892	13 794 100	13 605 072	-189 028
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 569 088	-4 128	70 564 960	63 059 742	-7 505 218
Autres placements	2 052 659	-28 918	2 023 741	2 301 518	277 777
<b>Total</b>	<b>104 661 707</b>	<b>-877 006</b>	<b>103 784 701</b>	<b>98 257 949</b>	<b>-5 526 753</b>
Placements cotés	91 985 881	-76 532	91 909 349	85 545 322	-6 364 027
Placements non cotés	12 675 826	-800 474	11 875 352	12 712 627	837 275
<b>Total</b>	<b>104 661 707</b>	<b>-877 006</b>	<b>103 784 701</b>	<b>98 257 949</b>	<b>-5 526 753</b>
Part des placements d'assurance non-vie	15 172 779	-564 144	14 608 635	15 603 554	994 919
Part des placements d'assurance-vie	89 488 929	-312 862	89 176 066	82 654 395	-6 521 672
<b>Total</b>	<b>104 661 707</b>	<b>-877 006</b>	<b>103 784 701</b>	<b>98 257 949</b>	<b>-5 526 753</b>

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires, ainsi qu'à des impositions.

	31 déc. 2022				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	7 185 397	-582 236	6 603 161	7 497 555	894 394
Actions et titres à revenus variables	1 471 131	-52 899	1 418 231	1 672 010	253 779
Parts d'OPC actions	8 489 287	-67 795	8 421 492	9 170 338	748 846
Parts d'OPC obligataires	12 862 453	-13 459	12 848 994	12 271 106	-577 889
Obligations et autres titres à revenus fixes	72 630 391	-2 914	72 627 477	61 751 441	-10 876 036
Autres placements	2 215 248	-27 897	2 187 351	2 321 149	133 798
<b>Total</b>	<b>104 853 906</b>	<b>-747 200</b>	<b>104 106 706</b>	<b>94 683 598</b>	<b>-9 423 108</b>
Placements cotés	94 132 888	-81 442	94 051 445	83 471 488	-10 579 958
Placements non cotés	10 721 018	-665 757	10 055 260	11 212 110	1 156 850
<b>Total</b>	<b>104 853 906</b>	<b>-747 200</b>	<b>104 106 706</b>	<b>94 683 598</b>	<b>-9 423 108</b>
Part des placements d'assurance non-vie	14 749 815	-521 557	14 228 258	14 408 500	180 241
Part des placements d'assurance-vie	90 104 090	-225 643	89 878 447	80 275 098	-9 603 349
<b>Total</b>	<b>104 853 906</b>	<b>-747 200</b>	<b>104 106 706</b>	<b>94 683 598</b>	<b>-9 423 108</b>

#### NOTE 4 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

	31 déc. 2023				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	3 513 921	-	3 513 921	3 513 921	-
Actions et titres à revenus variables	10 232	-	10 232	10 232	-
Parts d'OPC actions	12 161 862	-	12 161 862	12 161 862	-
Parts d'OPC obligataires	4 128 755	-	4 128 755	4 128 755	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	9 947 891	-	9 947 891	9 947 891	-
<b>Total</b>	<b>29 762 663</b>	<b>-</b>	<b>29 762 663</b>	<b>29 762 662</b>	<b>-</b>

Les placements en UC correspondent aux fonds investis dans le cadre de contrats proposés par Mutavie, Abeille Vie, Abeille Épargne Retraite et Abeille Retraite Professionnelle.

Au 31 décembre 2023, ces placements sont évalués à 29 763 millions d'euros. Ils sont valorisés en valeur de marché.

	31 déc. 2022				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	5 629 019	-	5 629 019	5 629 019	-
Actions et titres à revenus variables	8 653	-	8 653	8 653	-
Parts d'OPC actions	10 959 738	-	10 959 738	10 959 738	-
Parts d'OPC obligataires	2 323 650	-	2 323 650	2 323 650	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	9 356 810	-	9 356 810	9 356 810	-
<b>Total</b>	<b>28 277 870</b>	<b>-</b>	<b>28 277 870</b>	<b>28 277 870</b>	<b>-</b>

#### NOTE 5 PLACEMENTS DES AUTRES ENTITÉS

	31 déc. 2023				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Actions et titres à revenus variables	37 478	-	37 478	49 788	12 310
Parts d'OPC actions	8 950	-1 386	7 563	51 484	43 921
Parts d'OPC obligataires	194 598	-37	194 561	194 979	418
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Autres placements	41 000	-105	40 895	33 663	-7 232
<b>Total</b>	<b>282 026</b>	<b>-1 528</b>	<b>280 497</b>	<b>329 914</b>	<b>49 416</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022				
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins-values latentes
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Actions et titres à revenus variables	47 337	-	47 337	59 452	12 115
Parts d'OPC actions	10 014	-1 325	8 689	51 936	43 247
Parts d'OPC obligataires	192 092	-350	191 742	212 221	20 479
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-
Autres placements	43 699	-	43 699	46 052	2 353
<b>Total</b>	<b>293 142</b>	<b>-1 675</b>	<b>291 467</b>	<b>369 661</b>	<b>78 194</b>

## NOTE 6 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

### Mouvements sur l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 janv. 2023	Dividendes	Variations de périmètre	Autres mouvements	Quote-part de résultat	31 déc. 2023
Axe France	48 212	-2 018	744	-4	2 419	49 353
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	102 573	-	-	-68	7 295	109 800
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	25 708	-	-	-	2 103	27 811
Socram Banque	45 835	-472	3 577	-266	-751	47 923
<b>Total</b>	<b>222 328</b>	<b>-2 490</b>	<b>4 321</b>	<b>-338</b>	<b>11 067</b>	<b>234 888</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 janv. 2022	Dividendes	Variations de périmètre	Autres mouvements	Quote-part de résultat	31 déc. 2022
Axe France	47 233	-1 008	-	-	1 987	48 212
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	65 063	-	-	33 833	3 677	102 573
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	28 885	-1 420	-	286	-2 043	25 708
Socram Banque	45 835	-472	-	-102	574	45 835
<b>Total</b>	<b>187 016</b>	<b>-2 900</b>	<b>-</b>	<b>34 017</b>	<b>4 196</b>	<b>222 328</b>

### Principales données chiffrées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023					
	Capitaux propres	% intérêts	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Axe France	France	50,00%	125 471	70 626	13 128	4 839
Inter Mutuelles Assistance (IMA)	France	29,57%	783 650	372 825	942 023	25 627
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	40,00%	177 944	74 054	70 137	6 526
Socram Banque	France	35,25%	1 776 760	233 856	41 630	1 720

Les données présentées ci-dessus sont extraites des comptes sociaux des entités concernées, à l'exception

d'IMA et de Socram Banque qui présentent des comptes consolidés.

## NOTE 7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

## Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	12 076	-	12 076	175 997	-	175 997
Provisions d'assurance-vie	-	5 208	5 208	-	14 419	14 419
Provisions pour sinistres à payer	1 342 626	5 524	1 348 150	2 131 192	6 436	2 137 628
Provisions pour participation aux bénéfices	2 403	650	3 053	5 347	712	6 059
Provisions pour égalisation	1	-	1	0	-	0
Autres provisions techniques	170 714	-	170 715	213 579	-	213 580
<b>Total</b>	<b>1 527 819</b>	<b>11 382</b>	<b>1 539 203</b>	<b>2 526 116</b>	<b>21 567</b>	<b>2 547 684</b>

La baisse de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'explique principalement par la commutation du traité de réassurance en quote-part sur l'entité Abeille IARD et Santé.

## NOTE 8 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE

## Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Cotisations acquises non émises	106 323	-	106 323	107 951	-	107 951
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	1 820 852	-55 004	1 765 848	1 693 519	-41 587	1 651 932
Créances nées d'opérations d'assurance	1 927 175	-55 004	1 872 172	1 801 469	-41 587	1 759 882
Créances nées d'opérations de réassurance	324 865	-320	324 544	349 670	-304	349 366
<b>Total</b>	<b>2 252 040</b>	<b>-55 324</b>	<b>2 196 716</b>	<b>2 151 139</b>	<b>-41 891</b>	<b>2 109 248</b>

## Répartition par secteur - valeurs nettes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations acquises non émises	102 181	4 142	-	106 323
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	1 748 967	16 881	-	1 765 848
Créances nées d'opérations d'assurance	1 851 148	21 024	-	1 872 172
Créances nées d'opérations de réassurance	324 289	255	-	324 544
<b>Total</b>	<b>2 175 437</b>	<b>21 279</b>	<b>-</b>	<b>2 196 716</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations acquises non émises	104 083	3 867	-	107 951
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	1 642 400	9 532	-	1 651 932
Créances nées d'opérations d'assurance	1 746 483	13 399	-	1 759 882
Créances nées d'opérations de réassurance	349 159	207	-	349 366
<b>Total</b>	<b>2 095 642</b>	<b>13 606</b>	<b>-</b>	<b>2 109 248</b>



### Répartition par échéance - valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	106 323	-	-	106 323
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	1 820 852	-	-	1 820 852
Créances nées d'opérations d'assurance	1 927 175	-	-	1 927 175
Créances nées d'opérations de réassurance	324 865	-	-	324 865
<b>Total</b>	<b>2 252 040</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 252 040</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	107 951	-	-	107 951
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	1 666 693	22 617	4 209	1 693 519
Créances nées d'opérations d'assurance	1 774 643	22 617	4 209	1 801 469
Créances nées d'opérations de réassurance	349 670	-	-	349 670
<b>Total</b>	<b>2 124 313</b>	<b>22 617</b>	<b>4 209</b>	<b>2 151 139</b>

## NOTE 9 CRÉANCES SUR LES ENTITÉS DU SECTEUR BANCAIRE

### Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	678 877	-	678 877	664 368	-	664 368
Avoirs en banque des autres entreprises	43 198	-	43 198	69 112	-	69 112
<b>Total</b>	<b>722 075</b>	<b>-</b>	<b>722 075</b>	<b>733 480</b>	<b>-</b>	<b>733 480</b>

### Répartition par secteur - valeurs nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	273 461	405 416	-	678 877
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	43 198	43 198
<b>Total</b>	<b>234 361</b>	<b>405 416</b>	<b>43 198</b>	<b>722 075</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	373 586	290 782	-	664 368
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	69 112	69 112
<b>Total</b>	<b>373 586</b>	<b>290 782</b>	<b>69 112</b>	<b>733 480</b>

### Répartition par échéance - valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	678 877	-	-	678 877
Avoirs en banque des autres entreprises	43 198	-	-	43 198
<b>Total</b>	<b>722 075</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>722 075</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	664 368	-	-	664 368
Avoirs en banque des autres entreprises	69 112	-	-	69 112
<b>Total</b>	<b>733 480</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>733 480</b>

## NOTE 10 AUTRES CRÉANCES

## Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances d'impôt exigible	6 886	-	6 886	48 614	-	48 614
Impôts différés actif	320 031	-	320 031	276 398	-	276 398
Personnel	2 093	-	2 093	1 425	-	1 425
Organismes sociaux	20 264	-	20 264	20 029	-	20 029
Autres créances	797 634	-7 653	789 982	788 529	-9 866	778 664
<b>Total</b>	<b>1 146 908</b>	<b>-7 653</b>	<b>1 139 255</b>	<b>1 134 994</b>	<b>-9 866</b>	<b>1 125 129</b>

## Répartition par secteur – valeurs nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Créances d'impôt exigible	6 886	-	-	6 886
Impôts différés actif	198 720	105 627	15 683	320 031
Personnel	1 606	460	27	2 093
Organismes sociaux	18 692	1 095	477	20 264
Autres créances	446 215	285 364	58 403	789 982
<b>Total</b>	<b>672 119</b>	<b>392 546</b>	<b>74 590</b>	<b>1 139 255</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Créances d'impôt exigible	49 845	-5 887	4 656	48 614
Impôts différés actif	144 085	116 040	16 274	276 398
Personnel	1 108	307	9	1 425
Organismes sociaux	19 216	666	147	20 029
Autres créances	409 759	338 891	30 013	778 664
<b>Total</b>	<b>624 012</b>	<b>450 017</b>	<b>51 100</b>	<b>1 125 129</b>

## Répartition par échéance – valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	6 886	-	-	6 886
Impôts différés actif	320 031	-	-	320 031
Personnel	2 093	-	-	2 093
Organismes sociaux	20 264	-	-	20 264
Autres créances	789 982	-	-	789 982
<b>Total</b>	<b>1 139 255</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 139 255</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances d'impôt exigible	48 614	-	-	48 614
Impôts différés actif	276 398	-	-	276 398
Personnel	1 425	-	-	1 425
Organismes sociaux	20 029	-	-	20 029
Autres créances	778 664	-	-	778 664
<b>Total</b>	<b>1 125 129</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 125 129</b>

## NOTE 11 AUTRES ACTIFS

### Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Actifs corporels d'exploitation	535 751	-328 992	206 759	500 775	-297 804	202 971
Stocks et en-cours	923	-	923	994	-	994
<b>Total</b>	<b>536 674</b>	<b>-328 992</b>	<b>207 682</b>	<b>501 769</b>	<b>-297 804</b>	<b>203 965</b>

## NOTE 12 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

### Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition reportés	199 757	382 766	-	582 523
Intérêts et loyers acquis non échus	83 428	638 091	-	721 519
Charges constatées d'avance	34 853	11 980	7 273	54 106
Autres	7 789	54 384	20 711	82 884
<b>Total</b>	<b>325 827</b>	<b>1 087 221</b>	<b>27 984</b>	<b>1 441 031</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition reportés	176 914	276 042	-	452 956
Intérêts et loyers acquis non échus	83 210	644 769	-	727 979
Charges constatées d'avance	28 052	5 888	3 564	37 504
Autres	8 267	62 392	39 479	110 138
<b>Total</b>	<b>296 442</b>	<b>989 092</b>	<b>43 043</b>	<b>1 328 577</b>

### Répartition et mouvements des frais d'acquisition reportés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Ouverture	176 914	276 042	452 956	114 177	147 758	261 935
Augmentation	16 827	56 103	72 930	62 747	128 473	191 220
Diminution	-4	-	-4	-10	-188	-198
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>199 757</b>	<b>382 766</b>	<b>582 523</b>	<b>176 914</b>	<b>276 042</b>	<b>452 956</b>

## NOTE 13 CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

## Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres *	Total
<b>Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2021</b>	<b>881 656</b>	<b>4 010 528</b>	<b>103 531</b>	<b>-19 065</b>	<b>4 976 649</b>
Droits d'adhésion	1 332	-229	-	835	1 938
Variations de périmètre	-	-664	-	-	-664
Affectation du résultat N-1	-	146 342	-103 531	-42 811	-
Autres variations	229	-579	-	7	-343
Résultat net	-	-	121 915	-	121 915
<b>Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2022</b>	<b>883 217</b>	<b>4 155 398</b>	<b>121 915</b>	<b>-61 034</b>	<b>5 099 496</b>
Droits d'adhésion	1 462	-	-	-	1 462
Variations de périmètre	1 859	45 724	-	-	47 583
Affectation du résultat N-1	-	198 406	-121 915	-76 491	-
Autres variations	50	-584	-	-1	-536
Résultat net	-	-	50 912	-	50 912
<b>Capitaux propres du groupe au 31 décembre 2023</b>	<b>886 586</b>	<b>4 398 944</b>	<b>50 912</b>	<b>-137 525</b>	<b>5 198 918</b>

\* Comprend l'affectation du résultat en Report à Nouveau

## Poids des entités combinées dans les capitaux propres du Groupe

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023				
	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres *	Total
Aéma Groupe	2 086	170	-	-226	2 031
Macif SAM	261 194	1 893 137	-13 427	1 308	2 142 212
UMG Aésio Macif	2 550	-	-	-835	1 715
AÉSIO Mutuelle	606 210	931 911	-50 343	-137 331	1 350 448
Apivia Macif Mutuelle	7 381	578 627	15 533	-	601 541
MNFCT	229	13 082	-1 533	-	11 777
MMJ	1 858	46 907	-4 863	-3 112	40 791
NUOMA	3 278	51 537	-2 157	-95	52 563
MNPAF	1 800	88 139	-831	2 766	91 875
Total des entités combinées	886 586	3 603 511	-57 620	-137 524	4 294 954
Total des autres entités					903 964
<b>Total</b>					<b>5 198 918</b>

\* Comprend l'affectation du résultat en Report à Nouveau

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022				
	Capital social et fonds équivalents	Réserves	Résultat net	Autres *	Total
Aéma Groupe	2 086	129	42	-226	2 031
Macif SAM	259 733	1 795 479	17 070	6 543	2 078 824
UMG Aésio Macif	2 500	-	-835	-	1 665
AÉSIO Mutuelle	606 210	929 596	-80 491	-67 256	1 388 059
Apivia Macif Mutuelle	7 381	572 494	-1 196	-	578 679
MNFCT	229	12 811	271	-	13 311
NUOMA	3 278	49 397	2 140	-95	54 720
MNPAF	1 800	88 130	2 775	-	92 705
Total des entités combinées	883 217	3 448 037	-60 224	-61 034	4 209 995
Total des autres entités					889 501
<b>Total</b>					<b>5 099 496</b>

\* Comprend l'affectation du résultat en Report à Nouveau

## Poids de la réserve de capitalisation dans les réserves du Groupe

	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Part dans les fonds propres du groupe	Réserve de capitalisation	% d'intérêts	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Apivia Macif Mutuelle	26 175	100%	26 175	27 985	100%	27 985
AÉSIO Mutuelle	7 350	100%	7 350	11 423	100%	11 423
<b>Entités combinées</b>	<b>33 524</b>	-	<b>33 524</b>	<b>39 408</b>	-	<b>39 408</b>
Mutavie	559 176	100%	559 176	575 907	98.47%	567 096
Abeille Vie	355 268	99.99%	355 232	405 958	99.99%	405 917
Abeille Épargne Retraite	205 672	99.99%	205 651	207 147	99.99%	207 126
Abeille Retraite Professionnelle	58 029	99.99%	58 023	58 300	99.99%	58 294
<b>Entités assurance</b>	<b>1 178 144</b>		<b>1 178 082</b>	<b>1 247 312</b>		<b>1 238 433</b>
<b>Total</b>	<b>1 211 669</b>		<b>1 211 607</b>	<b>1 286 720</b>		<b>1 277 841</b>
<b>Total des réserves groupe</b>			<b>4 398 944</b>			<b>4 155 398</b>
<b>Poids dans les réserves groupe</b>			<b>28%</b>			<b>31%</b>

## NOTE 14 INTÉRÊTS MINORITAIRES

### Analyse des mouvements

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Ouverture	71 169	134 082
Variations de périmètre	-50 565	-61 324
Dividendes	-4 108	-15 032
Résultat de l'exercice	3 551	13 348
Autres variations	411	94
<b>Clôture</b>	<b>20 458</b>	<b>71 169</b>

### Détail par entité

	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Réserves	Résultat net	Total	Réserves	Résultat net	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Foncière de Lutèce	4 031	152	4 183	4 037	341	4 378
Mutavie	-	-	-	14 935	544	15 480
OFI Invest	-	-	-	603	-607	-4
OFI AM	3 013	1 584	4 596	964	4 004	4 967
OFI Capital Partners	2 141	398	2 538	-979	2 628	1 649
OFI Distribute	2 384	57	2 441	2 015	369	2 384
OFI RE SGP	-202	494	292	-18	209	190
Zencap	1 352	598	1 950	-2 146	5 502	3 356
Union Financière de France Banque (UFF)	-123	-3	-125	34 749	555	35 304
Abeille impact Investing	3 308	161	3 469	3 398	-156	3 242
Autres entités	1 004	110	1 114	264	-42	222
<b>Total</b>	<b>16 907</b>	<b>3 551</b>	<b>20 458</b>	<b>57 820</b>	<b>13 348</b>	<b>71 169</b>

## NOTE 15 PASSIFS SUBORDONNÉS

## Répartition par activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 928	-	-	525 928
Titres subordonnés remboursables	1 361 173	509 675	-	1 870 848
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 887 100</b>	<b>509 675</b>	<b>-</b>	<b>2 396 776</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 932	-	-	525 932
Titres subordonnés remboursables	1 779 165	509 675	-	2 288 840
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 305 097</b>	<b>509 675</b>	<b>-</b>	<b>2 814 773</b>

## Répartition par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 528	-	524 400	525 928
Titres subordonnés remboursables	20 848	500 000	1 350 000	1 870 848
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>22 376</b>	<b>500 000</b>	<b>1 874 400</b>	<b>2 396 776</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 532	-	524 400	525 932
Titres subordonnés remboursables	438 840	500 000	1 350 000	2 288 840
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>440 372</b>	<b>500 000</b>	<b>1 874 400</b>	<b>2 814 773</b>

## Mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 932	-	-	-	-4	525 928
Titres subordonnés remboursables	2 288 840	-	-	-400 000	-17 992	1 870 848
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 814 772</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-400 000</b>	<b>-17 996</b>	<b>2 396 776</b>

Les autres variations traduisent l'évolution des intérêts courus non échus d'un exercice à l'autre.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022					Clôture
	Ouverture	Émissions	Variations de périmètre	Amort.	Autres variations	
Titres subordonnés à durée indéterminée	525 932	-	-	-	-	525 932
Titres subordonnés remboursables	1 779 165	500 000	-	-	9 675	2 288 840
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 305 097</b>	<b>500 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 675</b>	<b>2 814 773</b>

## Caractéristiques des passifs subordonnés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023					Total
	Macif			Abeille Vie		
	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	
Nature						
Date d'émission	6 octobre 2014	21 juin 2021	21 juin 2021	21 juin 2021	5 septembre 2022	
Durée	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé au 6 octobre 2024	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé (call de six mois jusqu'au 21 juin 2029)	31 ans avec option de remboursement anticipé (call de 3 mois jusqu'au 21 juin 2032)	6 ans	11 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	124 400	400 000	850 000	500 000	500 000	
Nombre de titres	1 244	4 000	8 500	5 000	5 000	
Nominal	100	100	100	100	100	
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2024 puis Euribor 3 mois + 380 pb	Taux fixe de 3,5 % jusqu'au 21 juin 2029 puis Taux mid-Swaps Eur 5 ans +359 pb	Taux fixe de 2,125 % jusqu'au 21 juin 2032 puis Euribor 3 mois +305 pb	Taux fixe de 0,625 %	Taux fixe de 6,25 %	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	
Frais d'émission	578	3 972	5 252	2 839	5 920	
Amortissement			Remboursement au pair le 21 juin 2052	Remboursement au pair le 21 juin 2027	Remboursement au pair le 9 septembre 2033	
Dérivés associés						
<b>Total</b>	<b>125 545</b>	<b>400 383</b>	<b>859 525</b>	<b>501 648</b>	<b>509 675</b>	<b>2 396 776</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022					
	Macif			Abeille Vie		
	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable
Nature						
Date d'émission	06 oct 2014	8 mars 2013 et 26 juin 2013	21 juin 2021	21 juin 2021	21 juin 2021	5 septembre 2022
Durée	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé au 6 octobre 2024	10 ans	Durée perpétuelle avec option de remboursement anticipé (call de 6 mois jusqu'au 21 juin 2029)	31 ans avec option de remboursement anticipé (call de 3 mois jusqu'au 21 juin 2032)	6 ans	11 ans
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro
Montant	124 400	400 000 (avant intragroupe)	400 000	850 000	500 000	500 000
Nombre de titres	1 244	4 000	4 000	8 500	5 000	5 000
Nominal	100	100	100	100	100	100
Taux nominal	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 6 octobre 2024 puis Euribor 3 mois + 380 pb	5,50 %	Taux fixe de 3,5 % jusqu'au 21 juin 2029 puis taux mid-Swaps Eur 5 ans + 359 pb	Taux fixe de 2,125 % jusqu'au 21 juin 2032 puis Euribor 3 mois + 305 pb	Taux fixe de 0,625 %	Taux fixe de 6,25 %
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	578	1 091	3 972	5 252	2 839	5 920
Amortissement		Remboursement au pair le 8 mars 2023		Remboursement au pair le 21 juin 2052	Remboursement au pair le 21 juin 2027	Remboursement au pair le 9 septembre 2033
Dérivés associés						
<b>Total</b>	<b>125 548</b>	<b>417 962</b>	<b>400 385</b>	<b>859 551</b>	<b>501 652</b>	<b>509 675</b>

## NOTE 16 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

### Répartition par nature et activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Non-vie	Vie	Total	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour cotisations non acquises	1 694 246	-	1 694 246	1 593 718		1 593 718
Provisions pour sinistres à payer	10 352 213	754 502	11 106 716	9 911 125	801 909	10 713 034
Provisions d'assurance-vie	-	76 958 345	76 958 345		76 885 177	76 885 177
Provisions pour participation aux bénéfices	128 842	5 693 449	5 822 291	131 316	6 841 986	6 973 301
Provisions pour égalisation	37 412	5 100	42 512	32 828	432	33 259
Autres provisions techniques	2 274 635	21 820	2 296 455	2 388 397	24 675	2 413 072
<b>Total</b>	<b>14 487 349</b>	<b>83 433 216</b>	<b>97 920 565</b>	<b>14 057 383</b>	<b>84 554 179</b>	<b>98 611 562</b>

### Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Vie - contrats collectifs	3 203 124	3 364 155
Vie - contrats individuels	79 667 868	79 421 970
Décès - contrats collectifs	510 944	1 634 102
Décès - contrats individuels	51 279	73 857
Automobile	6 998 299	7 038 209
Responsabilité civile	275 201	253 895
Domages aux biens	2 895 023	2 807 255
Domages corporels	2 534 816	2 347 579
Autres	1 784 011	1 670 540
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>97 920 565</b>	<b>98 611 562</b>



## Mouvements sur l'exercice

	31 déc. 2023					Total
	Provisions d'assurance-vie	Provisions pour primes non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participations aux bénéfices	Autres	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Ouverture	76 885 177	1 593 718	10 713 034	6 973 301	2 446 331	98 611 562
Charges des provisions d'assurance	-2 215 972	100 528	387 146	143 072	-106 828	-1 692 055
Variations de périmètre	-	-	4 984	-	-	4 984
Intérêts techniques et participation aux résultats	361 403	-	-2 036	751 272	-5 236	1 105 402
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	1 927 737	-	7 256	-2 017 544	876	-81 675
Autres mouvements	-	-	-3 668	-27 809	3 823	-27 654
<b>Clôture</b>	<b>76 958 345</b>	<b>1 694 246</b>	<b>11 106 716</b>	<b>5 822 291</b>	<b>2 338 967</b>	<b>97 920 565</b>

	31 déc. 2022					Total
	Provisions d'assurance-vie	Provisions pour cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participations aux bénéfices	Autres	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Ouverture	77 464 934	1 548 236	9 879 451	8 067 469	2 456 702	99 416 792
Charges des provisions d'assurance	-2 422 508	45 481	861 326	-648 548	-28 494	-2 192 744
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques et participation aux résultats	1 848 854	-	-141	659 933	748	2 509 395
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-1 420 342	-	-1 420 342
Autres mouvements	-6 103	-	-27 602	314 791	17 374	298 460
<b>Clôture</b>	<b>76 885 178</b>	<b>1 593 717</b>	<b>10 713 034</b>	<b>6 973 302</b>	<b>2 446 330</b>	<b>98 611 562</b>

## NOTE 17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### Mouvements sur l'exercice

	31 déc. 2023						
	Solde ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde clôture
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Provisions pour litiges	34 162	7 766	-7 529	-3 440	329	50	31 337
Provisions pour pensions et obligations similaires	273 654	23 011	-11 353	-3 399	-	283	282 197
Autres provisions pour risques et charges	41 977	57 053	-22 172	-4 247	775	1 893	75 279
<b>Total</b>	<b>349 793</b>	<b>87 830</b>	<b>-41 054</b>	<b>-11 085</b>	<b>1 103</b>	<b>2 226</b>	<b>388 813</b>

## NOTE 18 DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

### Répartition par activité et par nature

	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dettes nées des opérations d'assurance directe	141 067	144 869	-	285 937
Dettes nées d'opérations de réassurance	101 776	16 397	-	118 174
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	212 951	51 314	-	264 265
<b>Total</b>	<b>455 794</b>	<b>212 581</b>	<b>-</b>	<b>668 375</b>

	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dettes nées des opérations d'assurance directe	142 250	148 843	-	291 093
Dettes nées d'opérations de réassurance	906 688	7 709	-	914 397
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	235 519	67 343	-	302 862
<b>Total</b>	<b>1 284 457</b>	<b>223 895</b>	<b>-</b>	<b>1 508 353</b>

## Répartition par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Dettes nées des opérations d'assurance directe	285 937	-	-	285 937
Dettes nées d'opérations de réassurance	118 174	-	-	118 174
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	264 265	-	-	264 265
<b>Total</b>	<b>668 375</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>668 375</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Dettes nées des opérations d'assurance directe	291 093	-	-	291 093
Dettes nées d'opérations de réassurance	914 397	-	-	914 397
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	302 862	-	-	302 862
<b>Total</b>	<b>1 508 353</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 508 353</b>

## NOTE 19 DETTES ENVERS LES ENTITÉS DU SECTEUR BANCAIRE

## Répartition par activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	118 856	5 693	-	124 549
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	-	-	10 897	10 897
<b>Total</b>	<b>118 856</b>	<b>5 693</b>	<b>10 897</b>	<b>135 446</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			Total
	Non-vie	Vie	Autres	
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	148 826	28 456	-	177 282
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	-	-	15 803	15 803
<b>Total</b>	<b>148 826</b>	<b>28 456</b>	<b>15 803</b>	<b>193 085</b>

## Répartition par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	56 366	44 983	23 200	124 549
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	1 290	9 607	-	10 897
<b>Total</b>	<b>57 656</b>	<b>54 590</b>	<b>23 200</b>	<b>135 446</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Dettes des entreprises d'assurance envers les entreprises bancaires	109 099	44 983	23 200	177 282
Dettes des autres entreprises envers les entreprises bancaires	6 196	9 607	-	15 803
<b>Total</b>	<b>115 295</b>	<b>54 590</b>	<b>23 200</b>	<b>193 085</b>

## NOTE 20 AUTRES DETTES

### Répartition par activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	95 638	3 484 770	16	3 580 424
Personnel	154 678	41 342	33 431	229 451
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	345 835	117 451	36 172	499 459
Dettes d'impôts exigibles	22 274	294	-	22 568
Créanciers divers	487 825	480 679	56 891	1 025 394
Impôts différés passif	19 431	2 585	6	22 022
<b>Total</b>	<b>1 125 681</b>	<b>4 127 122</b>	<b>126 516</b>	<b>5 379 319</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	12 677	2 820 152	-	2 832 828
Personnel	152 011	37 363	29 679	219 053
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	319 221	94 355	26 256	439 833
Dettes d'impôts exigibles	2 726	3 008	707	6 442
Créanciers divers	374 723	558 572	118 032	1 051 326
Impôts différés passif	20 410	-	5	20 415
<b>Total</b>	<b>881 767</b>	<b>3 513 450</b>	<b>174 680</b>	<b>4 569 897</b>

### Répartition par échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	3 580 424	-	-	3 580 424
Personnel	229 451	-	-	229 451
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	499 459	-	-	499 459
Dettes d'impôts exigibles	22 568	-	-	22 568
Créanciers divers	1 025 394	-	-	1 025 394
Impôts différés passif	22 022	-	-	22 022
<b>Total</b>	<b>5 379 319</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 379 319</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	2 832 828	-	-	2 832 828
Personnel	219 053	-	-	219 053
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	439 833	-	-	439 833
Dettes d'impôts exigibles	6 442	-	-	6 442
Créanciers divers	1 026 496	24 830	-	1 051 326
Impôts différés passif	20 415	-	-	20 415
<b>Total</b>	<b>4 545 067</b>	<b>24 830</b>	<b>-</b>	<b>4 569 897</b>

## NOTE 21 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	77 687	-	77 687
Autres comptes de régularisation	11 080	13 434	748	25 262
<b>Total</b>	<b>11 080</b>	<b>91 121</b>	<b>748</b>	<b>102 949</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	56 583	-	56 583
Autres comptes de régularisation	2 798	15 899	1 387	20 084
<b>Total</b>	<b>2 798</b>	<b>72 482</b>	<b>1 387</b>	<b>76 667</b>

## NOTE 22 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		
	Entreprises d'assurance	Autres entités	Total
<b>Engagements reçus*</b>	637 690	-	637 690
<b>Engagements donnés</b>	2 367 721	-60	2 367 661
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	223 130	-	223 130
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 807 761	10	1 807 771
Autres engagements donnés*	336 830	-70	336 760
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>761 266</b>	-	<b>761 266</b>
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>	<b>1 136 138</b>	-	<b>1 136 138</b>

\* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avant ages similaires.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022		
	Entreprises d'assurance	Autres entités	Total
<b>Engagements reçus*</b>	660 203	38 120	698 323
<b>Engagements donnés</b>	3 595 454	-	3 595 454
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	270 345	-	270 345
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 712 151	-	2 712 151
Autres engagements donnés*	612 959	-	612 959
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>690 882</b>	-	<b>690 882</b>
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>	<b>1 933 038</b>	-	<b>1 933 038</b>

\* Y compris les engagements relatifs à la retraite et aux avant ages similaires.

Les autres engagements donnés comprennent les écarts actuariels relatifs :

- Aux avantages postérieurs à l'emploi (IFC notamment) pour un montant de -18 760 milliers d'euros en 2023 contre -29 832 milliers d'euros en 2022 ;
- Aux autres avantages à long terme pour un montant de -16 561 milliers d'euros (contre -15 669 milliers d'euros).

Ils comprennent également :

- Des garanties données aux fournisseurs pour 169 000 milliers d'euros ;
- Des garanties liées à des financements de filiales à hauteur de 154 000 milliers d'euros.

Les engagements reçus incluent les actifs de couverture relatifs aux engagements de retraite et avantages assimilés couverts par des contrats hors du groupe pour un montant de 4 352 milliers d'euros en 2023 contre 3 717 milliers d'euros en 2022 (cf. note 30).

Ils comprennent également des engagements sur titres reçus à hauteur de 500 000 milliers d'euros.

## NOTE 23 COTISATIONS ET PRIMES ACQUISES

## Répartition par zone géographique

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	15 683 869	100 %	16 130 977	100 %	-447 108	
Europe	-	-	-	-	-	
Reste du monde	-	-	-	-	-	
Primes émises	15 683 869	100 %	16 130 977	100 %	-447 108	
Variation des primes non acquises	-101 656		-46 295		-55 361	
<b>Total</b>	<b>15 582 213</b>		<b>16 084 682</b>		<b>-502 469</b>	<b>-3 %</b>

## Répartition par modalité d'acquisition

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Affaires directes	15 327 256	98 %	15 776 677	98 %	-449 421	
Affaires acceptées	356 613	2 %	354 300	2 %	2 314	
Primes émises	15 683 869	100 %	16 130 977	100 %	-447 108	
Variation des primes non acquises	-101 656		-46 295		-55 361	
<b>Total</b>	<b>15 582 213</b>		<b>16 084 682</b>		<b>-502 469</b>	<b>-3 %</b>

## Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		31 déc. 2022		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Domages	5 702 450	37 %	5 473 577	34 %	228 873	4 %
Automobile	3 064 181		2 949 987		114 194	
Habitation	1 310 567		1 256 994		53 573	
Autres	1 327 702		1 266 595		61 107	
Épargne/Retraite	6 552 634	42 %	7 371 223	46 %	-818 589	-11 %
Supports en euros	4 153 363		4 652 755		-499 392	
Supports en UC	2 128 464		2 466 954		-338 490	
Autres	270 807		251 514		19 293	
Santé/Prévoyance	3 327 129	21 %	3 239 882	20 %	87 247	3 %
Santé	2 954 412		2 893 358		61 054	
Prévoyance	372 717		346 524		26 193	
<b>Total</b>	<b>15 582 213</b>	<b>100 %</b>	<b>16 084 682</b>	<b>100 %</b>	<b>-502 469</b>	<b>-3 %</b>

## NOTE 24 PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Revenus de placements	334 079	2 024 847	29 463	2 388 389
Autres produits des placements	3 338	40 884	-	44 222
Produits provenant de la réalisation des placements	158 381	220 761	13 065	392 206
Ajustement ACAV (plus-values)	-	4 255 085	-	4 255 085
<b>Produits financiers</b>	<b>495 798</b>	<b>6 541 577</b>	<b>42 527</b>	<b>7 079 902</b>
Frais internes et externes de gestion des placements	-33 180	-148 617	-	-181 797
Autres charges des placements	-996	-283 617	-2 631	-287 243
Pertes provenant de la réalisation des placements	-107 867	-860 491	-	-968 358
Ajustement ACAV (moins-values)	-	-2 306 894	-	-2 306 894
<b>Charges financières</b>	<b>-142 043</b>	<b>-3 599 618</b>	<b>-2 631</b>	<b>-3 744 292</b>
<b>Total</b>	<b>353 754</b>	<b>2 941 959</b>	<b>39 897</b>	<b>3 335 611</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Revenus de placements	272 838	1 480 060	32 895	1 785 793
Autres produits des placements	6 631	17 613	-	24 244
Produits provenant de la réalisation des placements	117 102	298 700	14 519	430 322
Ajustement AC/AV (plus-values)	-	3 368 310	-	3 368 310
Produits financiers	396 571	5 161 683	47 415	5 605 669
Frais internes et externes de gestion des placements	-36 661	-115 543	-	-152 204
Autres charges des placements	-34 760	-121 477	-2 328	-158 565
Pertes provenant de la réalisation des placements	-108 943	-1 404 906	-	-1 513 849
Ajustement AC/AV (moins-values)	-	-6 690 983	-	-6 690 983
Charges financières	-180 364	-8 332 908	-2 328	-8 515 601
<b>Total</b>	<b>216 207</b>	<b>-3 171 225</b>	<b>45 084</b>	<b>-2 909 932</b>

## NOTE 25 CHARGES DES PRESTATIONS D'ASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Prestations et frais payés	-7 280 293	-8 311 991	-	-15 592 285
Charges des provisions pour sinistres	-418 413	2 278 306	-	1 859 892
Charges des autres provisions techniques	132 927	-1 536 627	-	-1 403 700
Participation aux résultats	-11 342	-1 271 326	-	-1 282 668
Variation de la provision pour égalisation	-2 701	-1 557	-	-4 258
<b>Total</b>	<b>-7 579 822</b>	<b>-8 843 196</b>	<b>-</b>	<b>-16 423 018</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Prestations et frais payés	-6 974 800	-7 200 312	-	-14 175 112
Charges des provisions pour sinistres	-736 499	2 350 461	-	1 613 962
Charges des autres provisions techniques	-50 026	1 755 935	-	1 705 909
Participation aux résultats	-4 095	-349 881	-	-353 976
Variation de la provision pour égalisation	67 068	-	-	67 069
<b>Total</b>	<b>-7 698 351</b>	<b>-3 443 797</b>	<b>-</b>	<b>-11 142 149</b>

## NOTE 26 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations cédées	-1 180 693	-22 662	-	-1 203 354
Charges des sinistres cédées	754 566	16 105	-	770 671
Charges des autres provisions techniques cédées	7 593	-9 275	-	-1 682
Commissions reçues	302 278	5 302	-	307 581
<b>Total</b>	<b>-116 256</b>	<b>-10 529</b>	<b>-</b>	<b>-126 784</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Cotisations cédées	-944 921	-27 523	-	-972 444
Charges des sinistres cédées	1 195 243	6 800	-	1 202 043
Charges des autres provisions techniques cédées	4 061	4 208	-	8 269
Commissions reçues	128 936	1 050	-	129 986
<b>Total</b>	<b>383 320</b>	<b>-15 465</b>	<b>-</b>	<b>367 855</b>

## NOTE 27 CHARGES DE GESTION ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition	-904 365	-445 759	-	-1 350 124
Frais d'administration	-665 118	-319 334	-	-984 452
Autres charges de gestion	-56 935	-17 277	-	-74 212
Charges des autres activités	-	-	-393 818	-393 818
<b>Total</b>	<b>-1 626 418</b>	<b>-782 370</b>	<b>-393 818</b>	<b>-2 802 606</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2022			
	Non-vie	Vie	Autres	Total
Frais d'acquisition	-836 623	-281 449	-	-1 118 072
Frais d'administration	-663 654	-468 250	-	-1 131 904
Autres charges de gestion	-45 122	-11 171	-	-56 294
Charges des autres activités	-	-	-408 691	-408 691
<b>Total</b>	<b>-1 545 400</b>	<b>-760 870</b>	<b>-408 691</b>	<b>-2 714 961</b>

## NOTE 28 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Produits sur cessions d'actifs	3 314	47 559
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	7 830	3 063
Autres produits exceptionnels	35 041	45 060
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>46 185</b>	<b>95 682</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-1 277	-48 354
Dotation aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-7 117	-7 544
Autres charges exceptionnelles	-74 060	-22 637
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-82 454</b>	<b>-78 536</b>
<b>Total</b>	<b>-36 269</b>	<b>17 146</b>

## NOTE 29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

## Détail de la charge d'impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Impôts exigibles	-47 526	-22 573
Impôts différés	50 100	-41 170
<b>Total</b>	<b>2 574</b>	<b>-63 743</b>

## Charge d'impôt théorique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Résultat net de l'ensemble combiné	54 463	135 263
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11 067	4 195
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-7 227	-7 228
Impôts sur les résultats	2 574	-63 743
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>48 049</b>	<b>202 040</b>
<b>Taux d'impôt théorique</b>	<b>25,83 %</b>	<b>25,83 %</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-12 411</b>	<b>-52 187</b>



## Preuve de l'impôt

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-12 411</b>	<b>-52 187</b>
Impact des différentiels de taux	3 087	30 075
Impact des crédits d'impôt	16 423	13 495
Impact des charges ou produits non déductibles ou non imposables	30 319	-3 331
Autres	-34 844	-51 795
<b>Retraitements</b>	<b>14 985</b>	<b>-11 556</b>
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>2 574</b>	<b>-63 743</b>
Taux effectif d'impôt	-5,36 %	31,55 %

## NOTE 30 PERSONNEL

### Effectif et charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Assurance	Autres	Total	Assurance	Autres	Total
Charges de personnel	-1 612 694	-103 390	-1 716 084	-1 545 777	-99 235	-1 645 011
<b>Effectif</b>						
- Employés	11 332	38	11 370	11 349	49	11 398
- Cadres	8 022	479	8 501	7 692	477	8 169
<b>Total</b>	<b>19 354</b>	<b>517</b>	<b>19 871</b>	<b>19 041</b>	<b>526</b>	<b>19 567</b>

Les effectifs mentionnés correspondent aux personnes présentes dans les entités combinées et consolidées par

intégration globale à la date de clôture. Ils sont exprimés en équivalent temps plein.

### Avantages sociaux

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque entité, le Groupe participe à des régimes d'avantages sociaux garantissant :

- Des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (IFC) ;
- Des avantages à long terme (médailles du travail, fonds épargne temps, comptes épargne temps et congés anniversaire).

### Évolution des engagements relatifs aux avantages sociaux

Au 31 décembre 2023, les engagements relatifs aux avantages au personnel ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total
<b>Engagements à l'ouverture</b>	<b>153 211</b>	<b>114 918</b>	<b>268 130</b>	<b>190 806</b>	<b>136 599</b>	<b>327 405</b>
Entrées de périmètre (engagements à la date d'entrée)	-	-	-	1 001	-	1 001
Coût des services passés (modification de régime, etc.)	-23	307	283	-	0	0
Coût des services rendus	4 894	12 730	17 624	4 389	5 793	10 182
Coût de l'actualisation	4 543	1 649	6 192	1 417	543	1 960
Prestations N	-6 976	-4 376	-11 353	-6 262	-4 293	-10 555
Écarts actuariels sur dette	6 856	2 169	9 025	-38 139	-23 724	-61 863
<b>Engagements à la clôture</b>	<b>162 505</b>	<b>127 396</b>	<b>289 900</b>	<b>153 211</b>	<b>114 918</b>	<b>268 130</b>

### Couverture des engagements

	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total	Engagements de retraite et avantages similaires	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Engagements à la clôture</b>	<b>162 505</b>	<b>127 396</b>	<b>289 900</b>	<b>153 211</b>	<b>114 918</b>	<b>268 130</b>
Actifs de couverture (hors groupe)	4 352	72 739	77 092	3 717	69 116	72 833
Stocks de pertes (gains) actuariels non comptabilisés	-18 760	-16 561	-35 322	-29 832	-15 669	-45 501
Provision pour risque et charges	176 913	105 284	282 197	179 327	94 328	273 654
Autres créances	-	-34 066	-34 066	-	-32 856	-32 856
<b>Couverture des engagements</b>	<b>162 505</b>	<b>127 396</b>	<b>289 900</b>	<b>153 211</b>	<b>114 918</b>	<b>268 130</b>
<b>Déficit (excédents de couverture)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Hypothèses retenues pour la valorisation des avantages au personnel

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Taux d'actualisation	Bloomberg BS0165Z BVLS Currency	3,77 %
Taux de rendement attendu des actifs	Bloomberg BS0165Z BVLS Currency	3,77 %
Duration des régimes	entre 10 et 13 ans	12,40 ans
Âge de départ à la retraite	64 à 65 ans	65 ans
Profil de carrière	les paramètres sont adaptés selon les spécificités des entités	2,74 %

### NOTE 31 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31 déc. 2023			Total	
	Mazars	Groupe Y Audit	Autres	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>1. Honoraires afférents à la certification des comptes</b>					
Sgam Aéma Groupe	275	275	-	550	8 %
Entités combinées ou intégrées globalement	2 013	1 901	2 566	6 480	88 %
Sous-total	2 288	2 176	2 566	7 030	96 %
<b>2. Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)</b>					
Sgam Aéma Groupe	2	2	-	4	0 %
Entités combinées ou intégrées globalement	47	87	161	295	4 %
Sous-total	49	89	161	299	4 %
<b>Total</b>	<b>2 337</b>	<b>2 265</b>	<b>2 727</b>	<b>7 329</b>	<b>100 %</b>

En 2023, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 7 329 milliers d'euros TTC, contre 7 683 milliers d'euros en 2022.

Les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) concernent principalement :

- Les travaux de revue des états comptables consolidés produits volontairement au sein du Groupe ;
- Et les travaux relatifs à l'examen limité des états comptables du Groupe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin.

	31 déc. 2022			Total	
	Mazars	Groupe Y Audit	Autres	K€	%
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>1. Honoraires afférents à la certification des comptes</b>					
Sgam Aéma Groupe	282	282	-	564	7 %
Entités combinées ou intégrées globalement	1 828	1 734	2 550	6 112	80 %
Sous-total	2 110	2 016	2 550	6 676	87 %
<b>2. Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)</b>					
Sgam Aéma Groupe	75	70	-	145	2 %
Entités combinées ou intégrées globalement	296	207	359	862	11 %
Sous-total	371	277	359	1 007	13 %
<b>Total</b>	<b>2 481</b>	<b>2 293</b>	<b>2 909</b>	<b>7 683</b>	<b>100 %</b>

## NOTE 32 PRÉSENTATION SECTORIELLE

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs

concernés. La création d'une ligne distincte « Opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du groupe.

### Compte technique de l'assurance non-vie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	8 971 397	-1 180 693	7 790 705
Primes émises	9 071 938	-1 181 658	7 890 280
Variation des primes non acquises	-100 541	966	-99 575
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	281 957	-	281 957
Autres produits techniques	131 483	-	131 483
Charges des sinistres	-7 698 706	891 974	-6 806 732
Prestations et frais payés	-7 280 293	891 974	-6 388 319
Charges des provisions pour sinistres	-418 413	-	-418 413
Charges des autres provisions techniques	132 927	-129 815	3 112
Participation aux résultats	-11 342	-	-11 342
Frais d'acquisition et d'administration	-1 569 483	302 278	-1 267 205
Frais d'acquisition	-904 365	-	-904 365
Frais d'administration	-665 118	-	-665 118
Commissions reçues des réassureurs	-	302 278	302 278
Autres charges techniques non-vie	-221 678	-	-221 678
Variation de la provision pour égalisation	-2 701	-	-2 701
<b>Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>13 854</b>	<b>-116 256</b>	<b>-102 402</b>
Participation des salariés*	-56 935	-	-56 935
Produits nets des placements hors part du compte technique non-vie	71 798	-	71 798
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>28 717</b>	<b>-116 256</b>	<b>-87 539</b>

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	8 648 959	-944 921	7 704 039
Primes émises	8 694 797	-958 368	7 736 430
Variation des primes non acquises	-45 838	13 447	-32 391
Part du compte technique dans les produits nets des placements non-vie	173 071	-	173 071
Autres produits techniques	139 137	-	139 137
Charges des sinistres	-7 711 299	767 110	-6 944 188
Prestations et frais payés	-6 974 800	767 110	-6 207 689
Charges des provisions pour sinistres	-736 499	-	-736 499
Charges des autres provisions techniques	-50 026	432 194	382 168
Participation aux résultats	-4 095	-	-4 095
Frais d'acquisition et d'administration	-1 500 277	128 936	-1 371 341
Frais d'acquisition	-836 623	-	-836 623
Frais d'administration	-663 654	-	-663 654
Commissions reçues des réassureurs	-	128 936	128 936
Autres charges techniques non-vie	-241 594	-	-241 594
Variation de la provision pour égalisation	67 068	-	67 068
<b>Résultat technique de l'assurance non-vie</b>	<b>-479 055</b>	<b>383 320</b>	<b>-95 735</b>
Participation des salariés*	-45 122	-	-45 122
Produits nets des placements hors part du compte technique non-vie	43 135	-	43 135
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-481 043</b>	<b>383 320</b>	<b>-97 723</b>

\* Y compris charges d'intéressement.

## Compte technique de l'assurance-vie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2023		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	6 610 816	-22 662	6 588 154
Part du compte technique dans les produits nets des placements	897 895	-	897 895
Ajustement ACAV (plus-values)	4 255 085	-	4 255 085
Autres produits techniques vie	263 166	-	263 166
Charges des sinistres	-8 269 915	17 016	-8 252 899
<b>Prestations et frais payés</b>	<b>-8 311 991</b>	<b>17 016</b>	<b>-8 294 975</b>
Charges des provisions pour sinistres	42 077	-	42 077
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	698 045	-10 151	687 894
<b>Provisions d'assurance-vie</b>	<b>2 236 229</b>	<b>-10 151</b>	<b>2 226 078</b>
Provisions en UC	-1 540 185	-	-1 540 185
Provisions pour égalisation vie	-1 557	-	-1 557
Autres provisions techniques	3 558	-0	3 558
Participation aux résultats	-1 271 326	-35	-1 271 361
Frais d'acquisition et d'administration	-765 093	5 302	-759 790
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>-445 759</b>	<b>-</b>	<b>-445 759</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>-319 334</b>	<b>-</b>	<b>-319 334</b>
Commissions reçues des réassureurs	-	5 302	5 302
Ajustements ACAV (moins-values)	-2 306 894	-	-2 306 894
Autres charges techniques	-60 513	-	-60 513
<b>Résultat technique de l'assurance-vie</b>	<b>51 266</b>	<b>-10 529</b>	<b>40 737</b>
Participation des salariés*	-17 277	-	-17 277
Produits nets des placements hors part du compte technique	95 875	-	95 875
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>129 864</b>	<b>-10 529</b>	<b>119 334</b>

\*Y compris charges d'intéressement.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2022		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	7 435 723	-27 523	7 408 199
Part du compte technique dans les produits nets des placements	162 157	-	162 157
Ajustement ACAV (plus-values)	3 365 310	-	3 365 310
Autres produits techniques vie	205 636	-	205 636
Charges des sinistres	-7 288 029	6 329	-7 281 700
<b>Prestations et frais payés</b>	<b>-7 200 312</b>	<b>6 329</b>	<b>-7 193 983</b>
Charges des provisions pour sinistres	-87 717	-	-87 717
Charges des provisions techniques d'assurance-vie et autres provisions techniques	4 194 113	1 675	4 195 788
<b>Provisions d'assurance-vie</b>	<b>2 438 178</b>	<b>1 674</b>	<b>2 439 852</b>
Provisions en UC	1 744 746	-	1 744 746
Provisions pour égalisation vie	-	-	-
Autres provisions techniques	11 189	1	11 189
Participation aux résultats	-349 881	3 004	-346 877
Frais d'acquisition et d'administration	-749 699	1 050	-748 649
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>-281 449</b>	<b>-</b>	<b>-281 449</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>-468 250</b>	<b>-</b>	<b>-468 250</b>
Commissions reçues des réassureurs	-	1 050	1 050
Ajustements ACAV (moins-values)	-6 690 983	-	-6 690 983
Autres charges techniques	-35 377	-	-35 377
<b>Résultat technique de l'assurance-vie</b>	<b>248 970</b>	<b>-15 465</b>	<b>233 505</b>
Participation des salariés*	-11 171	-	-11 171
Produits nets des placements hors part du compte technique	-7 709	-	-7 709
Élimination des opérations intersectorielles	-	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>230 090</b>	<b>-15 465</b>	<b>214 624</b>

\*Y compris charges d'intéressement.

### Compte d'exploitation des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Chiffre d'affaires	430 834	457 239
Autres produits d'exploitation	3 473	1 148
Achats consommés	-262 355	-287 359
Charges de personnel*	-106 759	-101 667
Autres charges d'exploitation	-24 704	-19 665
<b>Résultat d'exploitation hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>40 489</b>	<b>49 696</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>39 897</b>	<b>45 086</b>
Élimination des opérations intersectorielles	-	-
<b>Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>80 385</b>	<b>94 782</b>

\* Y compris participation et intéressement des salariés.

## 3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle Aéma Groupe,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés d'AEMA GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

### Évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

#### Risque identifié

Votre Groupe comptabilise des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances, selon les modalités exposées dans la note 3.1.3.5 de l'annexe aux comptes combinés et la note 3 de l'annexe aux comptes combinés.

Au 31 décembre 2023, ces provisions s'élèvent à 373,7 M€, dont 238,1 M€ au titre des placements immobiliers (terrains et constructions), 20,0 M€ au titre des placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation, et 115,6 M€ au titre des autres placements.

L'évaluation de la valeur d'inventaire des placements financiers repose sur :

- La détermination d'une valeur recouvrable pour les titres cotés, obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements, en cohérence avec la durée des passifs ;
- Un examen dossier par dossier, mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres non cotés ;
- Pour les titres toujours en portefeuille et qui étaient déjà détenus par les entités Abeille au 30/09/2021, un retraitement de consolidation doit être opéré. En effet, la PDD consolidée doit être calculée par rapport à leur valeur d'entrée dans le bilan d'ouverture utilisé pour le calcul de l'écart d'acquisition, soit leur valeur de marché au 30/09/2021.

Compte tenu de la part significative de jugement de la Direction, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers constituait un point clé de notre audit.

Note 3.1.3.5 « Principes et méthodes d'évaluation »

#### Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation à caractère durable, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes, par nos soins ou par celui des commissaires aux comptes locaux le cas échéant :

- Nous avons contrôlé la correcte classification des titres en portefeuille au regard de la réglementation ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue pour l'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable ;

- Nous avons analysé les modalités de mise en œuvre du recensement des titres concernés ;
- Nous avons contrôlé la correcte application de la méthodologie de calcul de la provision sur un échantillon de titres et nous avons apprécié la cohérence du calcul de juste valeur retenue pour l'évaluation de la provision ;
- Nous avons rapproché les données comptables avec les données issues du système de gestion des placements ;
- Nous avons revu les effets de retournement du PPA et notamment le calcul de la PDD en vision consolidée ;
- Nous avons reçu et exploité les travaux réalisés par les auditeurs locaux des différentes filiales significatives du Groupe.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes combinés.

### Évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie

#### Risque identifié

Les provisions pour sinistres à payer non-vie, figurant au bilan combiné au 31 décembre 2023 pour un montant de 10 352 M€, représentent 7 % du passif.

Elles représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge des entités combinées exerçant des activités d'assurance non vie.

Elles sont calculées selon les modalités présentées dans le paragraphe 3.1.3.5 et la note 16 de la partie 3.1.3.7 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de la part de jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.

*Paragraphe « PROVISIONS TECHNIQUES » de la Note 3.1.3.5 « Principes et méthodes d'évaluation » et note 16 de la partie « 3.1.3.7 » de l'annexe aux comptes.*

#### Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres à payer, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons apprécié la fiabilité du dispositif de contrôle interne déployé sur la gestion directe pour évaluer les provisions dossiers par dossiers et la gestion déléguée ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions et des hypothèses retenues pour leur calcul ;
- Nous avons analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali) ;
- Nous avons procédé à notre propre évaluation des provisions sur un échantillon de produits/garanties ;

- Nous avons contrôlé la qualité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation des sinistres à payer ;
- Nous avons réalisé des contrôles généraux informatiques sur les applications métiers impactant l'évaluation des sinistres à payer non vie ;
- Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes combinés.

Enfin, nous avons circularisé les commissaires aux comptes locaux via des instructions d'audit.

### Évaluation des provisions d'assurance-vie

#### Risque identifié

Les provisions d'assurance vie s'élèvent à 76 958 M€ au 31 décembre 2023.

Les modalités d'évaluation sont précisées à la note 3.1.3.5 de l'annexe aux comptes combinés

Elles correspondent aux engagements du Groupe envers ses bénéficiaires des contrats d'assurance vie et de prévoyance dont les modalités sont décrites dans la note « Provisions techniques » de l'annexe aux comptes combinés.

Du fait de l'importance de ce poste dans les comptes combinés, nous avons considéré que l'évaluation des provisions d'assurance vie constituait un point clé de notre audit.

*Note 3.1.3.5 « Contrats d'assurance vie » et Note 16 « Provisions techniques brutes » de l'annexe aux comptes combinés.*

#### Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions d'assurance vie, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Nous avons mis à jour notre connaissance des procédures de contrôle interne des systèmes d'information et du processus de déversement en comptabilité ;
- Nous avons rapproché la comptabilité et les données de gestion ;
- Nous avons réalisé des recalculs de provisions mathématiques par sondages ;
- Nous avons revu les comptes « souscripteurs » et examiné les rapprochements bancaires ;
- Nous avons procédé à une revue analytique des provisions mathématiques en lien avec les résultats statistiques ;
- Nous avons reçu et exploité les travaux réalisés par les auditeurs locaux des filiales significatives du Groupe.

Enfin, nous avons vérifié que les notes de l'annexe aux comptes combinés donnent une information appropriée.



## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles présentées dans la note 2.5.4 « Solvabilité » du rapport de gestion, extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 du Code des assurances.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes d'AEMA GROUPE par l'assemblée générale du 14 décembre 2005 pour GROUPE Y Audit et du 20 juin 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GROUPE Y Audit était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 12ème année de sa mission sans interruption, dont quatre années pour chacun des cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.821-2 du Code de commerce.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES COMBINÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES COMBINÉS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

MAZARS  
Paris, le XX/XX/2024

GROUPE Y AUDIT  
Niort, le XX/XX/2024

Olivier LECLERC

Maxime SIMOEN

Christophe MALÉCOT



## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



# 4

## COMPTES SOCIAUX DE LA SGAM AÉMA GROUPE

4.1 COMPTES SOCIAUX P. 108

4.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES P. 115

## 4.1 COMPTES SOCIAUX

### 4.1.1 BILAN

#### ACTIF

(en euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières	19 015	14 915
Participations par mise en équivalence		
Autres participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	15	15
Prêts		
Autres immobilisations financières	19 000	14 900
<b>Actif immobilisé</b>	<b>19 015</b>	<b>14 915</b>
Stocks et en-cours		
Créances	6 254 181	1 186 533
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	6 254 181	1 186 533
Capital souscrit et appelé, non versé		
Divers	18 039 166	15 535 440
Valeurs mobilières de placement	17 848 104	12 225 147
<i>dont actions propres</i>		
Disponibilités	191 062	3 310 293
Comptes de régularisation	5 514	5 629
Charges constatées d'avance	5 514	5 629
<b>Actif circulant</b>	<b>24 298 860</b>	<b>16 727 602</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler		
Primes de remboursement des obligations		
Écart de conversion actif		
<b>Total actif</b>	<b>24 317 876</b>	<b>16 742 518</b>

**PASSIF**

<i>(en euros)</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capital social ou individuel	2 086 360	2 086 360
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 285	42 285
Report à nouveau	-225 632	-225 632
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 903 012</b>	<b>1 903 012</b>
Provisions pour risques	265 647	209 279
Provisions pour charges	401 523	276 169
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>667 170</b>	<b>485 447</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>18 886 896</b>	<b>13 588 577</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 791 413	1 373 334
Dettes fiscales et sociales	16 095 483	12 215 243
<b>Dettes diverses</b>	<b>2 860 798</b>	<b>765 481</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 860 798	765 481
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>Dettes</b>	<b>21 747 693</b>	<b>14 354 058</b>
Écart de conversion passif		

<b>Total passif</b>	<b>24 317 876</b>	<b>16 742 518</b>
---------------------	-------------------	-------------------

## 4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	31 déc. 2023	31 déc. 2022
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>48 962 694</b>	<b>47 373 552</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 286	-
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	3 703 004	9 888 384
Autres produits	-	-
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>52 666 985</b>	<b>57 261 937</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	17 909 445	19 671 972
Impôts, taxes et versements assimilés	3 794 511	3 762 735
Salaires et traitements	19 050 529	19 355 969
Charges sociales	10 916 985	14 234 622
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>125 354</b>	<b>276 169</b>
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions	125 354	276 169
Autres charges	801 786	482 374
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>52 598 610</b>	<b>57 783 841</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>68 374</b>	<b>-521 904</b>
<b>Quote-part sur opérations faites en commun</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	364 233	7 006
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>364 233</b>	<b>7 006</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	-	48
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	25 186
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>25 234</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>364 233</b>	<b>-18 228</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>432 607</b>	<b>-540 132</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	764 734	1 739 095
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>764 734</b>	<b>1 739 095</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 298	6 631
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	63 184	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>64 482</b>	<b>6 631</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>700 252</b>	<b>1 732 464</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 135 119	1 195 180
Impôts sur les bénéfices	-2 259	-2 848
<b>Total des produits</b>	<b>53 795 951</b>	<b>59 008 038</b>
<b>Total des charges</b>	<b>53 795 951</b>	<b>59 008 038</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 4.1.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### 4.1.3.1 Principes, règles et méthodes comptables

#### PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux de la SGAM Aéma Groupe pour l'exercice clos, sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

La date de clôture des comptes est le 31 décembre.

Les comptes sont présentés en euros.

#### Règles d'évaluation des principaux postes du bilan

##### Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Néant.

Immobilisations corporelles

Néant.

##### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

##### Valeurs mobilières

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêt couru et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : derniers cours du jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- Sicav et parts de Fonds Communs de Placement (FCP) : dernier prix de rachat.

Si la valeur de réalisation est inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée.

#### CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### FAITS SIGNIFICATIFS

Néant.

#### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 553 866 euros. Ces honoraires concernent à la fois l'audit des comptes sociaux et des comptes combinés.

#### Organisation de la SGAM Aéma Groupe

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la SGAM Aéma Groupe constitue l'entité mère du Groupe dont les affiliées sont Macif SAM et l'UMG Aésio Macif.

Les frais de la SGAM Aéma Groupe au titre de l'année 2023 sont répartis entre ses entreprises affiliées qui réaffectent aux autres entités du groupe (Abeille Assurances Holding, Mutavie, Apivia Macif Mutuelle, AÉSIO Mutuelle, etc.) selon des clés de répartition.

#### Combinaison des comptes de la SGAM Aéma Groupe

La SGAM Aéma Groupe est l'entreprise mère du Groupe et est à ce titre, désignée comme entité combinante. Elle est consolidée selon la méthode de la combinaison.

#### Capitaux propres

Le fonds d'établissement de la société est de 2 086 360 euros et se compose comme suit :

- Macif SAM : 1 251 816 euros ;
- UMG Aésio Macif : 834 544 euros.

#### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

## 4.1.3.2 Détail des comptes

## IMMOBILISATIONS

(en euros)	Solde à l'ouverture	Acquisition apports	Autres	Cessions	Réévaluation	Solde à la clôture
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières	14 900	12 000		7 900		19 000
<b>Immobilisations financières</b>	<b>14 915</b>	<b>12 000</b>		<b>7 900</b>		<b>19 015</b>
<b>Total général</b>	<b>14 915</b>	<b>12 000</b>		<b>7 900</b>		<b>19 015</b>

## AMORTISSEMENTS

Néant.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)		
Situation à l'ouverture de l'exercice		1 903 012
<b>Variations en cours d'exercice</b>	<b>En moins</b>	<b>En plus</b>
Variations du capital	-	-
Variations des primes liées au capital	-	-
Variations des réserves	-	-
Variations des subventions d'investissement	-	-
Variations des provisions réglementées	-	-
Autres variations	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Situation à la clôture de l'exercice	-	1 903 012

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Situation et mouvements				Solde à la clôture
	Solde à l'ouverture	Augment. dotations de l'exercice	Diminutions		
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provision indemnités fin de carrière	276 169	125 354	-	-	401 523
Provision taxe Art. 39	175 388	-	6 815	-	168 572
Autres provisions	33 891	63 184	-	-	97 075
<b>Total</b>	<b>485 447</b>	<b>188 538</b>	<b>6 815</b>	<b>-</b>	<b>667 170</b>

## EFFECTIF MOYEN EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) AU COURS DE L'EXERCICE

(en nombre)	Personnel salarié
Cadres	207
Non cadres	15
<b>Total</b>	<b>222</b>



## CRÉANCES ET DETTES

(en euros)

État des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	19 000	19 000	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	89 782	89 782	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 219	29 219	-
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	-	-	-
Groupe et associés	5 864 074	5 864 074	-
Débiteurs divers	271 105	271 105	-
Charges constatées d'avance	5 514	5 514	-
<b>Total général</b>	<b>6 278 695</b>	<b>6 278 695</b>	<b>-</b>
<i>Dont produit à recevoir</i>	353	-	-
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-

(en euros)

État des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 791 413	2 791 413	-	-
Personnel et comptes rattachés	5 747 578	5 747 578	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 020 877	4 020 877	-	-
État : impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 629 888	1 629 888	-	-
Groupe et associés	2 851 235	2 851 235	-	-
Autres dettes	9 563	9 563	-	-
<b>Total général</b>	<b>21 747 693</b>	<b>21 747 693</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Dont charges à payer</i>	9 731 578	-	-	-

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en euros)

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires export	Total au 31 déc. 2023	Total au 31 déc. 2022
Production vendue de services (refacturation aux affiliées)	48 962 694	-	48 962 694	47 373 552
<b>Total</b>	<b>48 962 694</b>	<b>-</b>	<b>48 962 694</b>	<b>47 373 552</b>

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en euros)

Nature des charges	Montant
Divers	-64 482
<b>Total</b>	<b>-64 482</b>

(en euros)

Nature des produits	Montant
Divers	3 463
Reprise provisions diverses	761 271
<b>Total</b>	<b>764 734</b>

## HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

(en euros)	31 déc. 2023		
	Mazars	Groupe Y Audit	Total
Honoraires afférents à la certification des comptes	274 824	274 824	549 648
Services autres que la certification des comptes (SACC)	1 620	2 598	4 218
<b>Total général</b>	<b>276 444</b>	<b>277 422</b>	<b>553 866</b>

## RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en euros)	Résultat comptable avant impôt	Réintégrations et déductions	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Report déficitaire imputé	Impôt dû	Résultat net après impôt
<b>Total</b>	-	255 379	255 379	-	255 379	-	-

(en euros)	31 déc. 2023	
Résultat comptable de l'exercice		-
Réintégrations fiscales		373 986
Déductions fiscales		-1 18 607
<b>Détermination du résultat fiscal</b>	<b>Bénéfice</b>	<b>Déficit</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	255 379	-
Déficit de l'exercice reporté en arrière	-	-
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	-255 379	-
<b>Résultat fiscal</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## TRANSFERTS DE CHARGES

(en euros)	31 déc. 2023	
Nature des transferts	Imputation au compte	
Opérations de transferts et détachement de personnel	3 385 827	791 000/791 003
Avantages en nature	154 276	791 000/791 100
Refacturation de frais sur opérations financières	156 087	791 000
<b>Total</b>	<b>3 696 189</b>	<b>-</b>

## INDEMNISATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en euros)	2023
Indemnisation des membres des organes d'administration et de direction	367 258

## ENGAGEMENTS HORS BILAN EN MATIÈRE DE RETRAITES, PENSIONS ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

(en euros)	Dirigeants	Autres
<b>Engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>3 761 899</b>
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	-	3 761 899
<b>Engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>4 074 173</b>
Pensions et indemnités assimilées	-	-
Compléments de retraite pour personnel en activité	-	-
Compléments de retraite pour personnel à la retraite	-	-
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité	-	3 230 502
Autres engagements	-	843 671

## 4.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### 4.1.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle Aéma Groupe,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AEMA GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et

de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

#### AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

##### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AEMA GROUPE par votre assemblée générale du 14 décembre 2005 pour le cabinet GROUPE Y Audit et du 20 juin 2012 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2023, le cabinet GROUPE Y Audit était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 12ème année de sa mission sans interruption, dont trois années pour chacun des cabinets depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L. 820-1 du Code de commerce.

#### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas

d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire, le cas échéant, dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

MAZARS  
Paris, le XX/XX/2024

GROUPE Y AUDIT  
Niort, le XX/XX/2024

Olivier LECLERC

Maxime SIMOEN

Christophe MALÉCOT

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que

les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### 4.1.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'assemblée générale de la société de groupe d'assurance mutuelle Aéma Groupe,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées..

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au terme dudit article.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

##### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

###### **Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Les commissaires aux comptes

MAZARS  
Paris, le XX/XX/2024

GROUPE Y AUDIT  
Niort, le XX/XX/2024

**Olivier LECLERC**

**Maxime SIMOEN**

**Christophe MALÉCOT**









*aéma*  
G R O U P E

GROUPE  
MUTUALISTE  
DE PROTECTION



**AÉMA GROUPE**

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM),  
entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social se situe  
17-21, place Étienne-Pernet - 75015 Paris,  
identifiée sous le numéro unique 493 754 261



[aemagroupe.fr](http://aemagroupe.fr)



[aema-groupe](https://www.linkedin.com/company/aema-groupe)



[aema\\_groupe](https://twitter.com/aema_groupe)